

revue de Rexecode



n° 81-82

4^e trimestre 2003

1^{er} trimestre 2004

Editorial

*Une croissance retrouvée
mais encore fragile*

Les Etats-Unis en voie de désindustrialisation ?

*Malgré la reprise
de l'activité,
l'emploi industriel recule.
Les emplois industriels
sont remplacés
par les importations*

Et si on avait baissé les charges sociales sans faire les 35 heures ?

*Les créations d'emplois
dues aux baisses de charges
sont neutralisées
par des suppressions
dues aux 35 heures*

Indicateurs des cycles conjoncturels

Rexecode

Centre de Recherches
pour l'Expansion
de l'Economie
et le Développement
des Entreprises

revue de Rexecode

Le Comité d'Orientation des Etudes
réunit des économistes des institutions associées à Rexecode
afin d'orienter les programmes d'étude de Rexecode

Michel Didier	Directeur de Rexecode
Jean-Pierre Gondran	Secrétaire Général du Groupe des Fédérations Industrielles
Gérard de Lavernée	Directeur adjoint chargé des études économiques et de la conjoncture Mouvement des Entreprises de France
Antoine Laubie	Economiste à la Direction du Plan de France Telecom
Frédéric Leray	Chef de la mission analyse économique de la DARES
Michel Martinez	Responsable du département des études à Rexecode
Vincent Remy	Directeur Produits actions et Indices actions à Euronext Paris SA
Henry Savajol	Directeur à la Direction des Etudes au Crédit d'Equipement des Petites et Moyennes Entreprises



www.rexecode.asso.fr

Revue de Rexecode • Quatre numéros par an
Editée par Rexervices - 102, avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris

Economistes : Michel Didier, Jean-Michel Boussemart,
Sylvie Duchassaing, Denis Ferrand, Béatrice Guedj, Michel Martinez,
Edition, secrétariat : Martine Grangé ; Graphiques : Aïcha Brak, Dominique Dalle-Molle.

Copyright : Rexervices





Sommaire |

Editorial

Une croissance retrouvée mais encore fragile1

Les Etats-Unis en voie de désindustrialisation ?3

**Et si on avait baissé les charges sociales
sans faire les 35 heures ?11**

Indicateurs des cycles conjoncturels25





Editorial

Une croissance retrouvée mais encore fragile

Michel Didier

Nous confirmons l'amélioration économique générale pronostiquée dans nos perspectives de septembre dernier. A l'époque, les informations dont on disposait reflétaient une conjoncture encore terne. On savait que la croissance américaine remontait vers sa tendance longue et que le Japon avait retrouvé une croissance légèrement positive, mais on constatait aussi que l'Europe était en stagnation. Le deuxième trimestre 2003 marquait même un léger recul du PIB.

Notre perspective de croissance française de 2 % pour 2004 était plus haute que la moyenne des prévisions. Elle se fondait sur un raisonnement économique plus que sur les tendances de l'époque. La conjoncture récente confirme notre hypothèse et l'amélioration devrait encore se poursuivre au premier semestre 2004.

L'Asie émergente a trouvé une ligne de croissance de 5 à 6 % l'an fondée sur la demande intérieure. Le Japon commence à maîtriser les risques des mauvaises créances du système

financier. De façon générale, les marchés de capitaux traduisent un recul du risque, les taux d'intérêt sont historiquement bas et le prix du pétrole reste élevé mais est stabilisé. Enfin, la forte impulsion donnée à l'économie américaine par la politique budgétaire et la politique monétaire (de l'ordre de 7 points de PIB) se retrouve désormais dans la réalité. Dans ce contexte, à court terme, les obstacles à un rebond de l'économie mondiale et des échanges internationaux sont levés.

Si le rebond de 2004 est désormais à peu près assuré, sa solidité et sa durée restent en débat. Le désendettement des entreprises est amorcé aux Etats-Unis et dans une moindre mesure en Europe, mais il reste encore partiel et un processus de désendettement est toujours long. Quant à l'endettement des ménages, son niveau paraît élevé au regard des moyennes passées, et il s'alourdit encore. Un simple objectif de plafonnement de la dette nécessitera une nette modération des achats de consommation ou de logements.

On sait aussi que le rebond doit beaucoup à l'impulsion donnée par le déficit public américain. La question de la réduction des déficits se pose déjà en Europe et elle se posera plus encore aux Etats-Unis. Cette réduction imposera au plus tard en 2005 un prélèvement sur la croissance économique. Il faut enfin s'inquiéter des tendances divergentes entre les balances courantes des grandes zones mondiales. Des mouvements de change indésirables risquent de peser sur la croissance économique globale, et plus particulièrement celle de l'Europe. Nous en avons la preuve actuellement.

Au-delà du rebond de la croissance en 2004 au voisinage de 4 % l'an aux Etats-Unis et de 2 % en Europe, plusieurs scénarios

sont possibles pour 2005. L'OCDE envisage dans ses dernières perspectives une poursuite de la reprise mondiale au même rythme en 2005, avec même une accélération pour l'Europe. Nous privilégions plutôt pour ce qui nous concerne l'hypothèse d'une correction de la croissance aux Etats-Unis (3,0 % en 2005 après 4,0 % en 2004) et dans une moindre mesure en Europe (1,8 % en 2005 après 1,9 % en 2004) sous réserve toutefois que l'euro revienne en 2005 entre 1,10 et 1,20 dollar. Ces tendances s'accompagneraient d'un début de normalisation des taux d'intérêt des banques centrales, aujourd'hui exceptionnellement bas. Un recul du dollar plus accentué, s'il se prolongeait, serait de nature à ralentir plus nettement la croissance européenne en 2005. ■



Les Etats-Unis en voie de désindustrialisation ?

Jean-Michel Boussemart

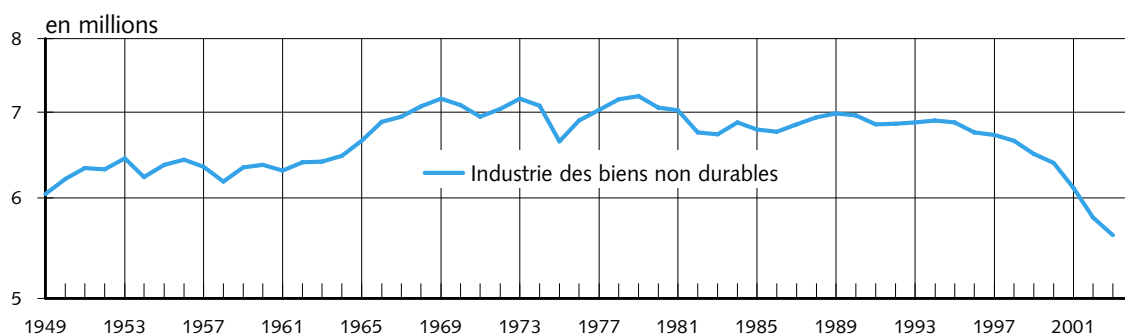
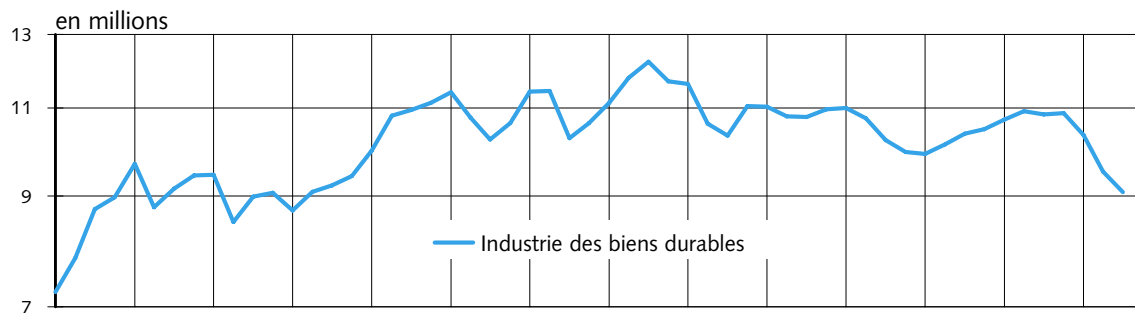
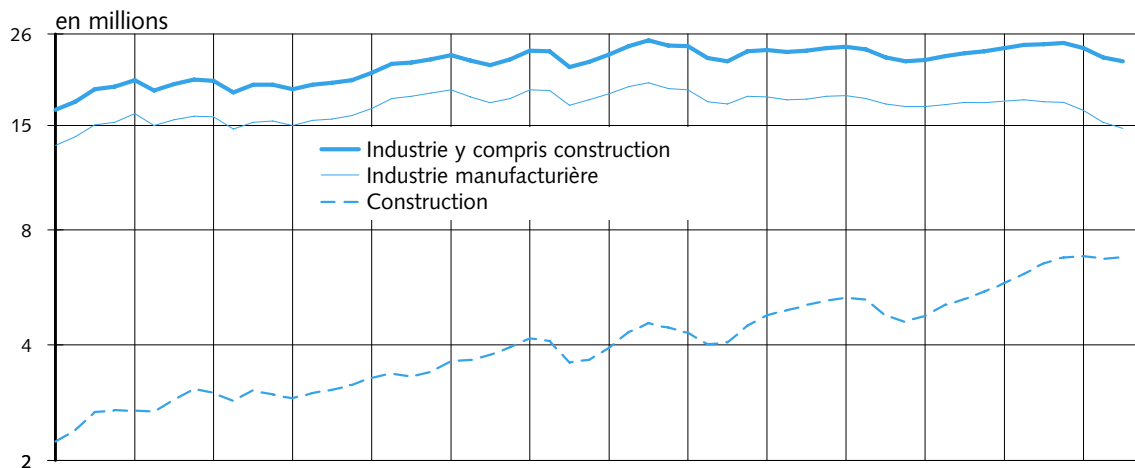
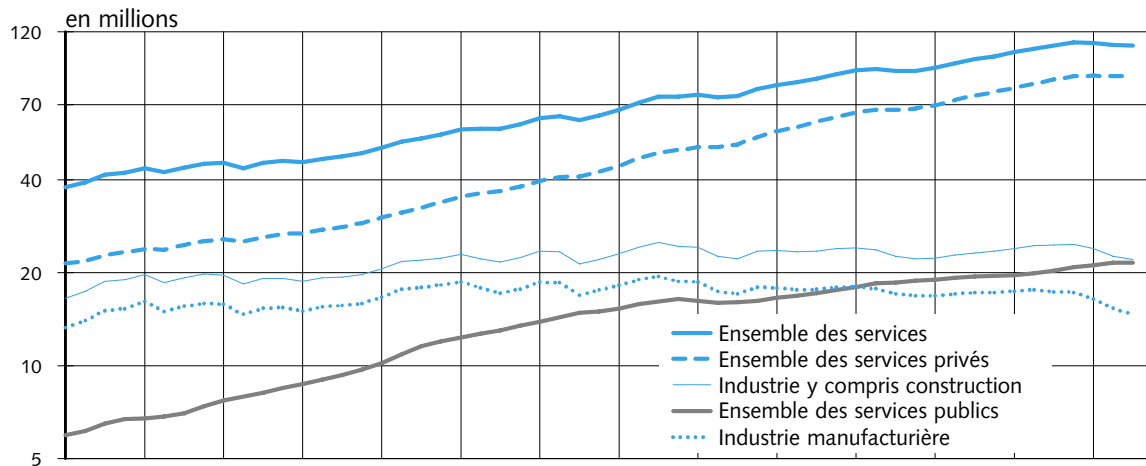
Le point bas de la récession a été officiellement daté en novembre 2001 par le National Bureau of Economic Research. L'économie américaine se trouve être en reprise depuis déjà plus de deux ans. Pourtant, l'emploi salarié peine toujours à se redresser et la durée hebdomadaire du travail peine à remonter. Jamais depuis la fin de la Deuxième guerre mondiale de tels phénomènes n'ont été constatés. Certes, la reprise a été jusqu'à l'été dernier plutôt molle. Les progrès de productivité sont vifs mais pas de manière anormale. On observe en fait une fuite à l'importation particulièrement prononcée, notamment à l'importation en provenance de la Chine, qui touche principalement les biens durables et non durables et affecte l'industrie. L'emploi manufacturier américain qui avait relativement bien résisté jusqu'à la fin des années 1990, contrairement à ce que l'on observe en Europe et surtout en France, se contracte depuis quatre ans et vient de retrouver ses niveaux du début des années 1960. L'accentuation des délocalisations vers les pays émergents d'Asie principalement affecte la sphère industrielle américaine.

Le redressement de l'emploi salarié commencé depuis août dernier est plus que timide. En décembre, selon les premières estimations du Département du travail, l'emploi salarié n'a pratiquement pas augmenté, baissant encore dans l'industrie manufacturière. A cela s'ajoute le double fait que la durée hebdomadaire du travail dans le secteur privé non agricole peine à remonter et que la hausse du salaire individuel moyen continue de ralentir. Au total, la masse salariale versée par les entreprises dans l'ensemble du secteur privé non agricole augmente à peine en termes nominaux et s'effrite

encore en termes réels. La faiblesse du redressement de l'emploi salarié depuis août dernier laisse toujours planer le risque d'un affaiblissement de la consommation des ménages qui avait été stimulée par la baisse des impôts sur le revenu et par le refinancement antérieur de l'endettement hypothécaire.

Que deux ans après le point bas de la dernière récession officiellement daté en novembre 2001 par le NBER (National Bureau of Economic Research), l'emploi ne soit pas encore vraiment reparti à la hausse pose une question cruciale qu'il

Etats-Unis : emploi salarié



© REXECODE

convient d'éclairer d'autant plus que ce qui se passe outre-Atlantique pourrait aussi se passer de ce côté-ci. Aux Etats-Unis, il s'avère que les destructions d'emplois dans le secteur manufacturier se poursuivent alors que les créations d'emplois dans l'ensemble des services privés sont à peine positives.

A l'amélioration de la productivité, consécutive à l'effort antérieur d'investissement et qui continue de se diffuser à l'ensemble des secteurs, notamment ceux des services, s'ajoute un effet négatif qui touche au premier chef l'industrie, lié à l'envolée des importations, particulièrement celles en provenance des pays émergents et notamment de la Chine. Un phénomène nouveau est peut-être en train d'apparaître, celui de la désindustrialisation des Etats-Unis provoqué par les délocalisations.

■ Le constat

On peut comparer les évolutions de l'emploi salarié à la sortie des quatre dernières récessions officiellement datées par le NBER et dont les points bas sont les suivants : mars 1975, novembre 1982, mars 1991 et novembre 2001. Nous n'avons pas retenu la récession de 1980, spécialement courte (six mois) qui avait été suivie d'une reprise en 1981 particulièrement brève.

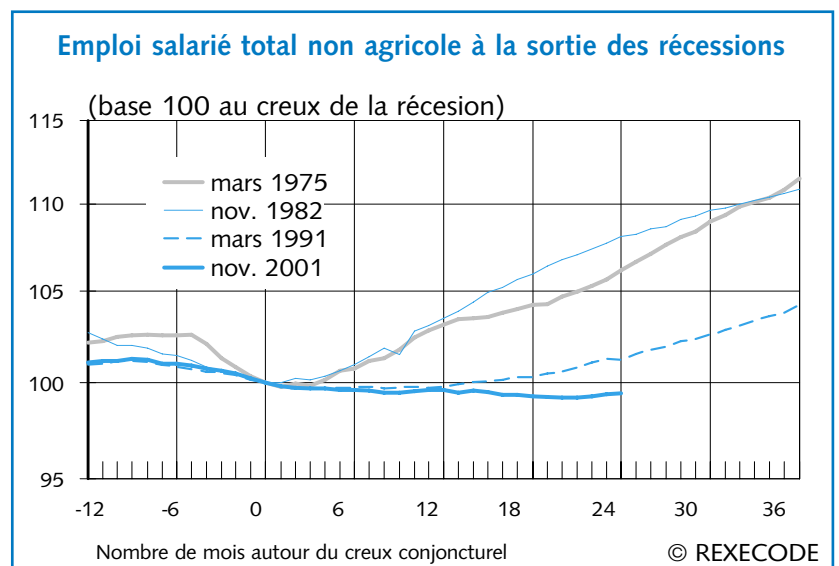
Sur le graphique ci-dessous figure l'évolution de l'emploi salarié au cours des douze mois précédant le creux conjoncturel et au cours des trente-six mois qui l'ont suivi. Evidemment, pour la phase de reprise en cours, notre observation ne porte que

sur les vingt-quatre mois connus qui suivent le creux de novembre 2001. L'emploi est représenté par rapport à une base 100 qui est définie au creux conjoncturel.

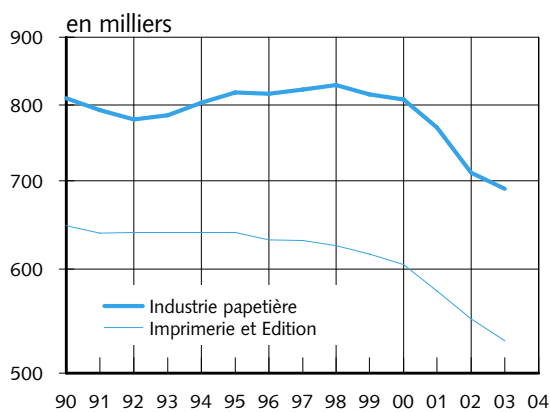
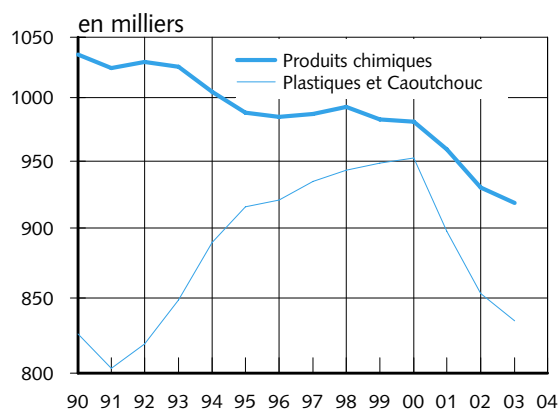
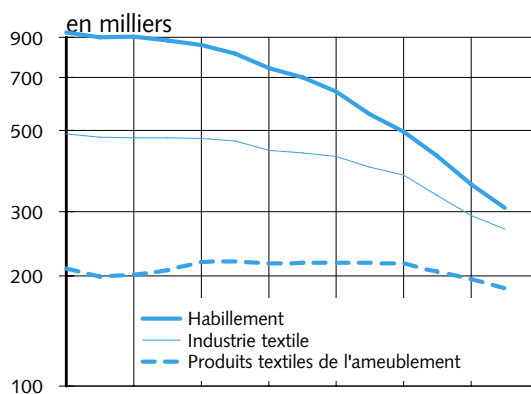
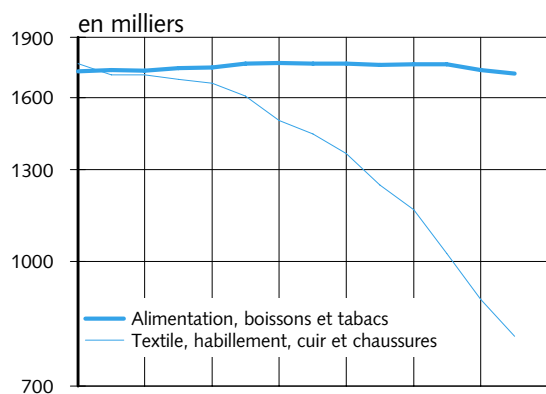
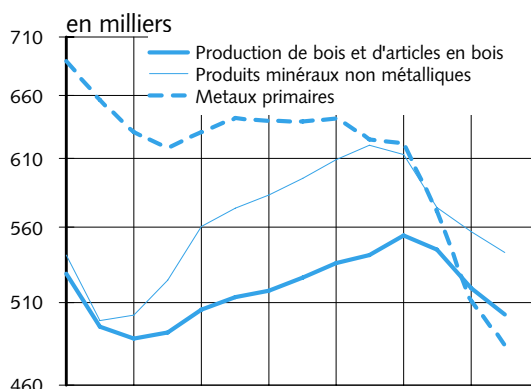
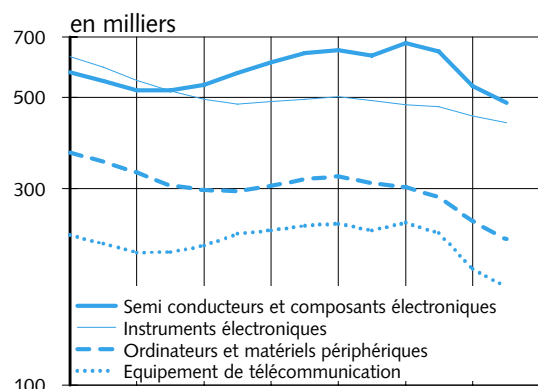
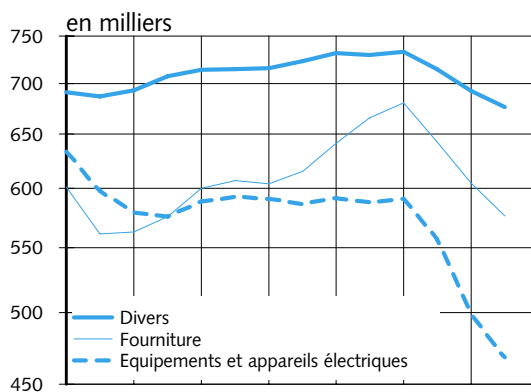
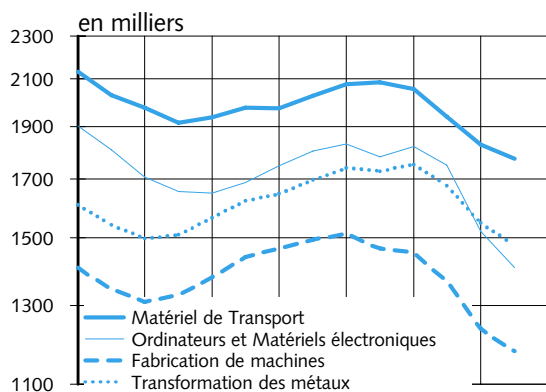
Il s'avère qu'au cours de la récession de 2001, la baisse de l'emploi salarié total non agricole a été analogue à celle constatée au cours de la précédente récession de 1990-1991, moins forte qu'au cours des récessions précédentes de 1974-1975 ou 1981-1982. L'anomalie se trouve dans la phase de reprise actuelle où vingt-quatre mois après, l'emploi a à peine redémarré alors que celui-ci s'était redressé cinq à six mois après le redémarrage du cycle de l'activité en 1975 et en 1982 et qu'il était reparti quinze mois après en 1991. Au regard de celle de 1991 qui était déjà atypique du point de vue de la reprise des créations d'emploi – on avait parlé à l'époque de « jobless recovery » – il se trouve que la reprise en cours est encore plus atypique.

Les emplois dans les services se redressent mollement

Si l'on décline par secteur les évolutions constatées, l'anomalie



Etats-Unis : emploi salarié



© REXECODE

ne vient pas du secteur de la construction qui, il est vrai, n'a pratiquement pas perdu d'emplois au cours de la dernière récession mais n'en crée pas beaucoup depuis deux ans. Elle se trouve dans la faiblesse de la reprise des créations d'emplois dans les services privés et surtout dans la poursuite des destructions dans l'industrie manufacturière.

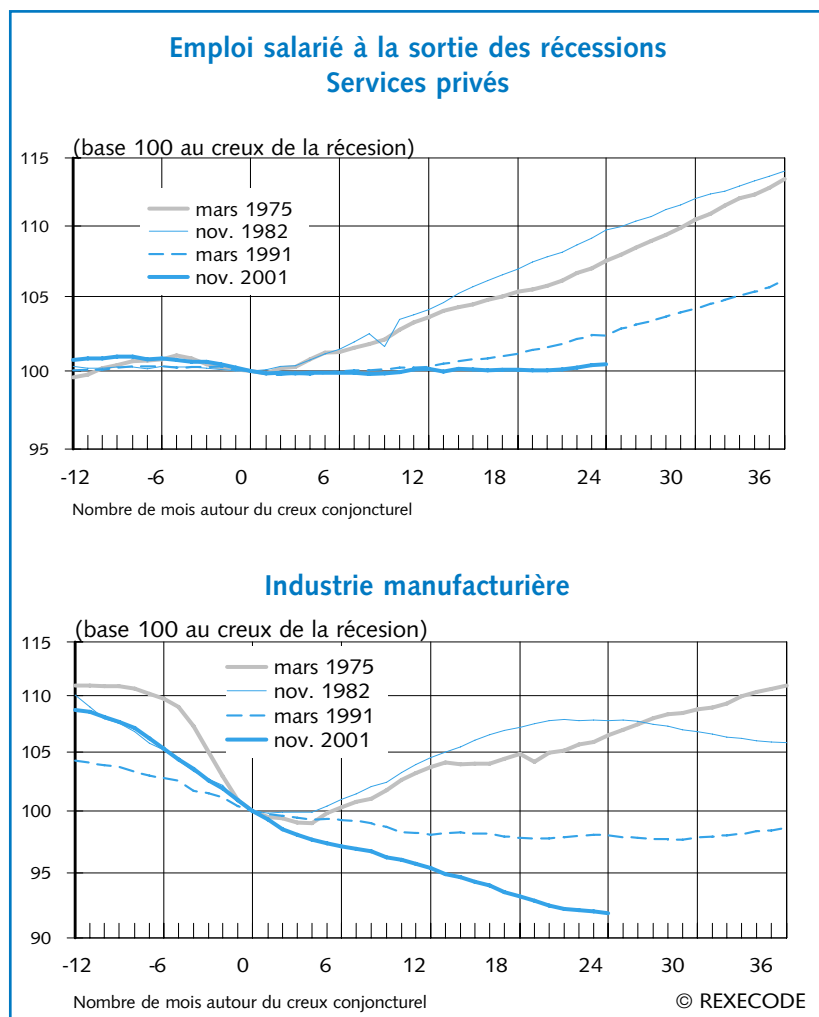
De novembre 2001 (creux de la récession) à novembre 2003 (dernier point connu), l'emploi salarié dans l'ensemble des services privés n'a augmenté que de 0,4 % (+ 371 000). Ceci est à comparer à la hausse de 2,8 % observée vingt-quatre mois après le début de la reprise d'avril 1991, ou de 9,9 % après celle de décembre 1982 ou encore de 7,9 % après celle d'avril 1975.

Ils continuent de reculer dans l'industrie

Dans l'industrie manufacturière, l'emploi salarié a encore diminué en fin d'année 2003. De novembre 2001 à novembre 2003, son repli ressort à plus de 8 % au total (- 1,28 million). Jamais un tel phénomène ne s'était antérieurement produit au moins avec une telle ampleur puisque vingt-quatre mois après la sortie de récession de 1975, l'emploi manufacturier était en progression de 6,5 %, vingt-quatre mois après celle de la récession de 1982 en hausse de 7,8 % et vingt-quatre mois après celle de 1991 en repli de 2 % seulement. La reprise de l'activité n'empêche plus cette fois la poursuite de la destruction massive d'emplois industriels.

Un phénomène nouveau est peut-être en train de s'opérer,

que ne doivent pas dissimuler les difficultés conjoncturelles présentes et qui tend d'ailleurs à les renforcer. L'emploi manufacturier américain qui avait relativement bien résisté jusqu'à la fin des années 1990, contrairement à ce que l'on observait en Europe et particulièrement en France, est en train de se contracter vivement. En considérant les moyennes annuelles, il se trouve en 2003 en recul de 16,3 % sur son dernier point haut de 1998. En cinq ans, il a diminué de 2,9 millions et a retrouvé le niveau qu'il avait en 1961. Le recul concerne aussi bien les secteurs produisant des biens durables que ceux fabriquant des biens non durables. Dans ces derniers, les effectifs salariés employés baissent depuis 1996.



Tous les secteurs sont touchés

Si l'on considère les différents secteurs produisant des biens non durables, tous sont concernés par ce phénomène de recul de l'emploi salarié, à l'exception notable de ce qu'il est convenu d'appeler les industries agricoles et alimentaires (y compris tabacs). Le secteur le plus touché est celui du textile et de l'habillement dont les effectifs fondent littéralement. Ils sont passés de 1,6 million en 1990 à 0,76 en 2003, comme aussi celui du cuir et de la chaussure où ils sont passés de 133 000 à 44 000. Le secteur des industries chimiques n'est pas épargné comme non plus celui de l'industrie papetière ou également de l'imprimerie et de l'édition. Pour tous ces secteurs, il apparaît qu'une vague de fond

dont la force s'est encore accentuée au milieu des années 1990 ajoute ses effets négatifs à ceux de la faiblesse de la reprise de la conjoncture industrielle récente pour expliquer le recul de l'emploi.

Dans les secteurs des biens durables, le phénomène est également manifeste, aussi violent que dans celui des biens non durables. Sont particulièrement touchés les métaux primaires, la fabrication des machines et appareils électriques et aussi le matériel de transport. Les secteurs de la fabrication des ordinateurs et des matériels périphériques comme aussi des instruments électroniques ne sont pas non plus épargnés.

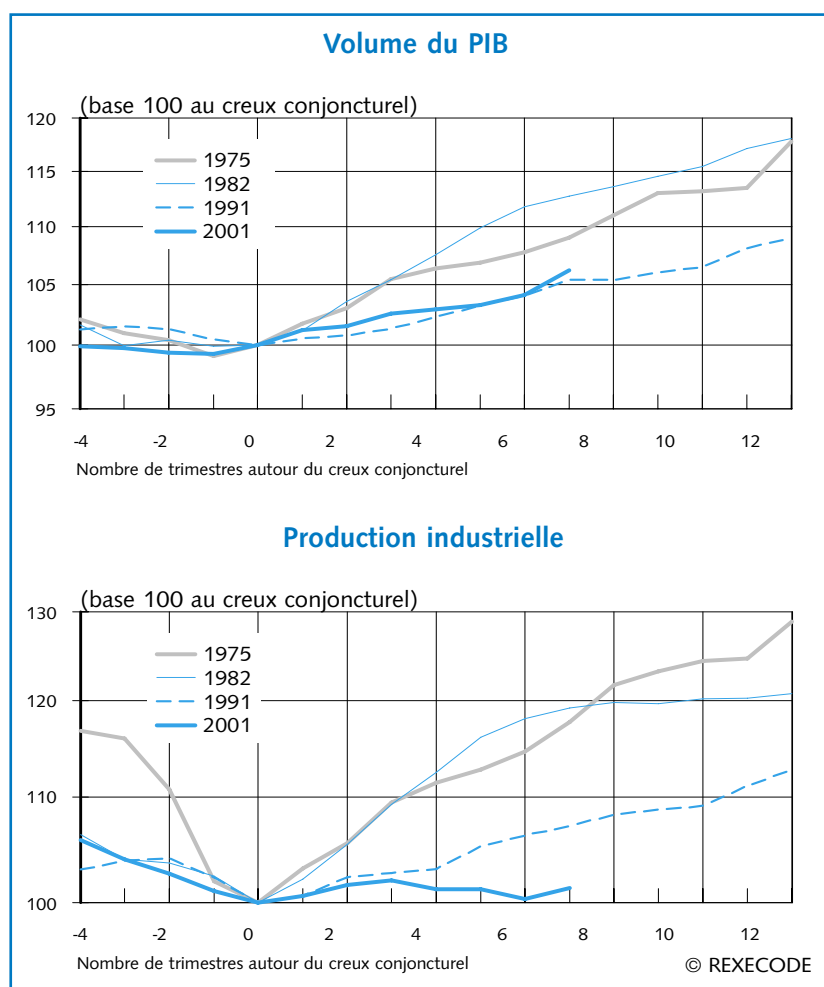
Au total, sur ces cinq dernières années, l'emploi manufacturier dans les biens durables a baissé de 16,7 % (- 1,8 million) et dans les biens non durables de 15,7 % (- 1,1 million). Dans les secteurs des biens durables, il a retrouvé ses niveaux du début des années 1960 et dans celui des biens non durables ceux de 1946.

■ Les facteurs explicatifs

Sans prétendre pouvoir expliquer l'intégralité du phénomène, on peut penser a priori aux différents facteurs explicatifs suivants : faiblesse de la reprise, accélération exceptionnelle des progrès de productivité et fuite accentuée à l'importation.

1. La faiblesse de la reprise

Si l'on compare l'évolution du volume du PIB observée depuis la sortie de la récession de 2001

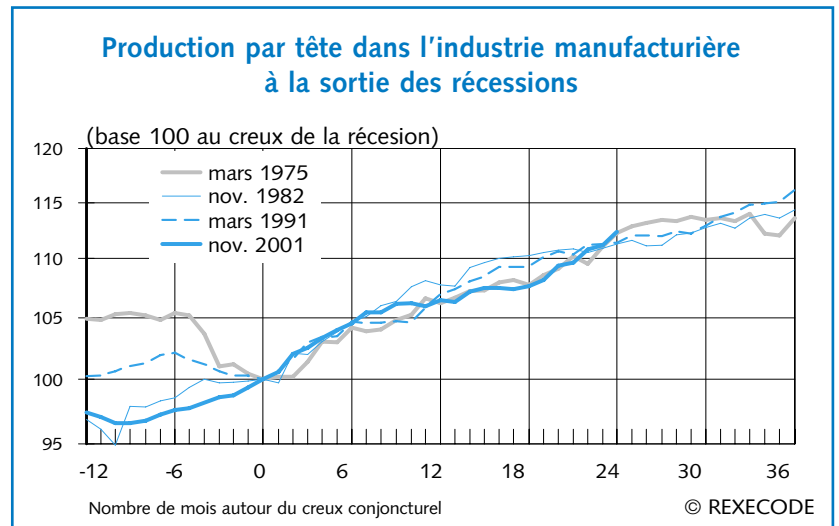


à celles constatées à la sortie des récessions de 1975, 1982 et 1991, il s'avère que la reprise en cours est molle au regard de celles de 1975 et de 1982, mais non d'un rythme différent de celle de 1991. Ceci apparaît clairement sur le graphique page 8 où est figurée l'évolution du volume du PIB quatre trimestres avant les creux conjoncturels (premier trimestre 1975, quatrième trimestre 1982, premier trimestre 1991 et quatrième trimestre 2001) et douze trimestres après.

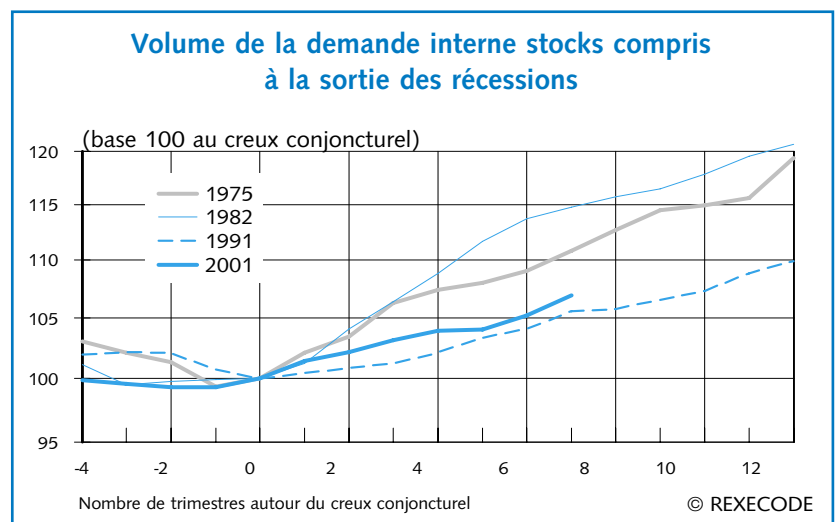
Si l'on fait le même exercice en s'intéressant à la production industrielle, l'atypie de la reprise actuelle est clairement visible. Après une récession brutale, bien plus sévère que celle du PIB, il n'y a pratiquement pas de reprise de l'activité industrielle contrairement aux sorties de récession passées, même celle de 1991, de sorte que l'emploi dans ce secteur réagit différemment de ce qu'il faisait antérieurement dans les phases de reprise. Au regard des observations historiques passées, il y a rupture de la corrélation traditionnelle entre variations du PIB et variations de la production industrielle. Antérieurement, au sortir des récessions, la reprise de l'activité industrielle était plus vive que celle du PIB. Dans la phase actuelle, c'est l'inverse, la reprise de l'économie générale a été jusqu'ici plutôt globalement molle comme en 1991, celle de l'activité industrielle l'est plus encore, elle n'est pas encore clairement manifeste.

2. La productivité

Dans la phase de reprise récente caractérisée par une faible reprise de l'activité indus-



trielle, la productivité apparente de la main d'œuvre, mesurée par tête et plus encore par heure, ne montre aucune évolution anormale au regard de celles constatées dans le passé à la sortie des trois récessions précédentes. Ceci est vrai tant au niveau de l'économie dans son ensemble qu'au niveau de la seule industrie manufacturière. Le faible redémarrage de l'emploi et la poursuite de son recul dans l'industrie manufacturière ne s'expliquent donc pas par une accélération anormale des progrès de productivité. Il est vrai que cette affirmation est à nuancer dans la mesure où l'on sait qu'il y a corrélation positive entre l'intensité des progrès de productivité et l'intensité de l'activité. Avec



une reprise molle de l'activité, on était en droit de s'attendre, au regard des observations passées, à des progrès de productivité médiocres, ce qui n'est pas le cas.

3. Les fuites à l'importation

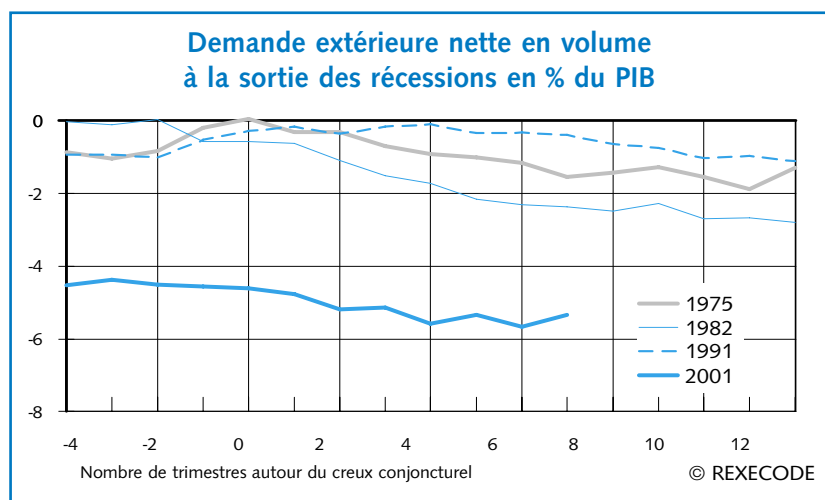
Si l'on considère l'évolution de la demande intérieure (stocks compris ou hors stocks), l'évolution de celle-ci depuis le début de la reprise en cours est analogue à celle observée à la sortie de la récession de 1991 (voire un peu plus soutenue), moins dynamique qu'à la sortie des récessions de 1975 et de 1982.

La grande différence concerne la demande extérieure nette dont l'impact négatif sur le PIB est bien plus vif que dans le passé et dont la dégradation s'est accentuée davantage qu'à la sortie de la récession de 1991 alors que la demande intérieure est à peine plus vigoureuse qu'à l'époque. La dégradation actuelle de la demande extérieure nette est de même ampleur qu'à la sortie des récessions de 1975 et 1982 alors que cette fois-ci la demande intérieure fait preuve de moins de

dynamisme. Toutes choses égales par ailleurs, la fuite à l'importation s'est accentuée, ce qui concerne essentiellement les marchandises et touche donc particulièrement l'industrie.

Cette fuite à l'importation concerne principalement les biens de consommation durables et non durables mais n'épargne pas les biens d'équipement et les secteurs des technologies nouvelles. Elle se fait à l'avantage de tous les pays développés et en voie de développement, principalement au profit de la Chine. Le déficit bilatéral des Etats-Unis avec la Chine ressort à environ 120 milliards de dollars par mois (rythme annuel) contre moins de 70 milliards de dollars pour le déficit bilatéral avec le Japon. Il est supérieur au déficit que les Etats-Unis enregistrent avec l'ensemble de l'Union européenne à 15, qui dépasse légèrement les 100 milliards de dollars par mois (taux annuel).

L'envolée des importations, notamment en provenance de la Chine, dont une partie s'explique par la délocalisation d'activités manufacturières, contribue sans aucun doute à peser sur la production manufacturière et donc sur l'emploi industriel. Ceci est à relier à la faiblesse des coûts salariaux chinois accentuée par une politique chinoise de maintien d'une sous-évaluation du yuan d'environ 30 %. Si l'emploi manufacturier tarde encore à se redresser outre-Atlantique, les demandes américaines de réévaluation du yuan (et/ou de dévaluation du dollar) vont s'intensifier. ■





Et si on avait baissé les charges sociales sans faire les 35 heures ?

Michel Didier et Michel Martinez

Introduction

Le présent article propose quelques réflexions sur l'évaluation de l'impact économique des 35 heures, et notamment sur ses conséquences en termes d'emploi, quatre ans après la mise en œuvre de la loi sur la réduction du temps de travail.

Nous adoptons ici un point de vue qui a été très peu retenu dans les travaux antérieurs. Ce point de vue consiste à décomposer l'effet des mesures de RTT entre ce qui revient aux baisses des charges et ce qui revient à la diminution de la durée du travail. Les lois relatives aux « 35 heures » ont en effet mis en œuvre deux ensembles de dispositions de natures très différentes. D'une part, une baisse de la durée hebdomadaire légale du travail avec maintien de la rémunération, entraînant des conséquences sur les contingents d'heures supplémentaires et surtout une hausse automatique du SMIC de 11,4 % reportée à 2005. D'autre part, d'importantes baisses de charges sociales au voisinage du SMIC, au-delà des

baisses de charges qui avaient été décidées auparavant. Les auteurs de la loi étaient en effet bien conscients que les conséquences sur les coûts de production d'une diminution de la durée du travail sans baisse de la rémunération mensuelle ne pouvaient être que très partiellement compensées par les efforts de productivité demandés aux salariés. Les baisses de charges nouvelles étaient donc destinées à « amortir le choc ».

Du point de vue de l'évaluation des politiques publiques, la complexité des dispositions liées aux « 35 heures » pose un problème de méthode. Quelle est la mesure exacte dont on cherche à mesurer l'effet ? S'agit-il de la politique de réduction de la durée du travail (à taux de charge inchangé) ? Ou bien de celle de la baisse des charges (à durée du travail inchangée) ? Pour bien faire, il convient de décomposer autant que faire se peut le résultat observé entre ces deux composantes. C'est-à-dire tenter d'évaluer de façon *séparée* l'impact des baisses de charges (à durée du travail inchangée) et

l'impact des « 35 heures » (à niveau de charges sociales inchangé). Nous le tenterons dans la dernière partie de cette analyse. Malgré les incertitudes de ce type d'évaluation, on constate alors de façon non ambiguë que la baisse des charges sociales décidée depuis 1999 aurait créé beaucoup plus d'emplois si elle ne s'était pas accompagnée d'une diminution autoritaire de la durée hebdomadaire du travail.

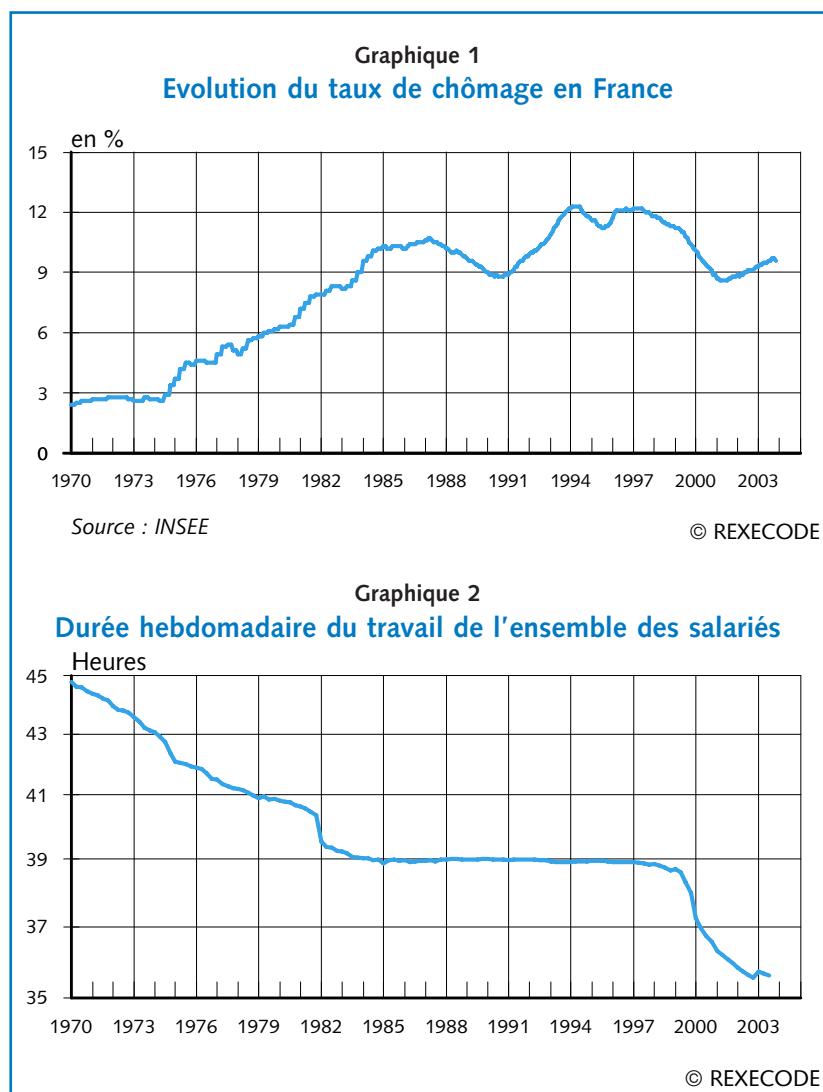
Quelques réflexions préliminaires

La baisse de la durée du travail a été présentée comme la grande mesure pour l'emploi à une époque où on estimait avoir

tout essayé contre le chômage. Cette opinion mésestimait les mécanismes qui étaient déjà à l'œuvre. Les acteurs économiques avaient commencé à réagir à la montée du chômage. Celle-ci s'est déroulée en plusieurs étapes et elle avait des causes identifiées : réponses inadaptées après les crises du pétrole en raison de rigidités salariales excessives, déséquilibres financiers majeurs du début des années quatre-vingt, taux d'intérêt aberrants dans la première partie des années quatre-vingt-dix. A la fin des années quatre-vingt-dix, ces causes avaient largement disparu. Dès la fin 1995, le gouvernement avait confirmé l'euro et nettement réduit les déficits publics. Les taux d'intérêt avaient fortement baissé en Europe. La croissance économique pouvait repartir, ce qu'elle a fait à partir de la fin 1996. Le chômage pouvait baisser, ce qu'il a fait à partir du printemps 1997.

Après la réduction autoritaire de la durée hebdomadaire de 40 heures à 39 heures en 1982, la durée était restée stable pendant plus de quinze ans. La baisse tendancielle résultant d'initiatives négociées au niveau des entreprises pouvait reprendre. Dans un ouvrage publié en 1994, *Scénarios pour l'emploi*⁽¹⁾, le retour à la baisse tendancielle et négociée de la durée du travail était même préconisée dans le cadre d'un « engagement collectif pour l'emploi ». Les mesures principales pour l'emploi proposées étaient la modération salariale et la baisse des charges sur les bas

⁽¹⁾ *Scénarios pour l'emploi*, Michel Didier, édité par Michel Didier (voire bibliographie).



salaires. Au total, il était estimé en 1994 qu'il était possible de revenir à 8 % de chômage en France en cinq ans, c'est-à-dire avant la fin du dernier siècle. Selon cette étude, une baisse de la durée du travail négociée et progressive était compatible avec ce résultat, mais l'essentiel de la baisse du chômage était à attendre de la modération salariale et d'une politique de baisse des charges, complétées par diverses autres mesures.

Beaucoup des idées avancées dans *Scénarios pour l'emploi* ont été effectivement mises en œuvre par les gouvernements successifs depuis 1994. Cependant à partir de 1999, l'essentiel des actions et des ressources a été concentré sur une baisse brutale, uniforme et assez largement contrainte de la durée hebdomadaire du travail. C'est ce qu'on a appelé la RTT et c'est cette politique que l'on cherche à évaluer aujourd'hui avec le recul de quatre années.

Il faut d'emblée souligner les difficultés inhérentes à cet exercice, et elles ne sont pas toutes techniques. La première difficulté est que l'évaluation d'une politique de cette nature dépend du moment où on la réalise. Un choc de l'ampleur des 35 heures ne produit ses effets que progressivement. Il est généralement admis que les politiques de l'emploi ne donnent leur plein effet qu'au bout de trois à six ans.

Il faut aussi avoir à l'esprit que les effets à long terme peuvent être contraires aux effets immédiats. Une règle du pouce simple et robuste est que l'économie est keynésienne à court terme et néo-classique à long

Tableau 1
Nombre moyen d'heures de travail habituellement prestées par semaine dans l'emploi principal des salariés à temps complet

	1999	2002
Union européenne	40.4	40.0
France	39.6	37.7
Allemagne	40.1	39.9
Belgique	38.4	39.3
Espagne	40.6	40.4
Italie	38.5	38.5
Royaume-uni	43.6	43.3

Source : Eurostat, Enquêtes sur les forces de travail.

terme. Par exemple, une politique qui joue essentiellement sur la demande peut avoir des effets macroéconomiques positifs à court terme et négatifs à long terme. Inversement, une politique contraignante sur l'emploi peut avoir des effets apparents positifs à court terme mais des effets à moyen terme négatifs. D'où des résultats contradictoires selon le moment où on cherche à en mesurer les effets. Les lois sur les 35 heures ont pu ainsi conduire à des emplois « contraints » dans un premier temps, mais dans un second temps s'imposera un retour à la tendance longue.

Une autre difficulté est que les lois sur les 35 heures ont cherché à capter les effets favorables à court terme en reportant au-delà de 2005 les effets négatifs des hausses du coût du travail induites par les revalorisations du SMIC ainsi que l'extension éventuelle aux petites entreprises, qui appartiennent souvent à des secteurs de services. Par rapport à la première moitié des années 1990, le rôle des baisses de charges a donc été complètement transformé en France. On est passé de baisses de charges offensives – destinées à per-

La durée hebdomadaire moyenne des salariés français à plein temps est de loin la plus faible en Europe

mettre à des emplois peu qualifiés d'être économiquement viables –, à des baisses de charges de plus en plus coûteuses et seulement défensives, c'est-à-dire destinées non pas à diminuer le coût du travail mais simplement à éviter une trop forte hausse du coût horaire du travail. Ce type de baisses de charges n'a plus d'effets positifs sur l'emploi, il ne fait au mieux qu'éviter des pertes d'emploi.

Toutes ces précautions étant prises, nous pouvons tenter de préciser le diagnostic qu'il est actuellement possible de formuler à partir des données d'observation pour le secteur productif, les administrations publiques relevant d'une autre logique.

Eléments du constat

Entre 1983 et 1998, la durée du travail hebdomadaire habituelle des salariés à temps plein du secteur marchand n'a pratiquement pas baissé, restant de

l'ordre de 39 heures. Selon l'enquête ACEMO, entre 1998 et le premier semestre 2002, elle a rapidement reculé pour atteindre 35,6 heures par semaine, soit une baisse de 8,7 % du temps de travail hebdomadaire. Elle reste depuis à peu près stable.

Au cours de la même période, selon Eurostat (qui donne des résultats légèrement différents de l'enquête ACEMO), dans l'Union européenne le temps de travail des salariés travaillant à temps complet a été réduit de 1 % (contre 4,8 % en France) et s'établirait à 40 heures pour la moyenne européenne (contre 37,7 en France). La France est désormais le pays d'Europe où les salariés à temps plein travaillent le moins, précédée de la Norvège et de l'Italie (38,5 heures). Des comparaisons avec les Etats-Unis ou le Japon indiquent également que le nombre d'heures travaillées par semaine est beaucoup plus faible en France.

Selon les données de l'enquête ACEMO (qui ne concerne que les entreprises de plus de dix salariés), 80,2 % des salariés des entreprises de plus de dix salariés du secteur marchand non agricole étaient passés à 35 heures de travail hebdomadaire au 30 septembre 2003, soit environ 9 350 000 personnes. On ne dispose pas d'information directe sur les entreprises de moins de dix salariés. Si on suppose qu'environ 16% des salariés des entreprises de moins de dix salariés sont passés à 35 heures, on peut estimer qu'environ 65 % des 15 427 000 salariés du secteur privé sont passés à 35 heures entre 1998 et 2003, soit 9 960 000, les autres, soit environ

Les lois sur la RTT ont déjà conduit à doubler le montant des allègements de charges sociales

Tableau 2
Montant des allègements de charges sociales
(en millions d'euros)

	1997	2002
Ensemble	6 113	15 434
dont :		
Avant 1998		
Ristourne Juppé (<1,3 SMIC)	5 922	7 097
Robien, 11 juin 1996	191	514
Total	6 113	7 611

Lois Aubry		
Aubry I, 13 juin 1998		1 997
Aubry II, extension jusqu'à 1,8 SMIC		2 588
Aubry II, aide structurelle		3 056
Aubry II, majorations		182
Total	0	7 823

Source : Rapport des comptes de la Sécurité sociale 2002 et 2003, Dares, Bilan de la politique de l'emploi en 1999.

5 470 000, conservant un horaire de l'ordre de 38 à 39 heures.

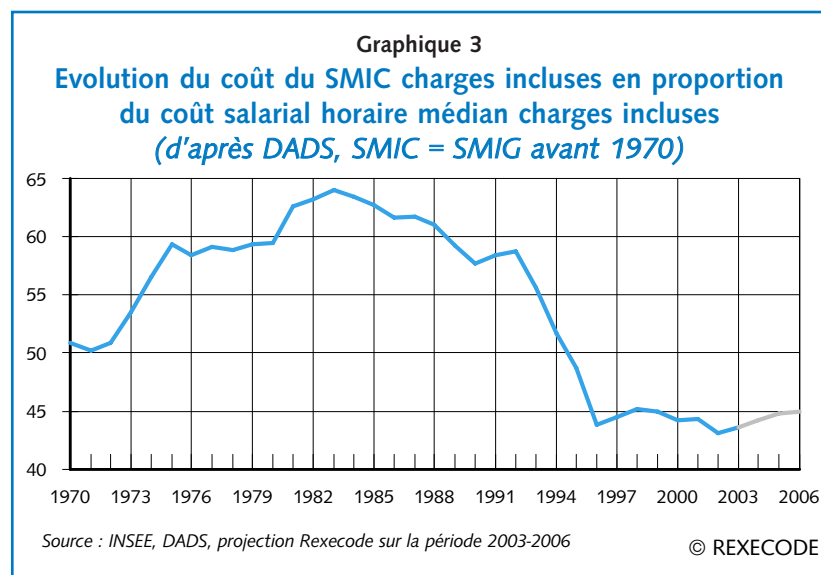
Les allègements de charges sociales représentaient 6,1 milliards d'euros en 1997 (allègements Juppé et Robien). Leur montant s'élevait en 2002 à 15,4 milliards d'euros dont 7,8 milliards au titre des allègements supplémentaires prévus par les lois Aubry. Rappelons que ces montants ne concernent que le secteur privé marchand.

Il est estimé que le montant total des allègements de charges passera de 15,4 milliards d'euros en 2002 à 22,7 milliards en 2006 en raison de la convergence vers le haut des multiples SMIC créés par les lois de réduction du temps de travail, qui impose une revalorisation réelle des bas salaires de 11,4 % (et en tenant compte du nouvel allègement Fillon destiné à limiter l'effet négatif sur l'emploi de la hausse du coût du travail au niveau du SMIC). En 2006, c'est-à-dire une fois que l'ensemble des conséquences de la loi du 19 janvier 2000 auront été enregistrées, les baisses de charges liées directement ou indirectement aux 35 heures représenteront donc un coût pour les finances publiques de près de 15 milliards d'euros, soit 0,9 % du PIB, deux fois plus que le coût des baisses de charges antérieures, auquel il vient s'ajouter.

Ces nouvelles baisses de charges très coûteuses pour les finances publiques n'auront en fait servi qu'à limiter la hausse du coût relatif du travail non qualifié, alors que les baisses de charges antérieures à 1995 se traduisaient par une baisse effective du coût relatif du travail peu qualifié.

Le taux de réduction de cotisation sociale employeurs du niveau du Smic est en effet passé de 0 à 18,2 % entre 1993 et 1995, ce qui s'est traduit par une baisse sensible du ratio coût du SMIC/ coût horaire médian (qui peut être considéré comme un indicateur du coût relatif du travail non qualifié - voir graphique 3). Les hausses du SMIC en 1996 et 1997 ont engendré ensuite un léger relèvement de ce ratio. Avec les allègements Aubry II puis la mise en place progressive des aménagements Fillon, le taux de réduction de cotisations sociales employeurs sera passé de 18,2 à 26 % entre 1998 et 2006. Mais cet accroissement des allègements de charges au niveau du SMIC est largement compensé par la hausse du SMIC. Il est donc sans effet sur le niveau relatif du coût du SMIC et donc, a priori, sans effet sur l'emploi. Dans sa note de conjoncture de décembre 2003 (p. 95), l'INSEE indique par exemple que « les exonérations de charges sur les bas salaires introduites également par la loi Fillon ne créeraient pas d'emplois en 2004, étant donné l'augmentation du coût du travail induite par l'harmonisation des

Le coût relatif du travail peu qualifié a fortement baissé de 1992 à 1995. Il ne baisse plus depuis 2000. Les nouvelles baisses de charges sont largement compensées par la hausse du SMIC



niveaux de Smic mensuels ». Cette neutralité sur l'emploi des baisses de charges se prolongera jusqu'à la fin de l'harmonisation des multiples SMIC en 2006.

La différence entre les effets des baisses de charges antérieures à 1995, offensives et induisant une baisse relative du coût du travail non qualifié, et les baisses suivantes, défensives et neutres en termes de créations d'emplois non qualifiés, apparaît nettement sur le graphique 3.

Les évaluations « microéconomiques »

Quelques estimations de l'effet « ex post » des lois sur les 35 heures dans le secteur marchand émanent des services de l'INSEE et de la DARES. Selon l'INSEE, *Portrait social de la France 2003*, 260 000 emplois auraient été créés entre 2000 et 2002 à la suite des lois Aubry. Aucune indication de la méthode utilisée pour mesurer cet effet n'est précisée dans cette publication.

Selon les travaux de la DARES, 350 000 emplois auraient été créés sur la période 1997-2002 sous l'effet des « 35 heures » dans le secteur marchand. La méthode utilisée est une méthode d'appariement sur un échantillon large d'entreprises. L'approche rapproche les entreprises passées à 35 heures et celles considérées comme « comparables » qui sont restées à 39 heures. Le calcul de l'effet des 35 heures sur l'emploi repose sur une évaluation réalisée en 2000 par la DARES à partir de données d'établissements re-

cueillies lors de l'enquête ACEMO, travail réactualisé en 2002 sur la période allant de 1996 à 2001.

L'étude analyse les évolutions du temps de travail de l'emploi et des salaires pour les premières générations d'établissements qui ont réduit le temps de travail et bénéficié d'aides incitatives offensives (accords Robien ou Aubry I). Ce sont donc uniquement les établissements passés à 35 heures et ayant signé les accords Robien offensifs et Aubry I offensifs qui ont été étudiés et comparés à des « établissements identiques » restés à 39 heures. Il en ressort que les établissements qui ont mis en œuvre des accords Robien ou Aubry I ont connu une dynamique de l'emploi plus rapide (l'écart étant de 6 à 7 %) que les établissements « identiques » restés à 39 heures. En faisant l'hypothèse qu'il n'y aurait pas eu de perte de production associée au passage à 35 heures, il est possible d'effectuer un calcul théorique des gains de productivité réalisés. Ceux-ci seraient de l'ordre de 3 %, soit environ deux tiers de la baisse de la durée du travail.

Une partie des accords de RTT d'établissements ne bénéficiant pas d'aides incitatives ont aussi été dépouillés. De ce dépouillement, il ressortirait une réduction de la durée effective du travail de 6,4 % nettement inférieure à celle des accords incitatifs offensifs (10 %), ce qui conduirait, en reprenant les hypothèses précédentes de gains de productivité (hypothèses qui ne reposent sur aucune mesure directe), à des effets nets sur l'emploi estimés à un peu plus de 3 % des effectifs concernés.

En additionnant les emplois « créés » par les entreprises signataires d'accords Robien et Aubry I, et en généralisant l'hypothèse précédente de créations d'emploi (+3 %) à l'ensemble des entreprises concernées par les accords Aubry II, on obtient le résultat de 350 000 emplois qui est alors imputé aux différents mécanismes de réduction du temps de travail (Robien, Aubry I, Aubry II) sur la période 1997-2002. Aucune estimation n'est faite des emplois qui seraient résultés de l'attribution des aides sans baisse de la durée du travail.

L'étude statistique de la DARES est minutieuse mais elle repose sur des hypothèses très discutables. Or, les résultats sont entièrement liés à ces hypothèses. L'étude exploite en effet des résultats statistiques obtenus pour l'essentiel sur un ensemble très particulier d'entreprises, celles qui ont signé un accord incitatif offensif, et elle extrapole ensuite ces résultats à l'ensemble des entreprises concernées par les 35 heures. Or, cette généralisation est hasardeuse pour plusieurs raisons.

L'évaluation micro-économique de la relation entre RTT et emploi ne concerne que les entreprises signataires d'accords offensifs Robien et Aubry I. Les effets sur l'emploi obtenus sur ces entreprises (6 à 7 % de créations d'emplois en plus) présupposent que leur production n'a pas augmenté plus vite que celle des entreprises non signataires. Compte tenu de la dynamique très favorable de l'emploi de ces entreprises avant même la mise en œuvre de la RTT, rien ne permet d'affirmer que les créa-

tions d'emplois dans ces entreprises sont dues aux 35 heures.

La méthode d'estimation (neutralisation des effets de taille et de secteur) ne constitue nullement une correction du biais de sélection, qui reste inconnu. Le fait de signer un accord offensif est en effet un choix. Cette décision repose sur l'appréciation par l'entreprise des conséquences de son choix. Elle signifie certainement que l'entreprise présente des caractéristiques très particulières qui elles seules pourraient suffire à expliquer les créations d'emplois observées. A priori, on peut supposer que plus une entreprise passe tôt aux 35 heures, plus l'intérêt qu'elle y a est grand. Or c'est cet intérêt qui n'est pas mis en évidence dans la méthode d'estimation. Des chercheurs du Crest, un centre de recherches de l'Insee (Crépon, Leclair et Roux) conduisent actuellement une étude qui cherche à tenir compte des biais de sélection. Ces recherches, encore préliminaires, montrent que la technique d'estimation économétrique joue un rôle prépondérant sur les résultats, ce qui suggère que l'incertitude statistique des estimations macroéconomiques restera toujours grande.

Enfin, une évaluation devrait tenir compte de tous les effets macroéconomiques induits par la réduction du temps de travail. Par exemple, une augmentation des prélèvements obligatoires peut avoir un impact macroéconomique défavorable. L'augmentation du SMIC horaire pour les entreprises restées à 39 heures a pu leur faire perdre des parts de marchés, etc... Quelles que soient les approches microécono-

miques conduites à partir de comparaisons d'entreprises existantes, un cadrage macroéconomique reste nécessaire. La difficulté est que les évaluations macroéconomiques sont souvent faites *ex ante* à l'aide de modèles et par conséquent invérifiables et que les observations macroéconomiques *ex post* ne permettent pas de distinguer les causes des variations de l'emploi. Il est cependant indispensable d'apprécier les ordres de grandeurs vraisemblables à partir des observations macroéconomiques.

L'approche macroéconomique : la croissance suffit à expliquer l'emploi

Une approche globale peut reposer sur des comparaisons européennes des créations d'emploi sur la période récente ou plus précisément du « contenu en emploi de la croissance ». Pour éviter les problèmes de nomenclatures que pose la distinction entre secteur public et secteur privé, ces comparaisons sont menées sur l'ensemble de l'économie (PIB total et emploi global).

Il s'avère que l'enrichissement du contenu en emploi de la croissance a été très comparable dans l'ensemble des pays européens et qu'aucune spécificité française n'apparaît, qui pourrait être imputable à la mise en oeuvre des 35 heures. Les données sur l'emploi ne montrent pas en effet que la France se distingue de ses voisins européens sur la période 1997-2002 (tableau 3) ou même sur la période 1999-2002 (tableau 4).

Le contenu en emploi de la croissance désigne le rapport entre le taux d'accroissement de l'emploi et le taux d'accroissement du volume du PIB. Il peut constituer un indicateur de performance d'un pays en termes de créations d'emplois. Les politiques publiques de l'emploi visent à l'augmenter grâce à des mesures diverses : emplois aidés, baisses de charges, flexibilité du marché du travail, incitation au retour à l'emploi ou réduction du temps de travail. De façon générale, en Europe, la conjugaison de politiques de l'emploi et d'autres facteurs, notamment la baisse des taux d'intérêt et le ralentissement de la substitution du capital au travail a eu des conséquences favorables sur le contenu en emplois de la croissance au cours de la période récente. En moyenne, sur la période 1980-1996, un point de croissance entraînait 0,2 point de croissance de l'emploi dans la zone euro. Ce ratio est passé à 0,7 sur la période 1997-2002 (ou sur la période 1999-2002). Il y a donc eu en moyenne, et pas seulement en France, depuis quelques années une augmentation du « contenu en emploi de la croissance » (ce qui veut dire aussi un ralentissement des gains de productivité apparente du travail).

Il s'avère que depuis 1997 (ou même depuis 1999, c'est-à-dire depuis les lois de réduction du temps de travail) la France ne fait pas mieux en termes d'emploi que la zone euro. Au cours de la période récente 1999-2002, la France a connu une croissance du PIB un peu plus forte (2,7 % l'an) que la moyenne de ses voisins européens (2,2 % en

moyenne). Cependant, l'accroissement de l'emploi n'a pas été supérieur en France (1,7 % l'an contre 1,6 % dans la zone euro). On peut donc considérer qu'il n'y a pas eu un enrichissement supérieur de la croissance en emploi en France (par rapport au reste de la zone euro) qui aurait pu s'expliquer par la réduction du temps de travail. Les performances en termes de contenu en emploi de la croissance ont été relativement comparables au sein de l'Union européenne. Un point de croissance s'est accompagné de 0,4 point d'emploi au Royaume-Uni, de 0,5 en Allemagne, de 0,6 en France et de 0,8 dans la zone euro hors Allemagne et France, les pays méditerranéens présentant des ratios plus élevés, proches de 1. En résumé, l'approche macroéconomique suggère que les lois de RTT n'ont conduit à aucune création d'emplois spécifiques.

On peut aussi s'intéresser à l'évolution du chômage et examiner l'évolution du taux de chômage comparée entre la France et la zone euro. Il s'avère que les évolutions du taux de chômage sont aussi très comparables. Un examen attentif suggère qu'en 1999-2000 une baisse du taux de chômage un peu plus forte aurait eu lieu en France, équivalente à environ un demi-point de la population active. Cet écart peut tenir à plusieurs facteurs (différence d'évolution de la population active, effet des politiques de l'emploi, écarts de croissance). Même si l'on imputait la totalité de cet écart aux mesures liées à la baisse de la durée du travail, l'évolution comparée des courbes de chômage ne laisse pas la place à des créa-

tions d'emplois très significatives qui seraient spécifiques à la France.

35 heures et équilibres macroéconomiques

Une évaluation des lois de réduction du temps de travail devrait aussi tenir compte des effets macroéconomiques qu'elles ont pu induire. Une difficulté tient aux délais d'ajustement de l'économie. Une réduction brutale de la durée du travail introduit des éléments de contrainte. Dans le contexte de forte demande finale (externe et interne) de l'année 2000, il est vraisemblable que des embauches contraintes

Le contenu en emploi de la croissance ne marque aucune spécificité française qui pourrait être imputable aux « 35 heures »

Tableau 3
Contenu en emploi de la croissance en Europe
sur la période 1997-2002
(taux d'accroissement de l'emploi pour un point de PIB)

	Croissance annuelle moyenne emploi (a)	PIB (b)	Contenu en emploi (a)/ (b)	Productivité du travail (b)- (a)
Royaume-Uni	1,1	2,6	0,4	1,6
Zone euro	1,5	2,3	0,7	0,8
France	1,5	2,7	0,6	1,2
Allemagne	0,6	1,5	0,4	0,9
Autres pays de la zone euro	2,1	2,7	0,8	0,6
dont Italie	1,4	1,8	0,8	0,4
dont Espagne	3,8	3,6	1,1	-0,2

Tableau 4
Contenu en emploi de la croissance en Europe
sur la période 1999-2002
(taux d'accroissement de l'emploi pour un point de PIB)

	Croissance annuelle moyenne emploi (a)	PIB (b)	Contenu en emploi (a)/ (b)	Productivité du travail (b)- (a)
Royaume-Uni	0,9	2,4	0,4	1,5
Zone euro	1,6	2,2	0,7	0,6
France	1,7	2,7	0,6	0,9
Allemagne	0,7	1,5	0,5	0,8
Autres pays de la zone euro	2,1	2,5	0,8	0,4
dont Italie	1,7	1,7	0,9	0,1
dont Espagne	4,0	3,3	1,2	-0,7

Source : calculs Rexecode d'après OCDE

ont été faites pour parvenir à des accords sociaux et pour exécuter les commandes en cours. Mais il s'agit là d'effets temporaires. La notion même d'« emplois créés » est contingente et dépend du moment où on cherche à l'apprécier. On peut craindre que les éventuels emplois contraints ne disparaissent progressivement, d'autant plus que les 35 heures ont contribué à créer des perturbations macroéconomiques défavorables comme le suggèrent d'une part l'accroissement de la part des frais de personnel dans la valeur ajoutée, dont la contrepartie est une certaine dégradation des situations financières et de l'investissement, d'autre part et surtout la baisse des parts de marché à l'exportation (graphique 4). La part de marché de la France à l'exportation recule à partir de 2000, non seulement par rapport aux autres zones mondiales mais aussi par rapport aux pays européens.

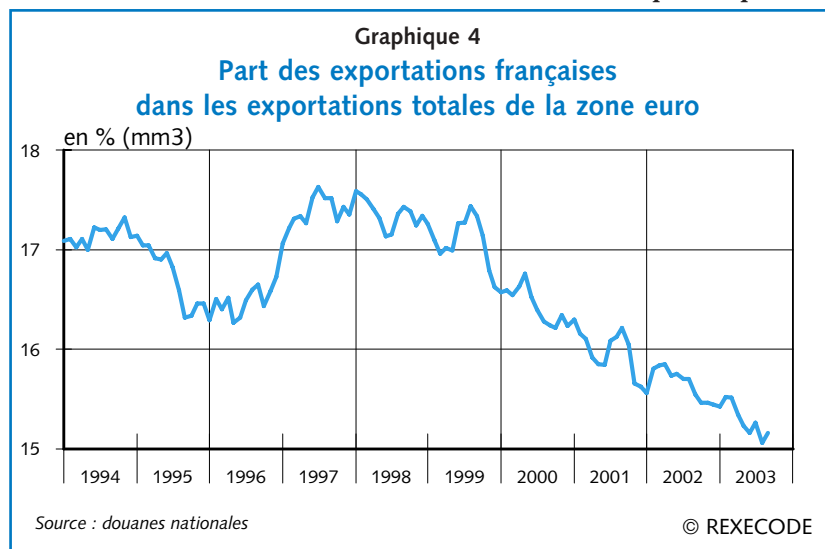
Les 35 heures ne sont certainement pas les seules causes de ces évolutions qu'il faudrait élucider plus complètement mais compte tenu de la simultanéité des événements et des observations venant des entreprises elles-mêmes, on peut penser

qu'elles y ont contribué. Ces observations sont cohérentes avec les conclusions d'un travail de l'INSEE (Leclair, 2002) qui écrit que « de 1997 à fin 2000, l'accroissement des performances de l'économie française s'est accompagné d'une augmentation des tensions sur les facteurs de production. Si ces tensions sont normales dans une période de forte croissance de la production, l'application des 35 heures dans ce contexte a néanmoins pu accroître les contraintes sur les capacités de production et ce faisant brider la croissance ».

Les effets sur l'emploi des allègements de charges sociales en vigueur en 1997

On dispose de travaux d'évaluation des effets des allègements de charges sociales sur les bas salaires en vigueur en 1997, c'est-à-dire avant la politique de baisse de la durée du travail. L'article de Bruno Crépon et Rozenn Desplatz (Economie et statistique n° 348), qui constitue la première évaluation *ex post* de l'effet des allègements sur les bas salaires, conclue notamment que pour un coût estimé à 5,9 milliards d'euros en 1997, « les dispositifs d'allègement de charges ont permis de nombreuses créations d'emplois entre 1994 et 1997... 460 000 emplois auraient été ainsi créés ou sauvegardés dans l'économie entre 1994 et 1997 grâce à ces mesures ». Ces conclusions ne sont certes pas à l'abri des critiques, quelquefois les mêmes que celles qui sont formulées à l'encontre des évaluations des effets des lois Aubry par des méthodes *ex post* de comparaisons d'entreprises (notamment l'extra-

La part de marché française à l'exportation par rapport à l'ensemble de la zone euro, à peu près stable de 1994 à 1999, décroche à partir de 2000.



polation au plan macroéconomique toujours délicate de résultats obtenus au niveau microéconomiques). D'autres estimations se limitent à des chiffres moins élevés de la moitié, voire du tiers (pour une synthèse récente des évaluations, voir notamment la revue de l'OFCE, n° 85, 2003).

Le tableau 6 qui rapproche ces diverses estimations de la baisse des charges sur les bas salaires indique que l'évaluation des effets sur l'emploi des allègements en vigueur en 1997 se situe dans une fourchette comprise entre 200 000 et 460 000 emplois. Nous ne disposons pas des instruments pour permettre de trancher de façon indiscutable entre ces différentes estimations.

La réduction de la durée du travail a neutralisé l'effet favorable des baisses de charges

Nous cherchons ici à séparer dans l'effet global des mesures liées à l'abaissement de la durée du travail ce qui pourrait être imputable à la baisse de la durée du travail seule (baisse de la durée du travail à taux de change inchangé) et ce qui pourrait être dû aux seules baisses de charges (à durée du travail inchangée). Pour cela on rapproche l'ensemble des données disponibles. Le tableau 7 fait ainsi apparaître :

1. d'une part le coût pour les finances publiques des allègements de charges sociales sans réduction contrainte de la durée du travail (baisses de charges antérieures à 1997) et les effets emploi de ces mesures proposées dans les différentes études (on indique les hypothèses extrêmes des évaluations disponibles),

Tableau 5

Les allègements de cotisations sociales sur les bas salaires : de Juppé à Fillon

La politique d'allègement des cotisations sur les bas salaires a été mise en place progressivement à partir de juillet 1993. En octobre 1996, les différents dispositifs existants ont fusionné en ce que l'on a appelé la « ristourne Juppé ».

A partir du 1er janvier 2000, les entreprises passant aux 35 heures bénéficient d'un allègement dégressif entre 1 et 1,8 SMIC et d'un allègement structurel (forfaitaire) au-delà, pour les entreprises passées à 35 heures (allègement « Aubry II »).

A partir du 1er juillet 2003, les deux dispositifs « Juppé » et « Aubry II » sont supprimés et il est créé un système unique de ristourne dégressive entre 1 et 1,7 SMIC, applicable à toutes les entreprises, dont la montée en charge s'étale sur trois ans (Allègement « Fillon »).

Période	Entreprises	Nature de la mesure (salariés à temps complets)	Réduction en points du taux de cotisations employeur au niveau du SMIC
Avant le 30.06.2003	Entreprise à 39 heures : Ristourne « Juppé »	Ristourne dégressive entre 1 Smic et 1,3 Smic, s'annulant à 1,3 Smic	18,2
Avant le 30.06.2003	Entreprises à 35 heures Ristourne Aubry II	Ristourne dégressive jusqu'à 1,8 Smic puis allègement forfaitaire au-delà, égal à 648 euros par an	26,0
A partir du 01.07.2003	Toutes entreprises Ristourne «Fillon»	Ristourne unique dégressive entre 1 et 1,7 Smic. La montée en charge du nouveau système s'étale sur 3 ans (fin en 2005)	26,0 (en 2005)

2. d'autre part le coût pour les finances publiques des allègements supplémentaires qui ont accompagné la réduction de la durée du travail à 35 heures et les évaluations des effets emploi résultant des différentes approches.

Le rapprochement laisse peu de doute sur le résultat. Si l'on retient par exemple une estimation moyenne pour l'effet emploi des baisses de charges pures à durée du travail inchangée (soit 330 000 emplois pour un coût de 7,2 milliards d'euros), les seules baisses de charges liées aux lois Aubry, si elles avaient été appliquées sans les 35 heures, dont le coût est à peu près égal au double des précédentes, auraient dû conduire à 620 000 emplois, soit 75% de plus que ce qui est avancé aujourd'hui dans les évaluations les plus optimistes des effets des lois Aubry (350 000). L'écart

serait encore bien supérieur si on retenait le point moyen des estimations actuelles des effets des lois Aubry (175 000).

Cela signifie que *la baisse de la durée du travail a fortement réduit l'effet favorable des baisses de charges ou, dit autrement, que la baisse de la durée du travail a « supprimé » plus de 40 % des emplois « créés » par les baisses de charges.*

Conclusion

En résumé, les créations d'emplois des années récentes s'expliquent principalement par un changement structurel intervenu progressivement au cours des années 90 auquel la politique de baisse des charges a largement contribué : amorce d'un partage de la masse salariale plus favorable à l'emploi et réduction du rythme de la

Le tableau présente les estimations disponibles des effets de la baisse des charges sur les bas salaires antérieures à 1997 (sans baisse de la durée du travail)

Tableau 6
Les évaluations disponibles des effets sur l'emploi des allègements de charges sur les bas salaires en vigueur en 1997 (sans réduction du temps de travail)

Etude	Méthode	Effet sur l'emploi des allègements en vigueur en 1997
Malinvaud (1998)	Maquette analytique	300 à 400 000 emplois au bout de dix ans
Administration économique : INSEE-DP-DARES (1997)	Maquette analytique	250 000 emplois au terme de cinq ans
Audric, Givord et Prost (2000)	Maquette analytique de Salanié (2000)	210 000 emplois à long terme avec une élasticité de substitution du travail non qualifié aux autres facteurs de 0,7
Laffargue (2000)	Maquette analytique	210 000 emplois à long terme avec une élasticité de 0,7 ; 800 000 avec une élasticité de 2,5
L'Horty (2000)	Maquette analytique	280 000 emplois avec élasticité de 1
Laroque et Salanié (2000)	Estimation économétrique à partir de données individuelles sur les ménages	490 000 emplois à long terme
Crépon et Desplatz (2001)	Analyse statistique ex-post à partir de données individuelles d'entreprises	460 000 emplois dès 1997

Source : OFCE, 2003

substitution du capital au travail (probablement grâce à la modération salariale et au ralentissement des charges sociales). L'effet des lois de réduction du temps de travail spécifiques à la France s'avère non significatif par rapport aux changements structurels antérieurs et aux effets généraux de la croissance.

Il faut aussi garder à l'esprit que les mesures qualifiées de RTT comportent deux volets : une réduction de la durée légale du travail visant à contraindre la durée effective du travail (35 heures) et des mesures de baisses des charges sociales sur les bas salaires supplémentaires par rapport aux mesures antérieures. Ces nouvelles baisses de charges (liées aux 35 heures) se sont avérées deux fois plus coûteuses pour les finances publiques que les baisses antérieures. Compte tenu des évaluations disponibles, il s'avère

que les baisses des charges des années récentes auraient entraîné beaucoup plus d'emplois si elles avaient été mises en oeuvre (comme les baisses de charges antérieures) sans diminution imposée de la durée du travail avec ses conséquences (notamment sur le SMIC). Cela signifie que la diminution de la durée du travail (les 35 heures « stricto sensu ») a largement neutralisé les effets favorables des baisses de charges.

L'estimation des conséquences du résultat apparent des 35 heures reste controversée. Mais il n'y a pas de doute sur le fait que ce résultat est l'addition de deux termes : des « créations d'emplois » dues aux baisses de charges et des « suppressions d'emplois » dues aux 35 heures stricto sensu. Toute évaluation de la politique de l'emploi devrait désormais s'efforcer de distinguer ces deux effets. ■

Ce tableau rapproche les coûts des baisses de charges et les estimations du nombre d'emplois créés. Il montre que l'effet des baisses de charges décidées depuis 2000 a été largement neutralisé par les « 35 heures »

Tableau 7
Comparaison des effets des baisses de charges sans et avec réduction de la durée du travail

	Effets de baisses de charges antérieures à 1997 (sans réduction de durée du travail)	Effets de baisses de charges postérieures à 1998 (liées à la réduction de la durée du travail ²)
Coût pour les Finances publiques	7,2 milliards d'euros ¹	13,5 milliards d'euros ¹
Nombre d'emplois « créés »	200 000 à 460 000	0 à 350 000
Point moyen des estimations	330 000	175 000

¹ Valeurs déflatées par l'indice du salaire mensuel de base. Ex : 15 milliards d'euros en 2006 sont équivalents à 13,5 milliards d'euros en 2002 et 5,9 milliards d'euros en 1997 représentent 7,2 milliards d'euros en 2002.

² Ces baisses s'additionnent aux baisses de charges antérieures à 1998.

Bibliographie

Audric S., Givord P. et Prost C., « Estimation de l'impact sur l'emploi non qualifié des mesures de baisse de charges », *Revue économique*, vol. 51, n° 3, 2000..

Benaïm S, Didier M et M. martinez, « Smic multiple, coût du travail et emploi », *Revue de Rexecode*, n°75, 2002.

Bunel M. et Jugnot S., « 35 heures : évaluations de l'effet emploi », *Revue Economique*, Vol.54 N°3, 2003.

Crépon B. et Desplatz R., « Une nouvelle évaluation des effets des allègements de charges sur les bas salaires », *Economie et statistique* n° 348, 2001.

Commission du Commissariat Général au Plan, « la réduction du temps de travail, les enseignements de l'observation », La Documentation Française, Annexe réalisée par Rexecode, 2001.

Crépon B., Leclair M. et Roux S., « Réduction du temps de travail et évolutions de l'emploi dans les établissements », 2003, miméo Crest.

Didier M.,éd., *Scénarios pour l'emploi*, Economica. Ouvrage collectif avec notamment la participation de Jacques Lesourne, Robert Solow, Jacques Drèze, Henri Sneesens, Jean-Paul Fitoussi, Michèle Debonneuil, Michel Didier, Christian de Perthuis, Derek Riley, Mathieu Boaglio, Frédérique Sachwald, Maurice Bellanger, Jean-Martial Breuil, Jean-Paul Aimetti, Reza Lahidji, Jean de Kervasdoué, Raymond Leban, éd. 1994.

Didier M.,« Les scénarios des 35 heures». *Revue de Rexecode* n°64, 1999.

Didier M., Commentaire du rapport du Conseil d'Analyse Economique, La réduction du temps de travail. La documentation française, 1997.

« Bilan économique et social de la France », *La Documentation Française*, DARES, DP, INSEE, Paris, 1997.

Premières évaluations quantitatives des réductions collectives du temps de travail, document d'études de la Dares n° 35, 2000.

Politique de l'emploi, La découverte, DARES, 2003.

Fiole M., Passeron V. et M. Roger, « Les 35 heures, l'emploi et les salaires », *Premières synthèses*, Dares, n° 50.2, 2000.

INSEE, 2003. Note de conjoncture de décembre.

Laffargue J.-P., « Effets et financement d'une réduction des charges sur les bas salaires », *Revue Economique*, vol. 51, n°3, 2000.

Laroque G. et B. Salanié, « Une décomposition du non-emploi en France », *Economie et statistique*, n° 331, 2000.

Leclair M., « Réduction du temps de travail et tensions sur les facteurs de production », Document de travail INSEE, n° G 2002/13, 2002.

L'Horty, Y., « Vertus et limites des allègements de charges sur les bas salaires », Document de travail du CSERC, n° 2000-01, 2000.

Malinvaud E, « Les cotisations sociales à la charge des employeurs : analyse économique », Rapport du Conseil d'Analyse Economique, *La Documentation Française*, 1998.

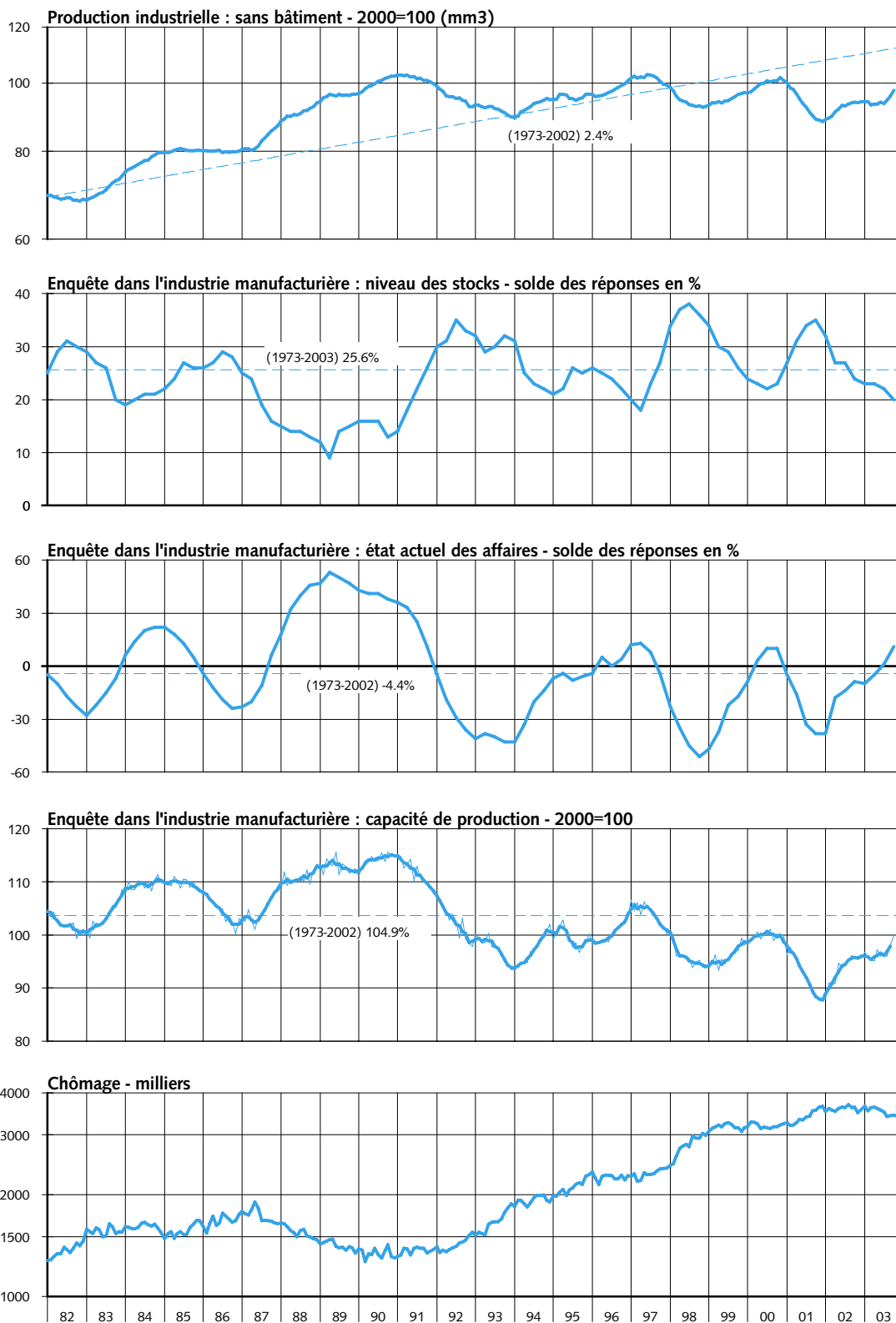
OFCE, « Débat sur les allègements de cotisation sociales sur les bas salaires du 14 mars 2003 ». *Revue de l'OFCE*, n°85, 2003.

Rexecode, 1999. « Les conséquences économiques du plan d'accompagnement des 35 heures », *Problèmes Economiques*. La Documentation Française.



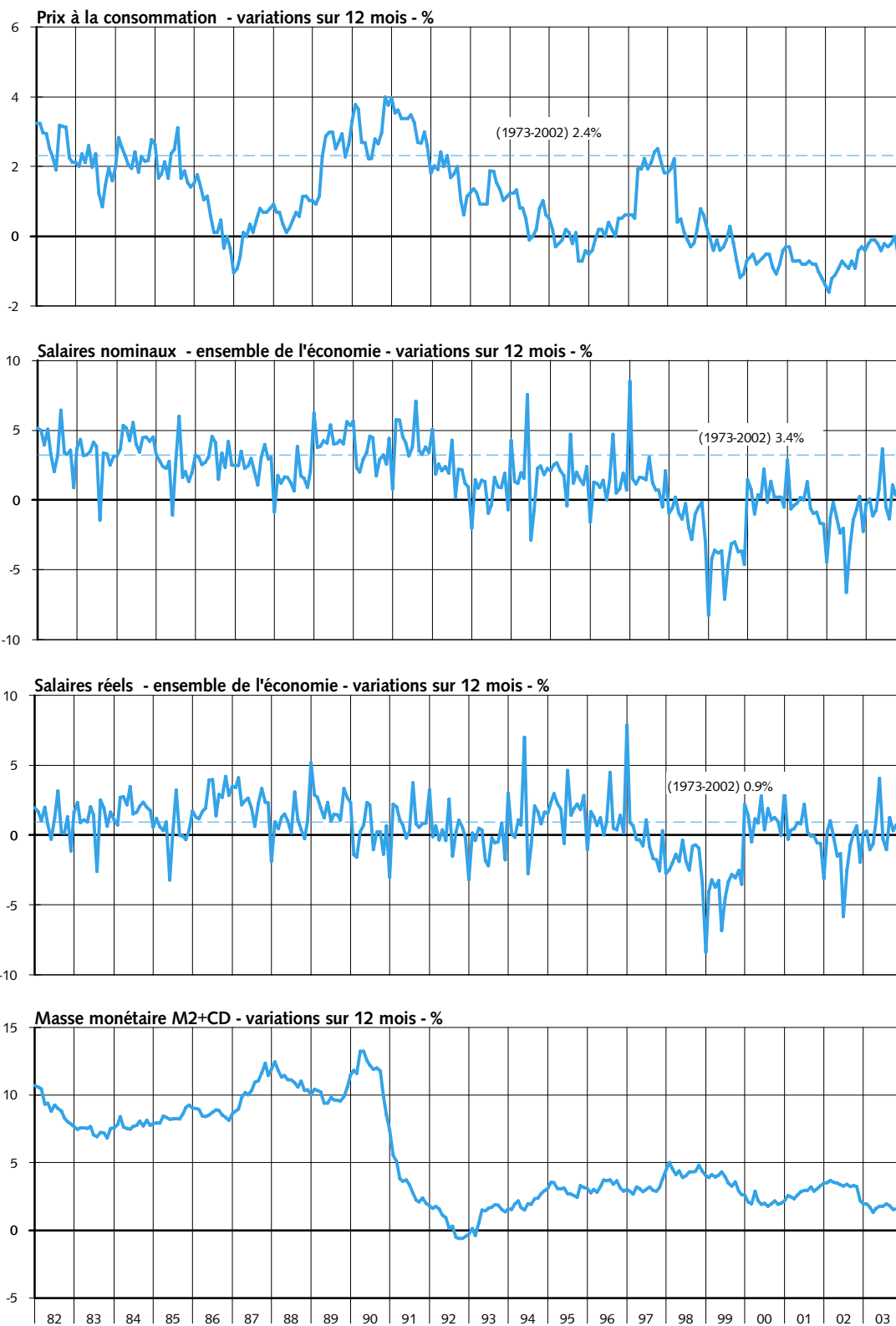
Indicateurs des cycles conjoncturels

Production, marché du travail



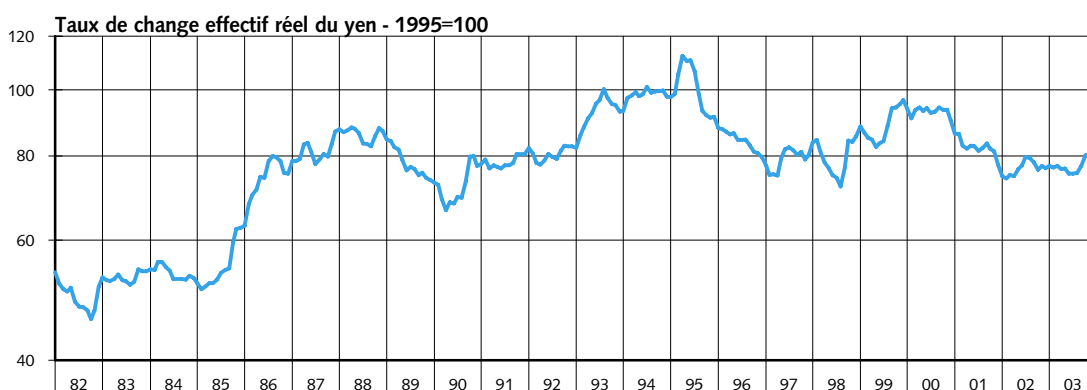
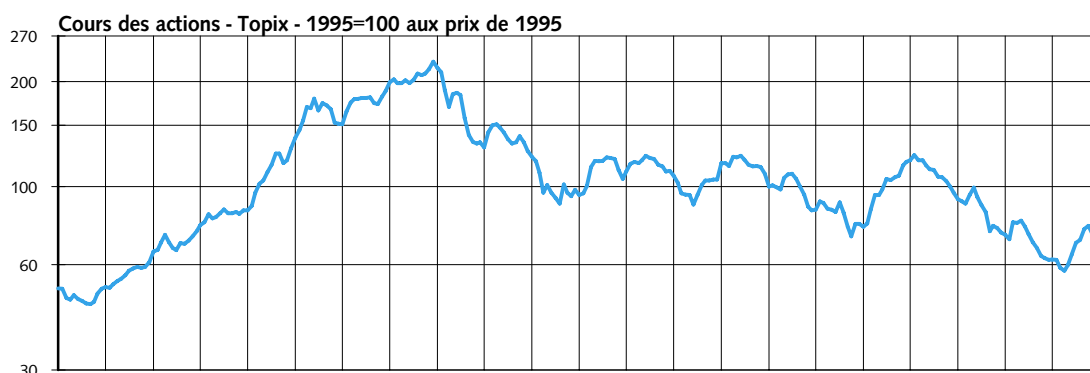
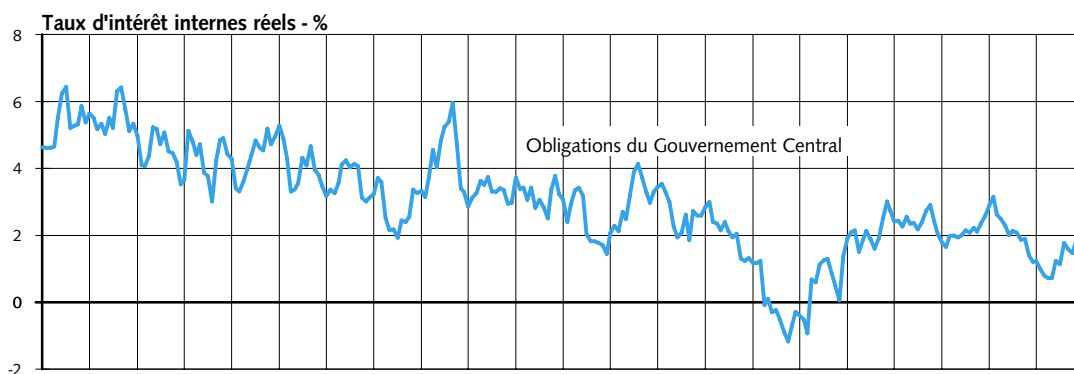
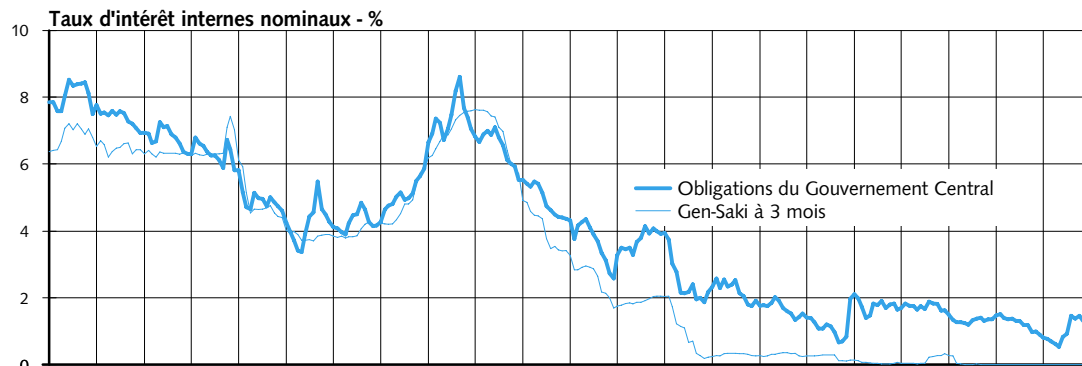
© REXECODE

Prix, salaires, masse monétaire



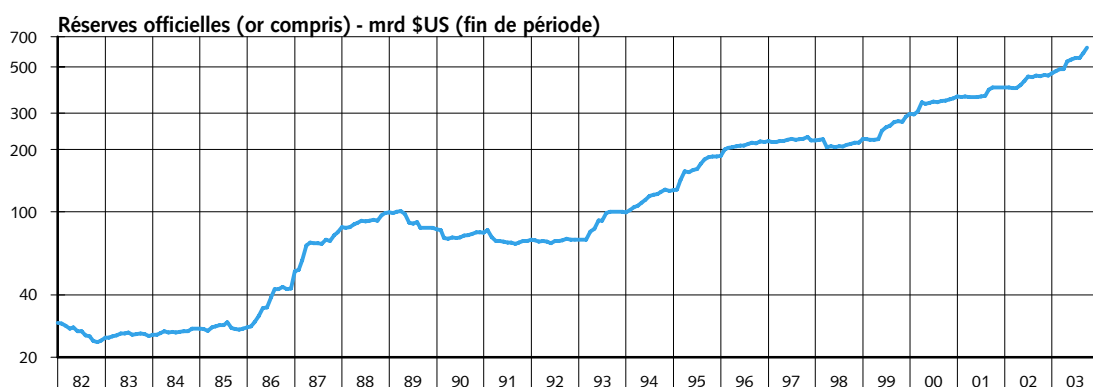
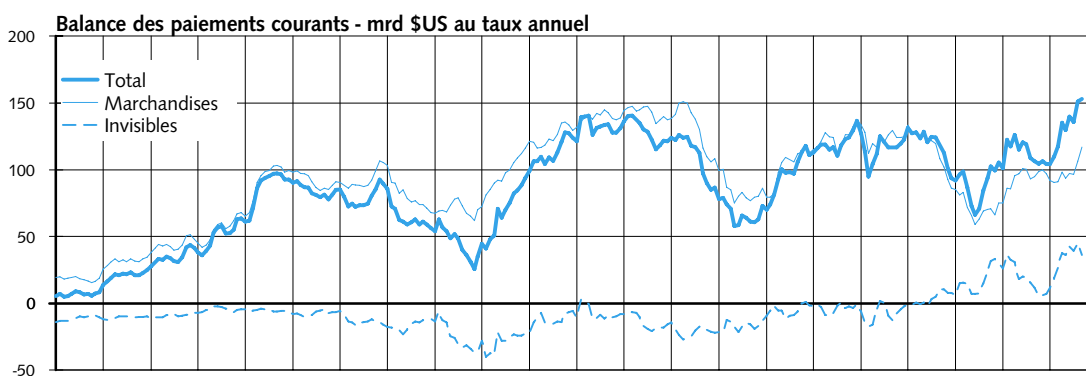
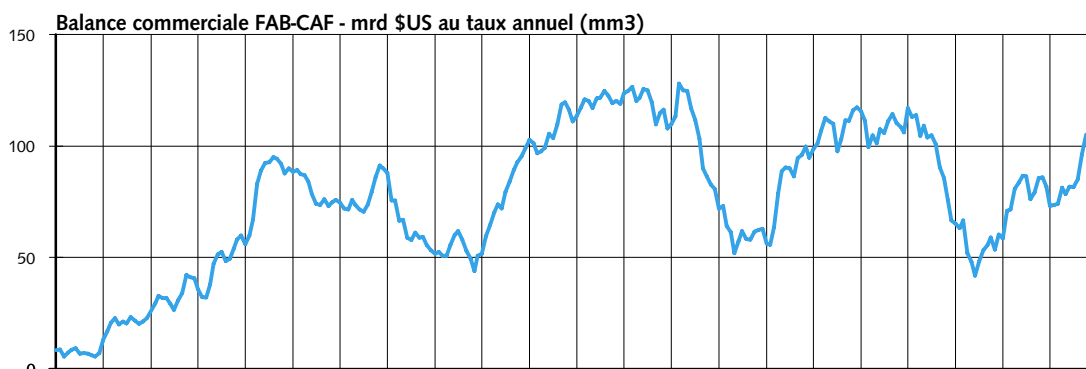
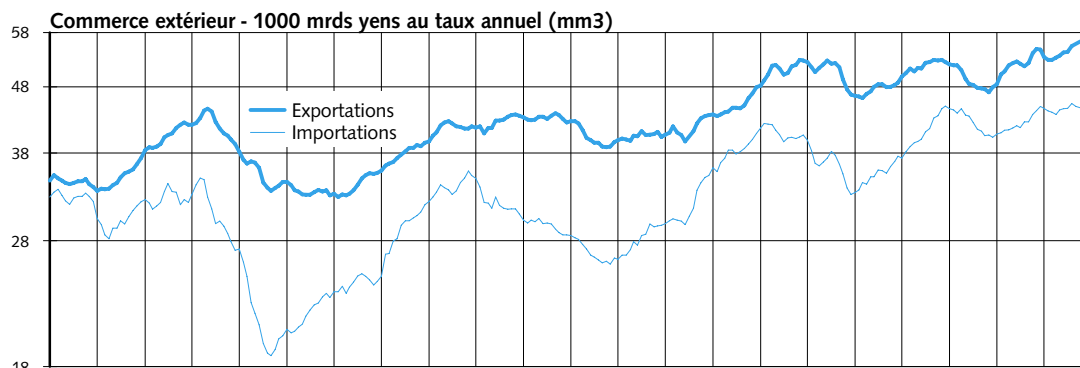
© REXECODE

Taux d'intérêt, bourse, Change



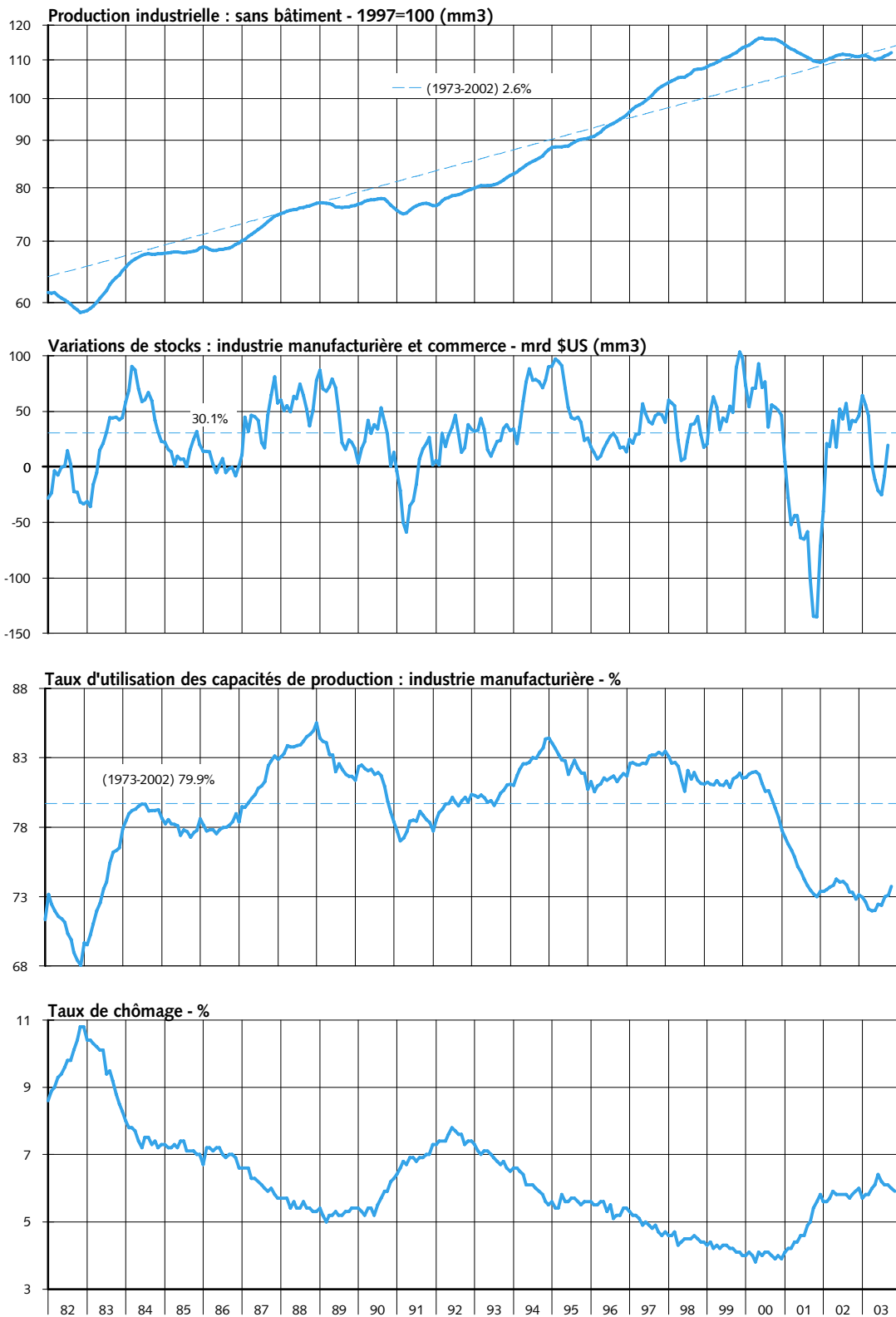
© REXECODE

Echanges extérieurs



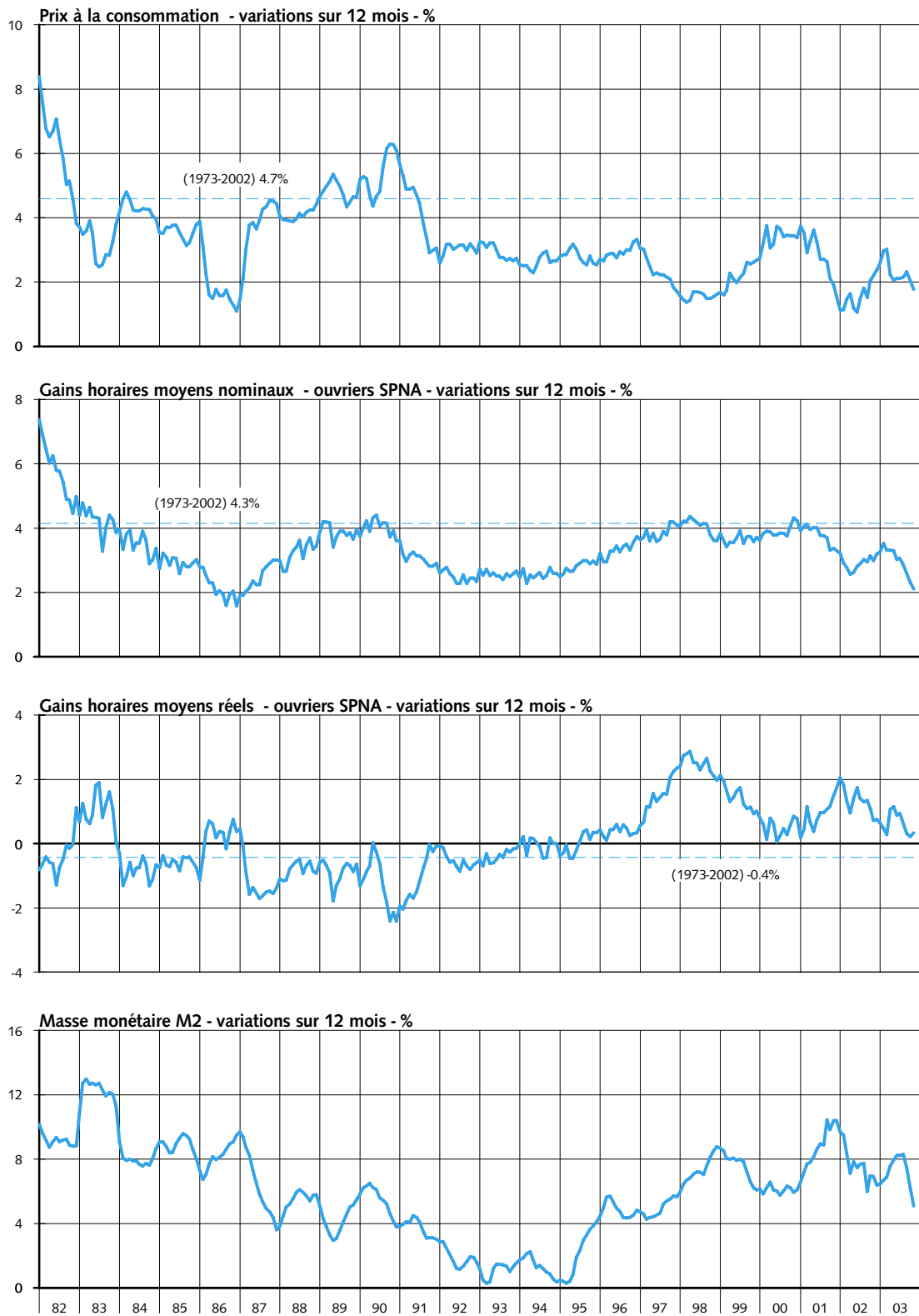
© REXECODE

Production, marché du travail



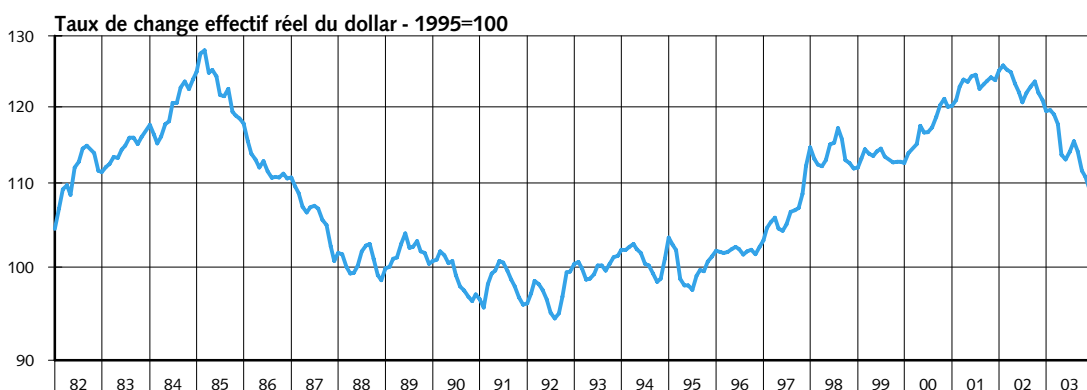
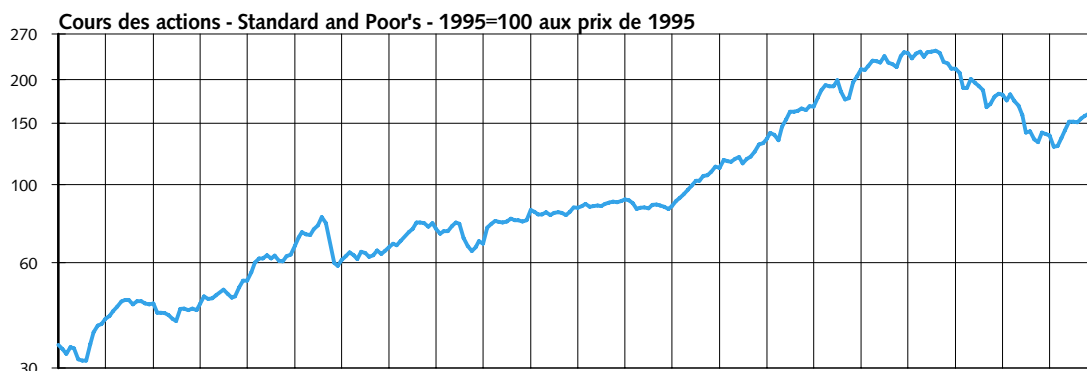
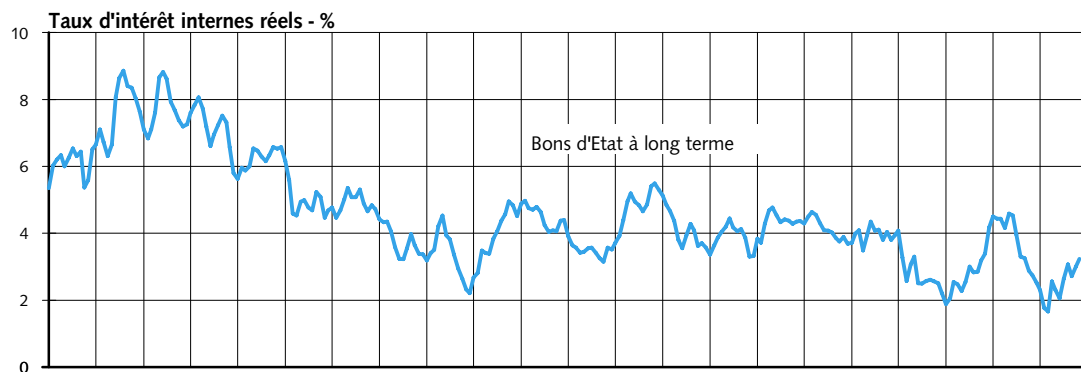
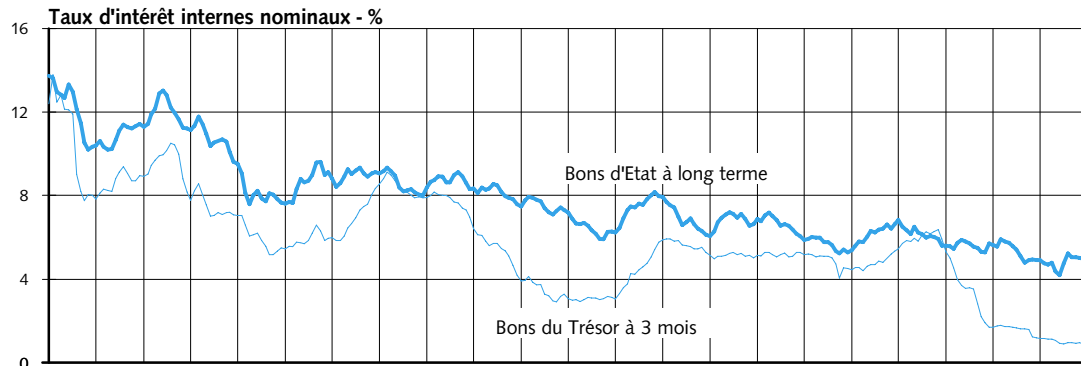
© REXECODE

Prix, salaires, masse monétaire



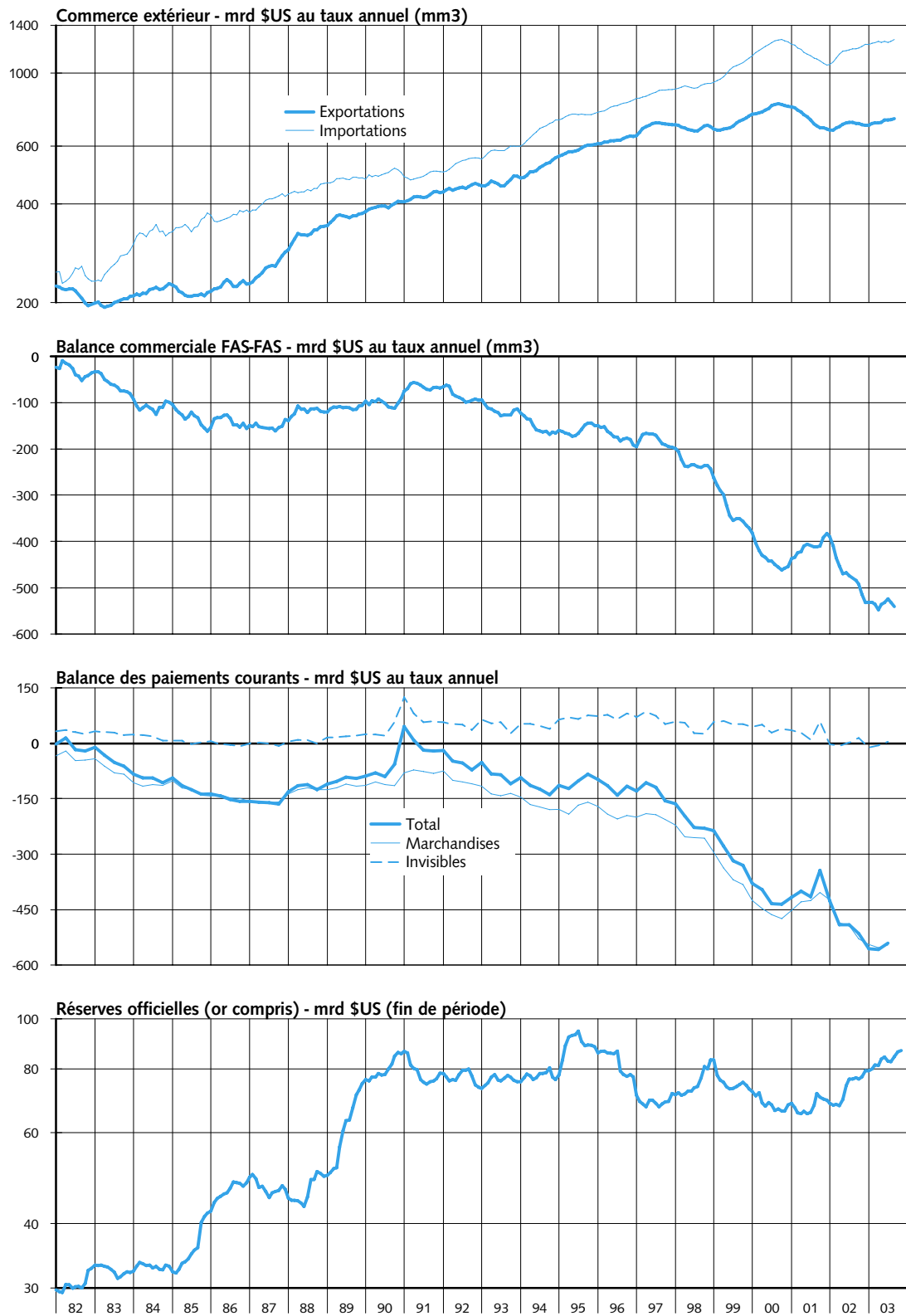
© REXECODE

Taux d'intérêt, bourse, Change



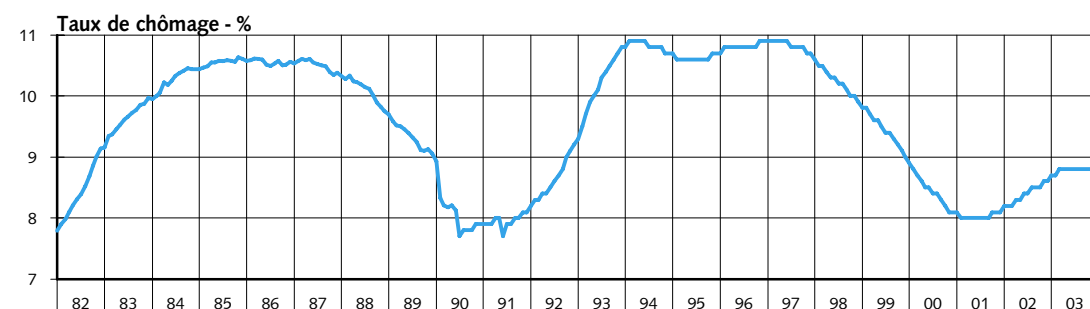
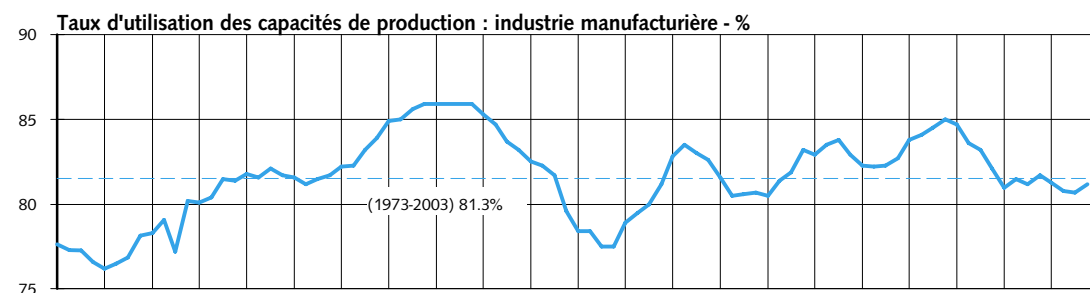
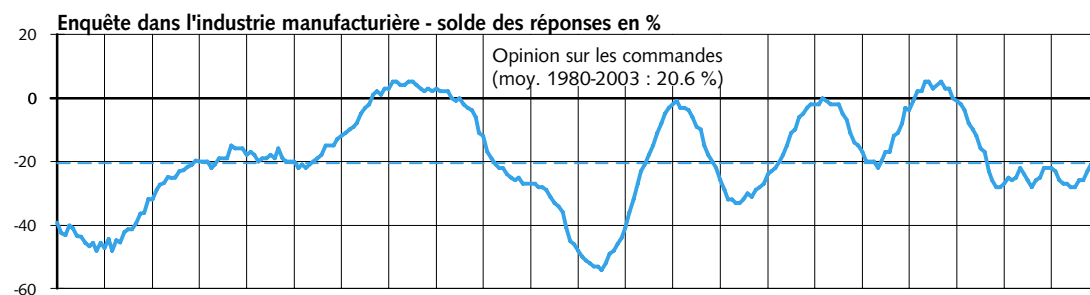
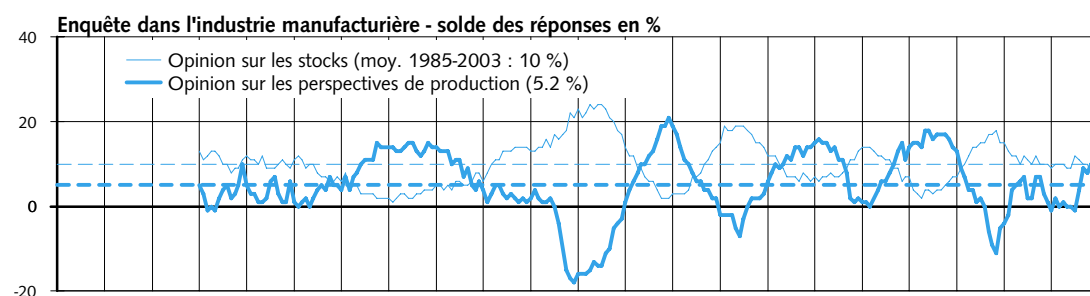
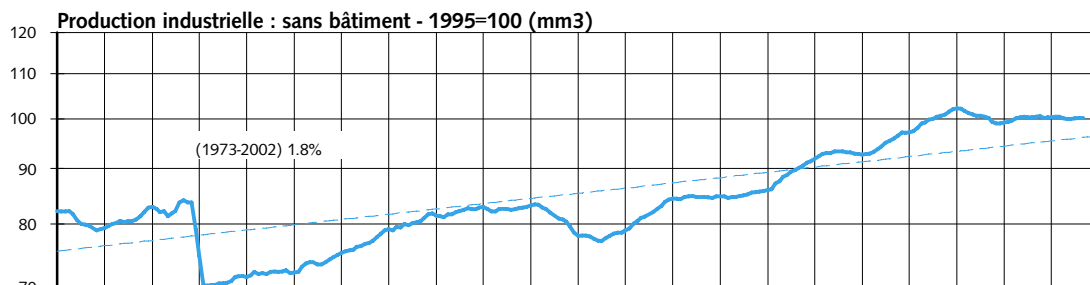
© REXECODE

Echanges extérieurs



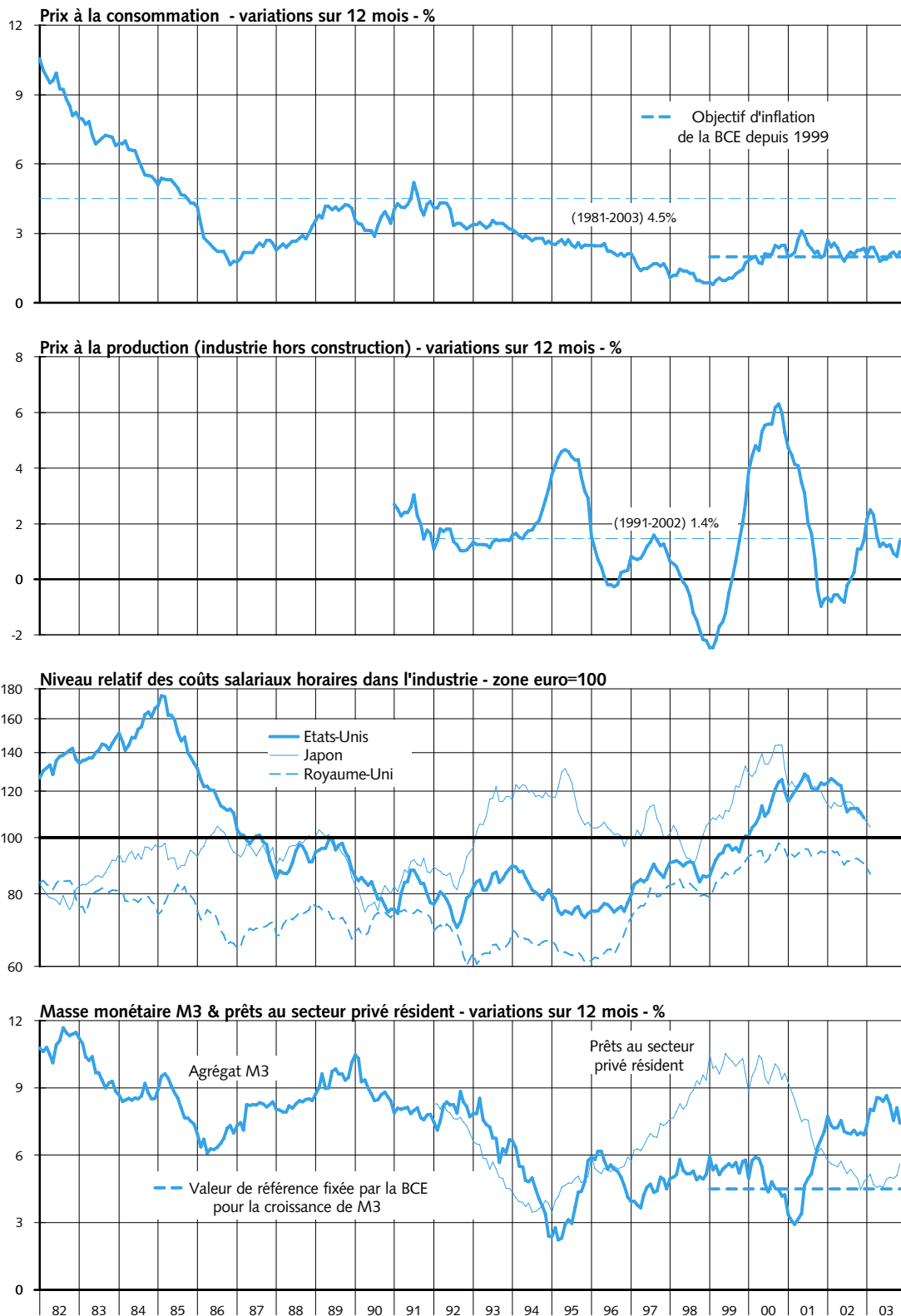
© REXECODE

Production, marché du travail



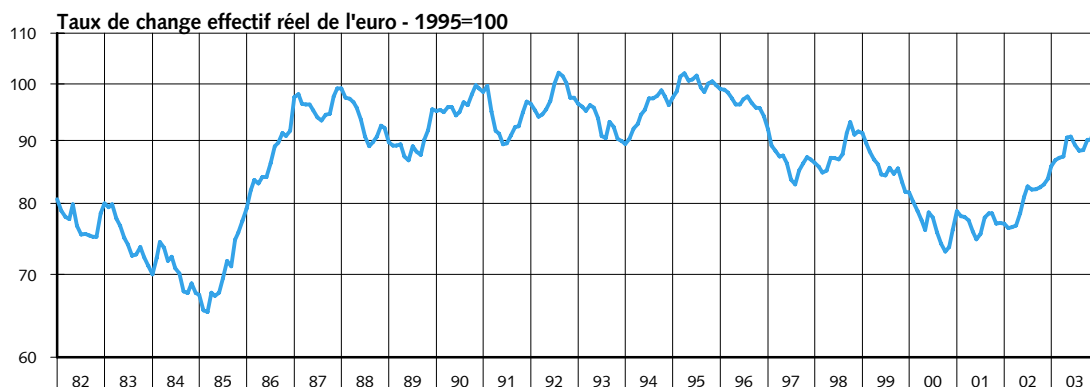
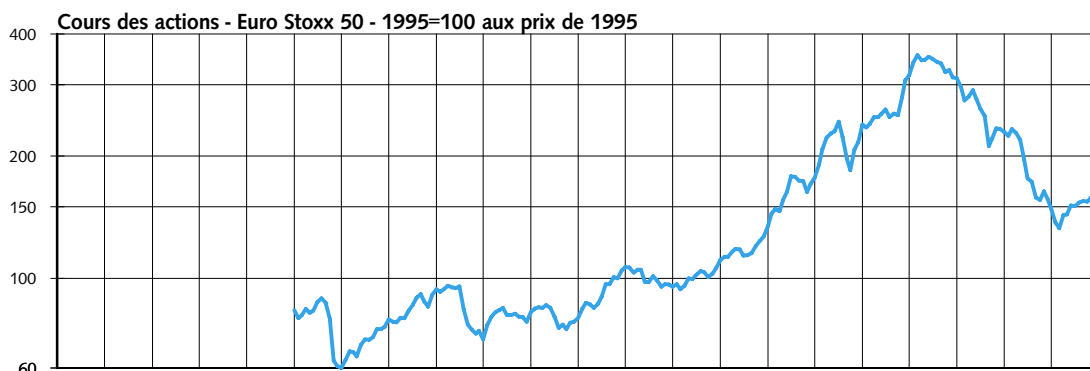
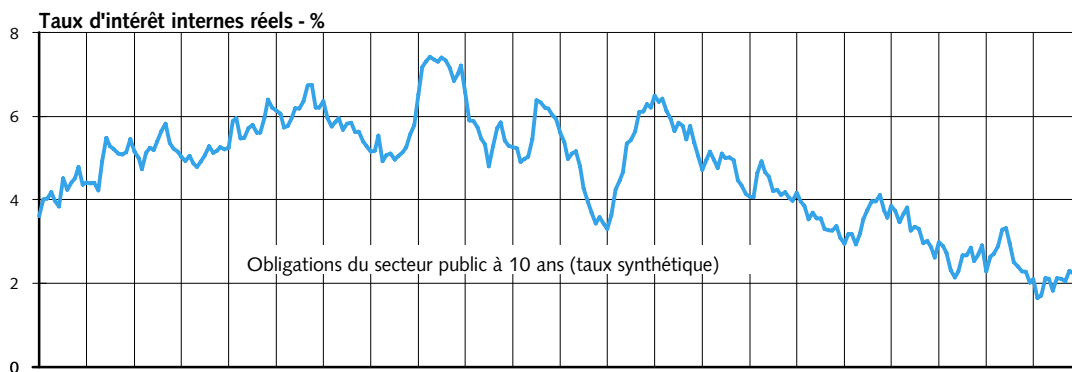
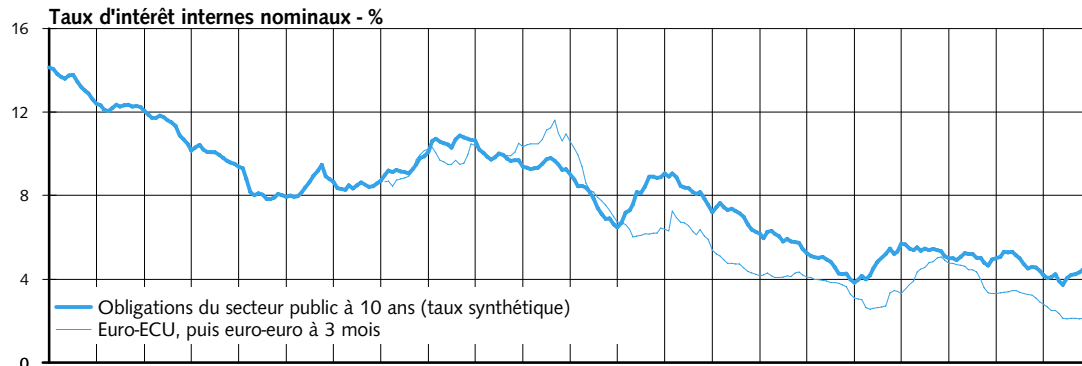
© REXECODE

Prix, salaires, masse monétaire



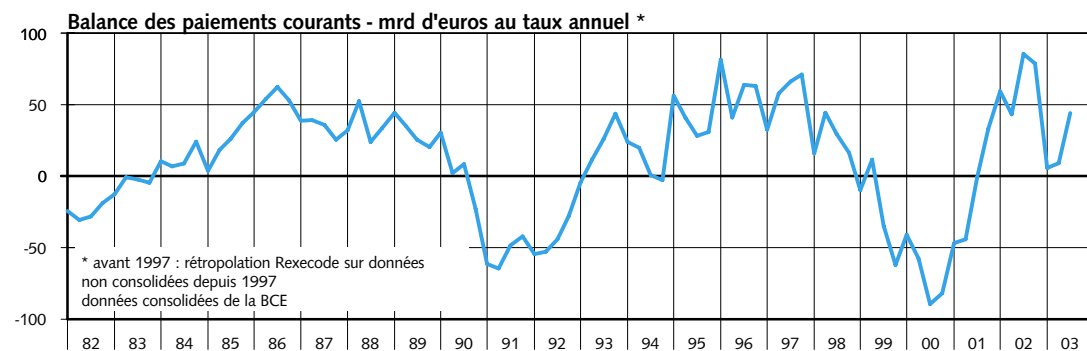
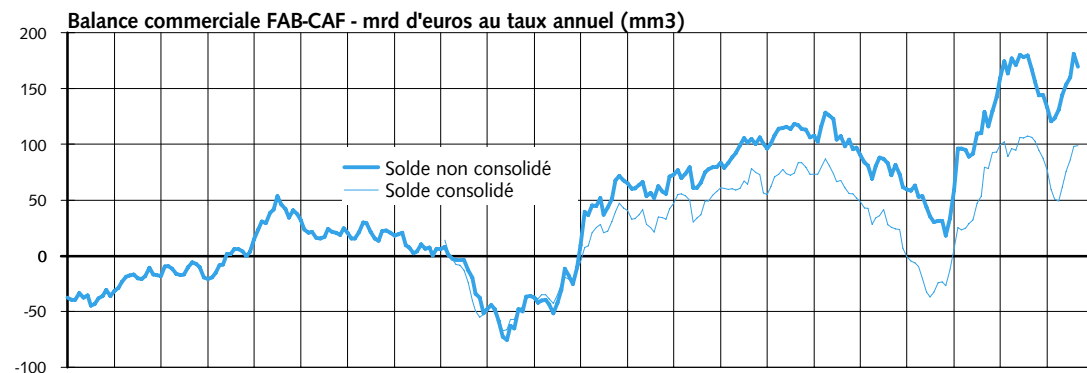
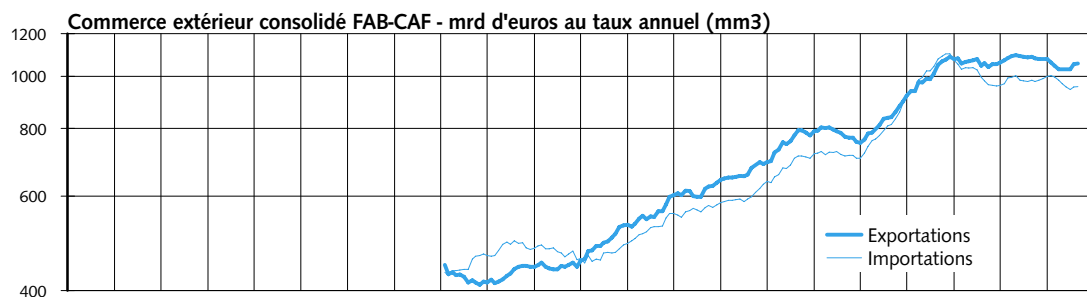
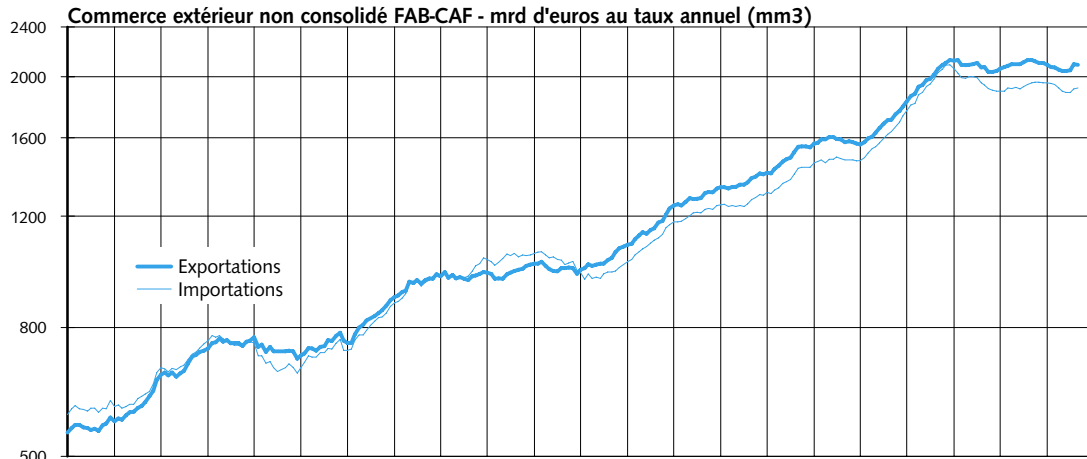
© REXECODE

Taux d'intérêt, bourse, Change



© REXECODE

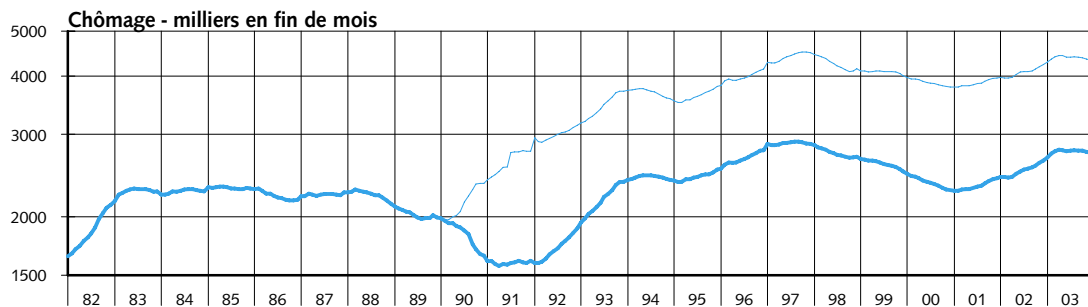
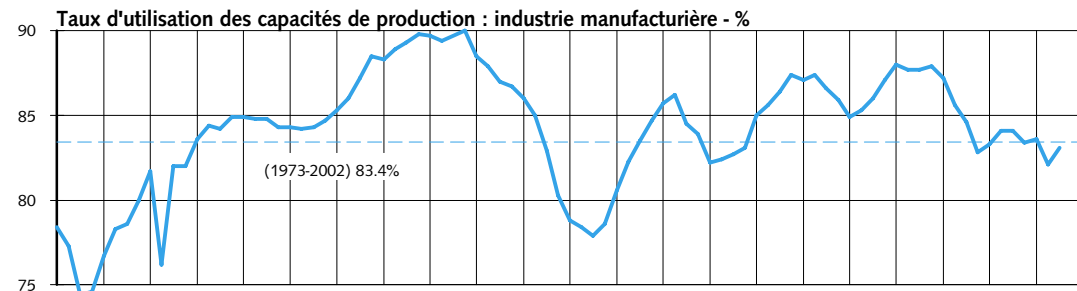
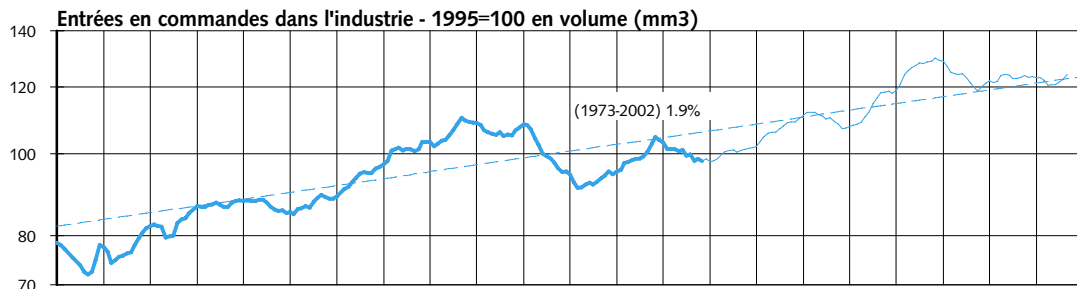
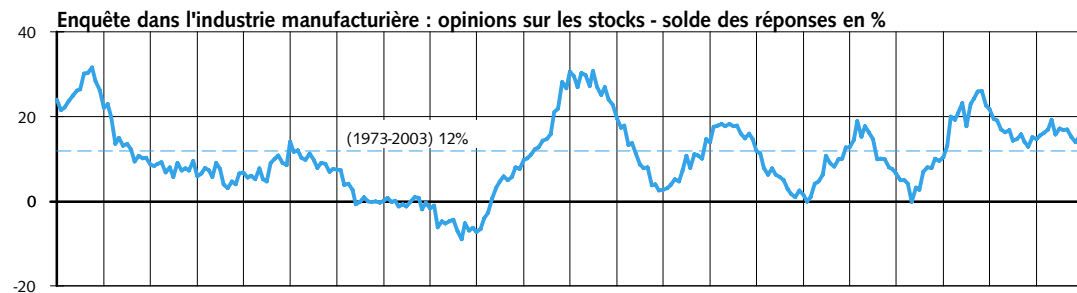
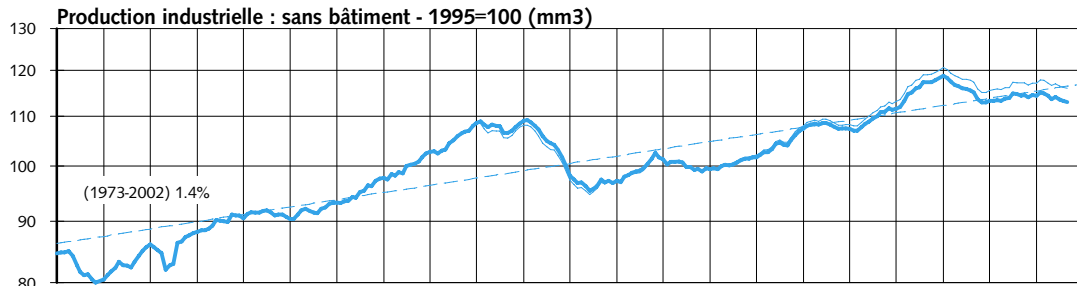
Echanges extérieurs



© REXECODE

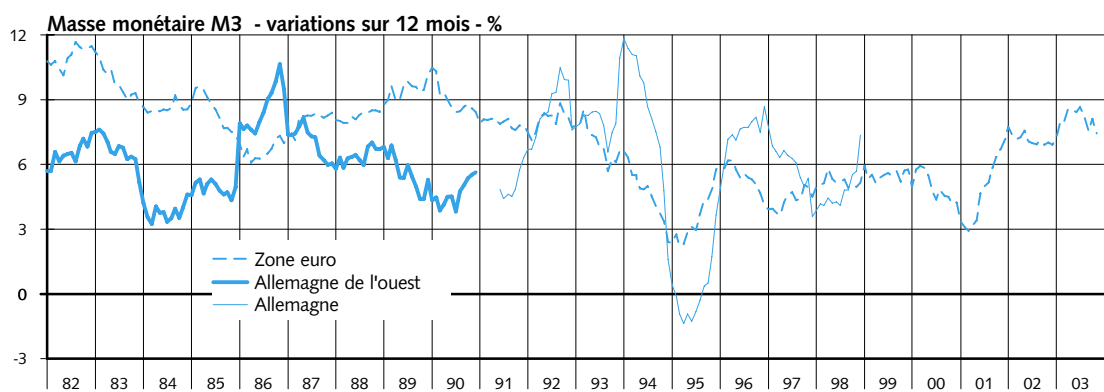
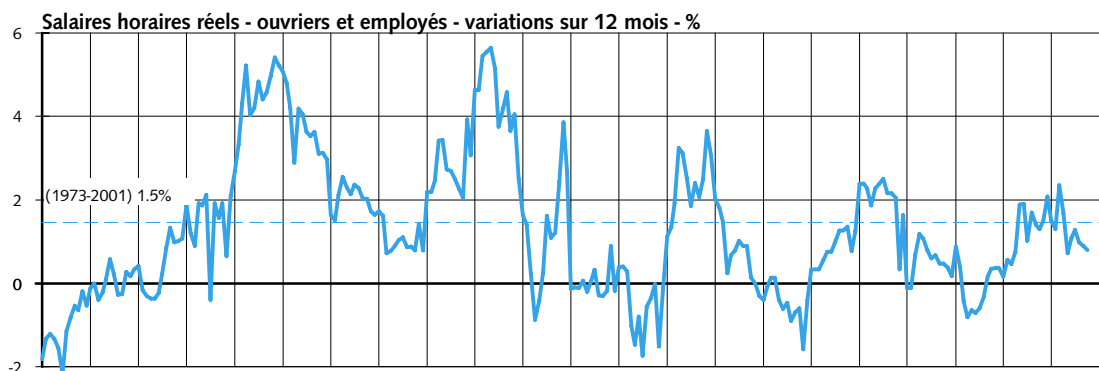
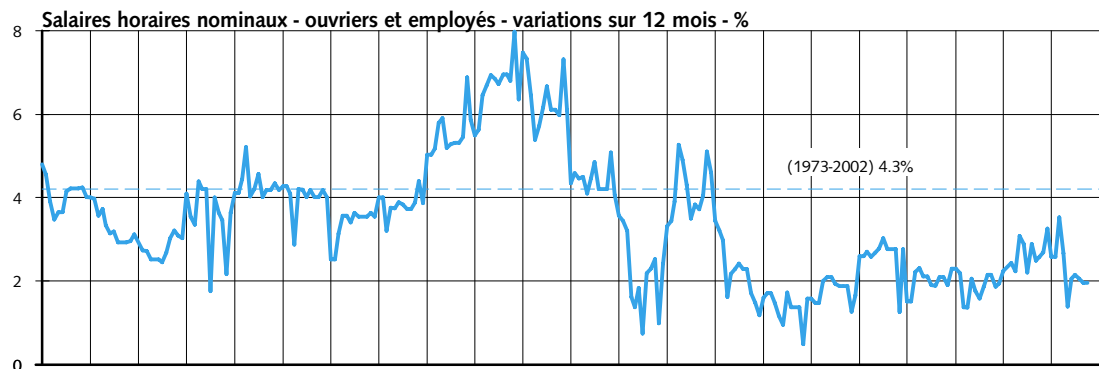
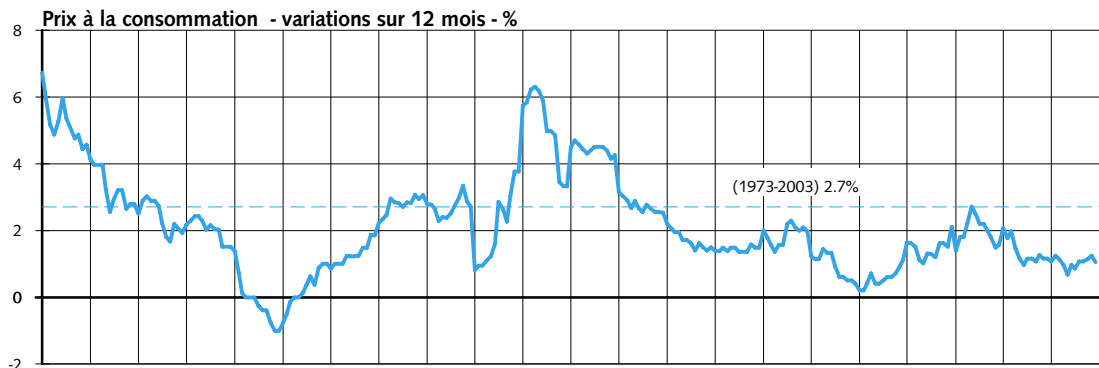
Production, marché du travail

— Allemagne
— Allemagne de l'ouest



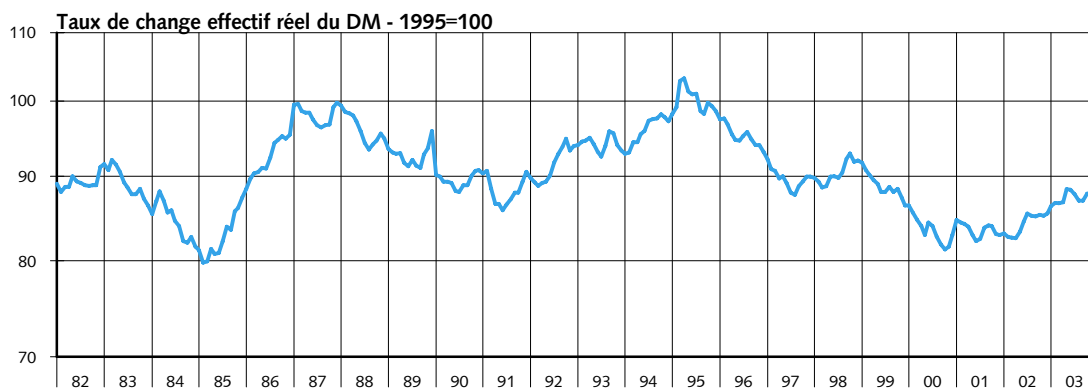
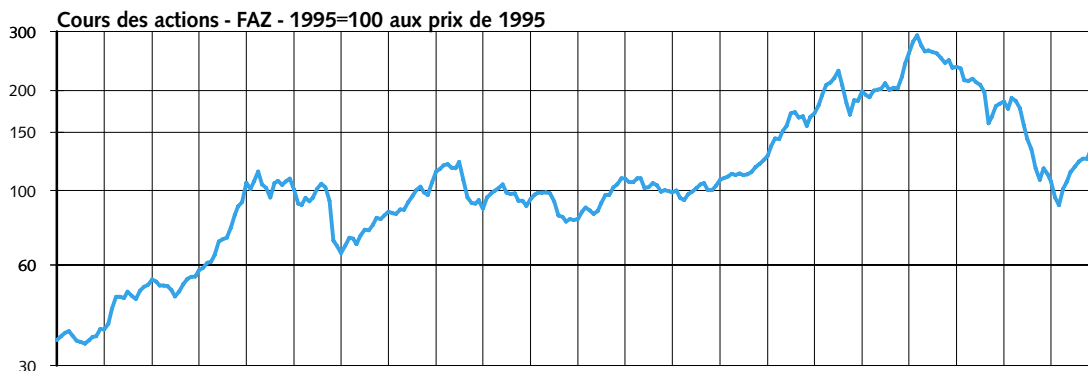
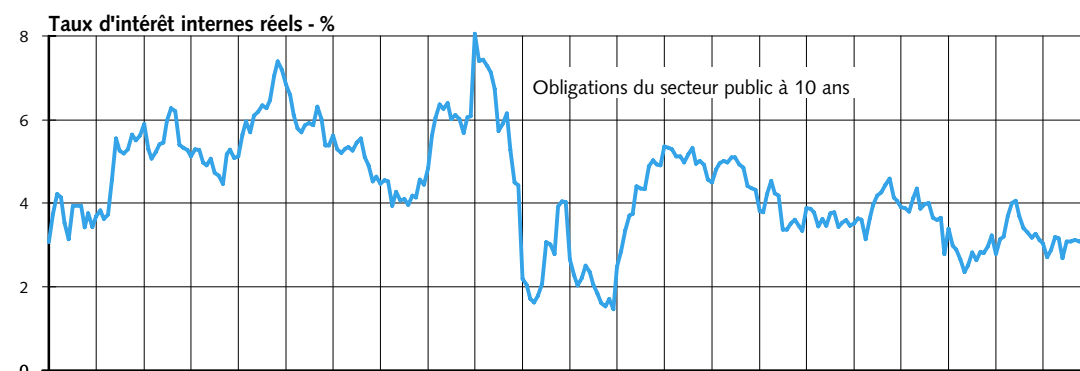
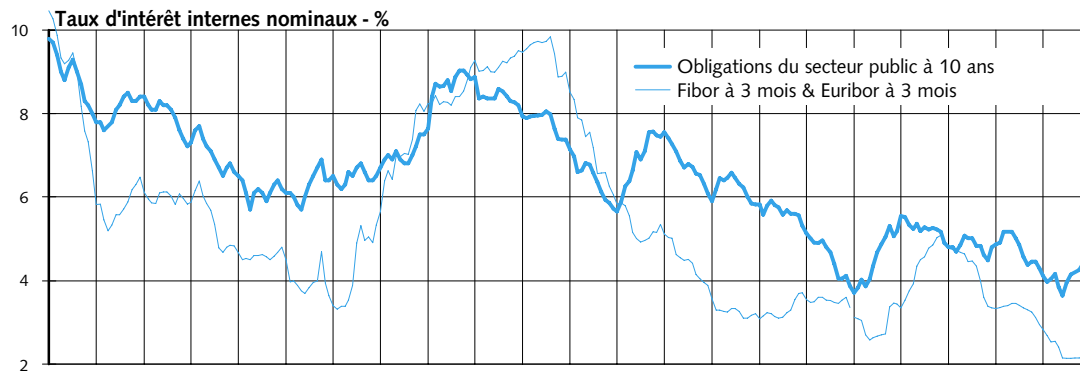
© REXECODE

Prix, salaires, masse monétaire



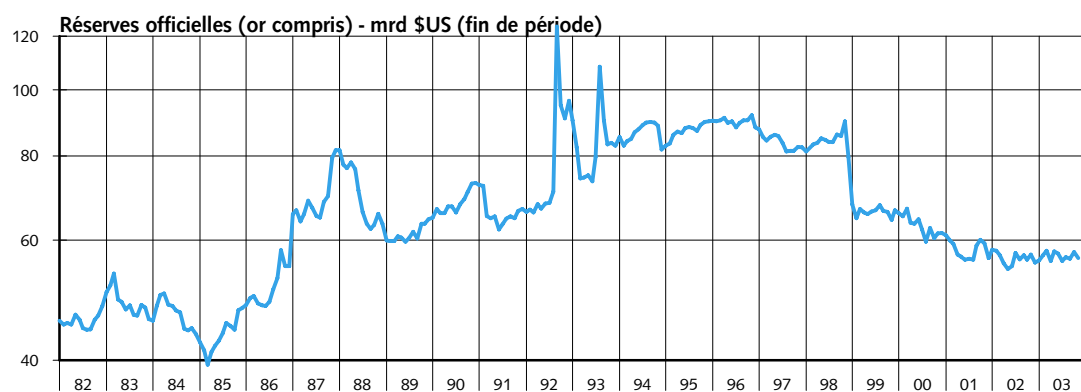
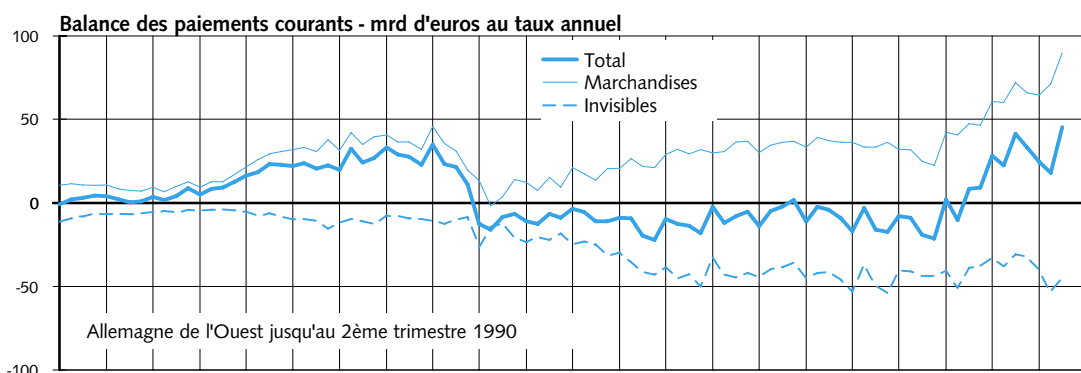
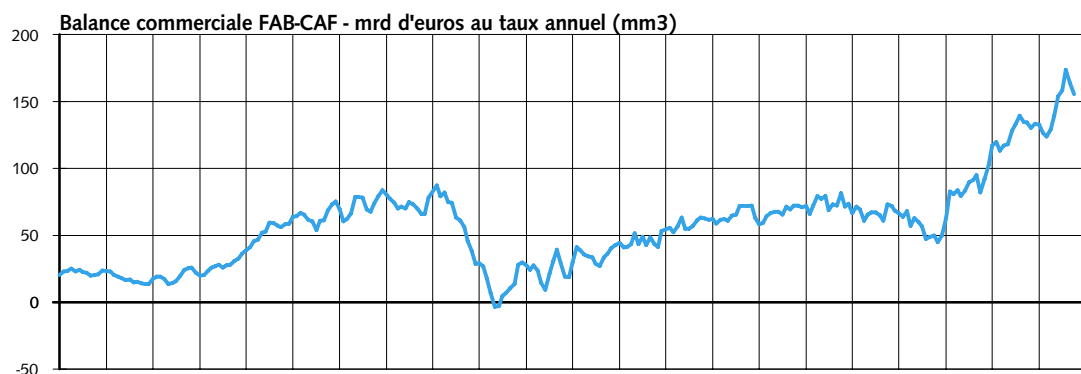
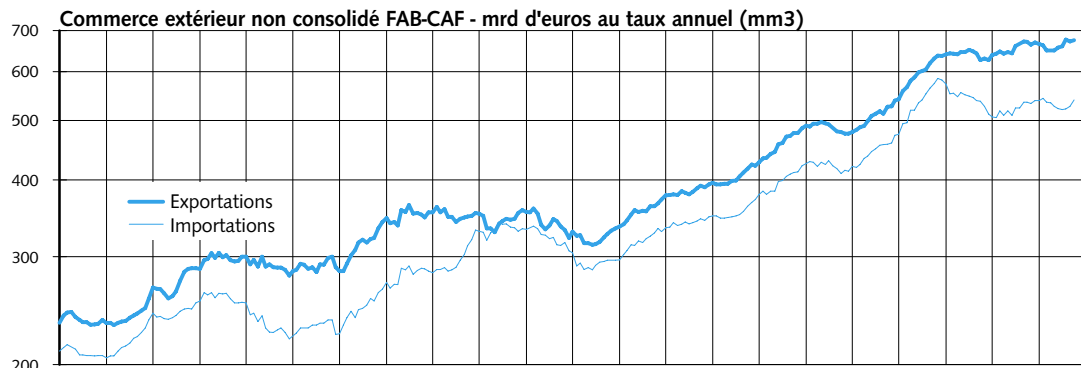
© REXECODE

Taux d'intérêt, bourse, Change



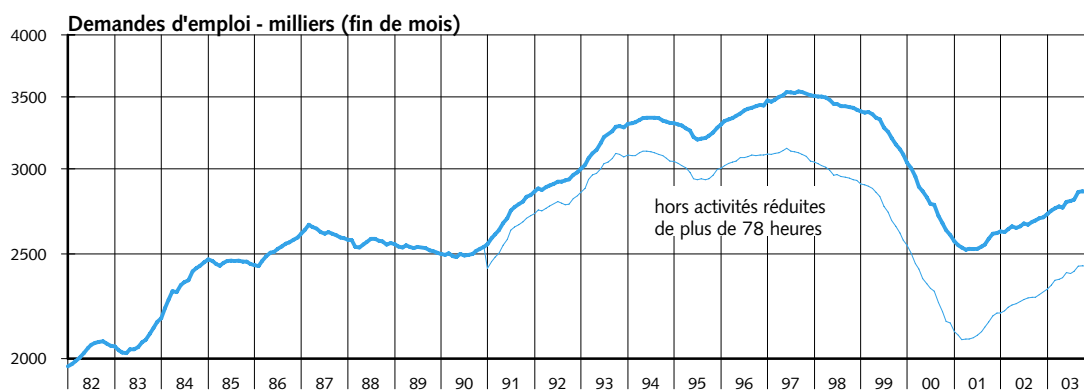
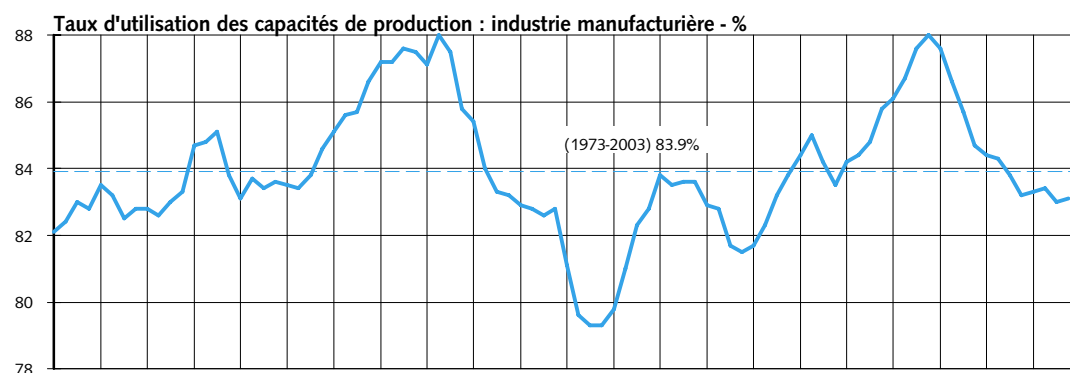
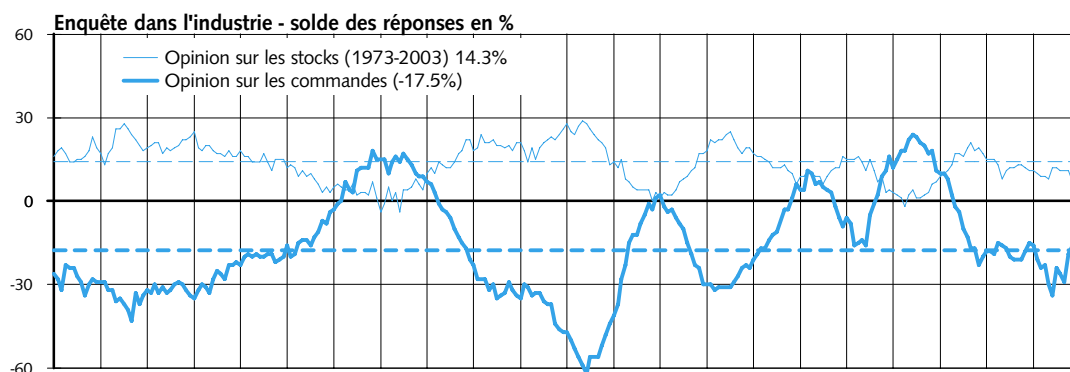
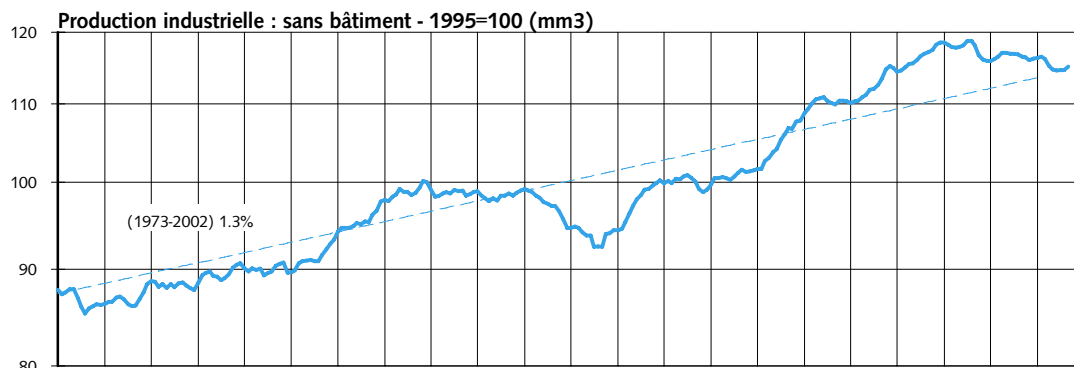
© REXECODE

Echanges extérieurs



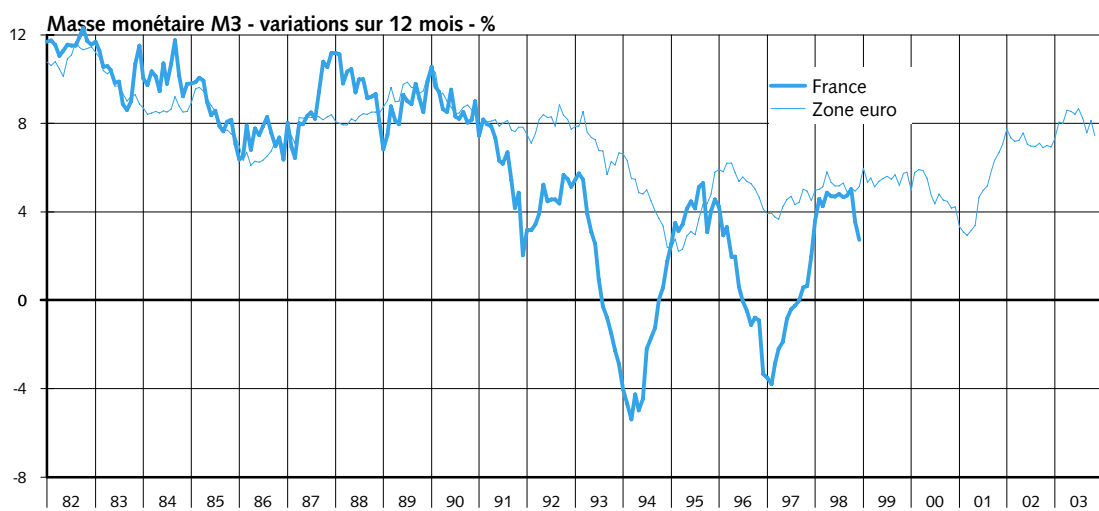
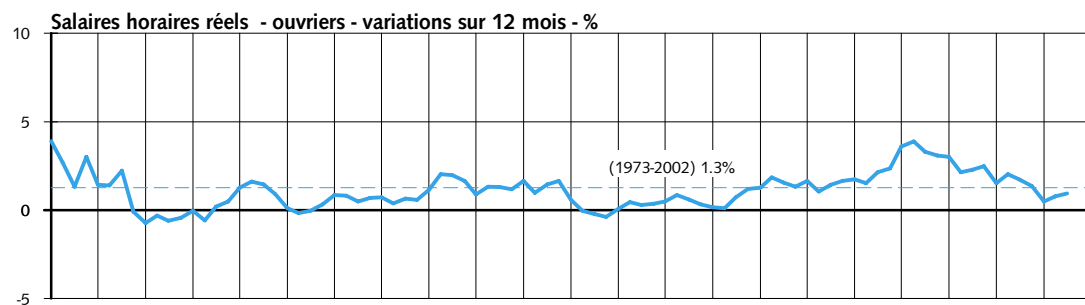
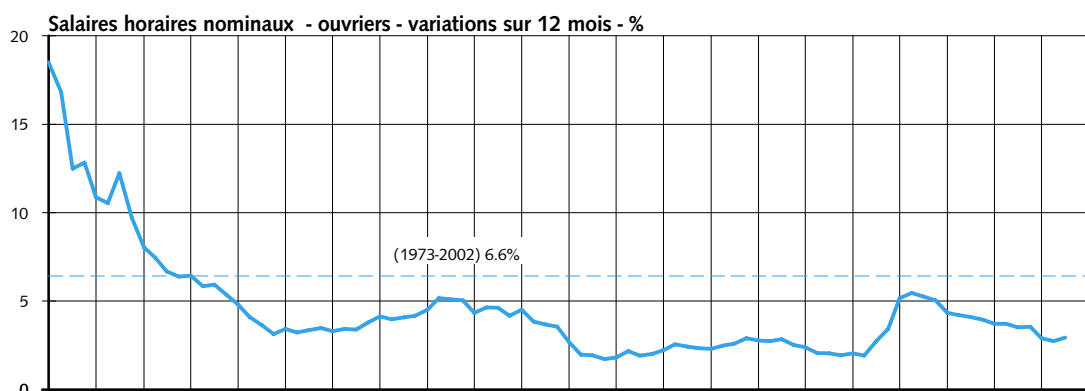
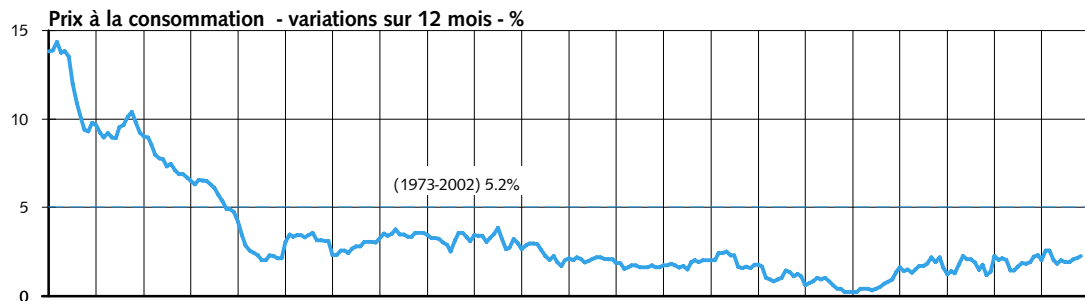
© REXECODE

Production, marché du travail



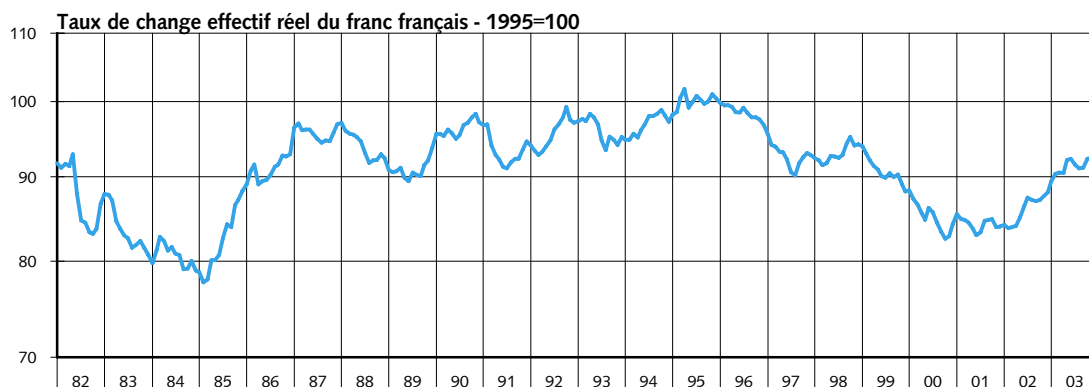
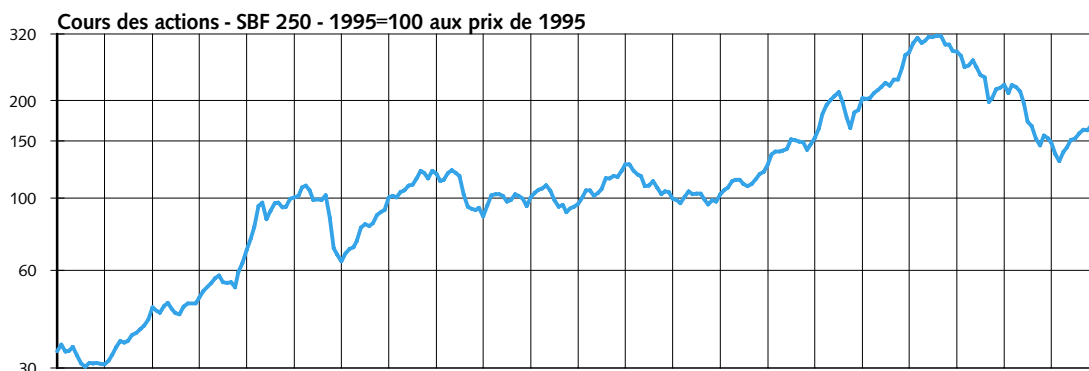
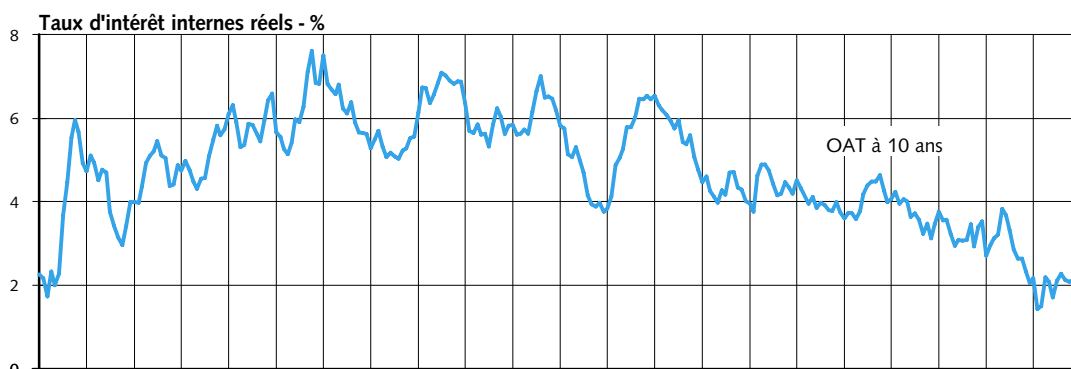
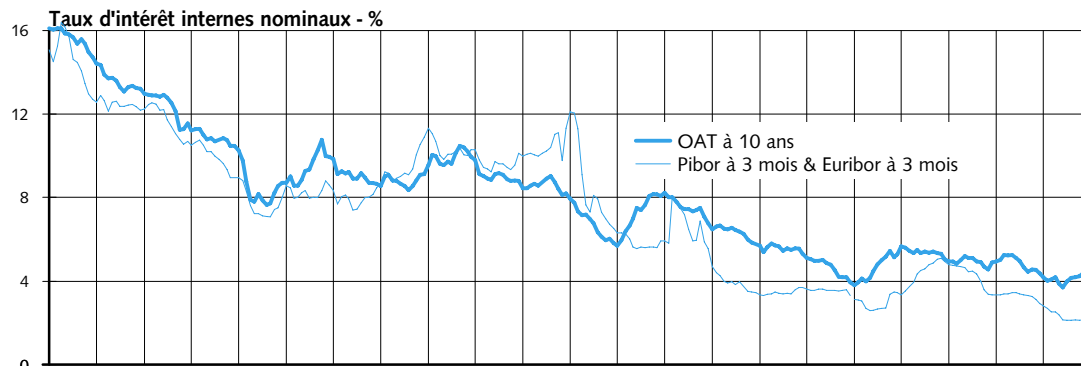
© REXECODE

Prix, salaires, masse monétaire



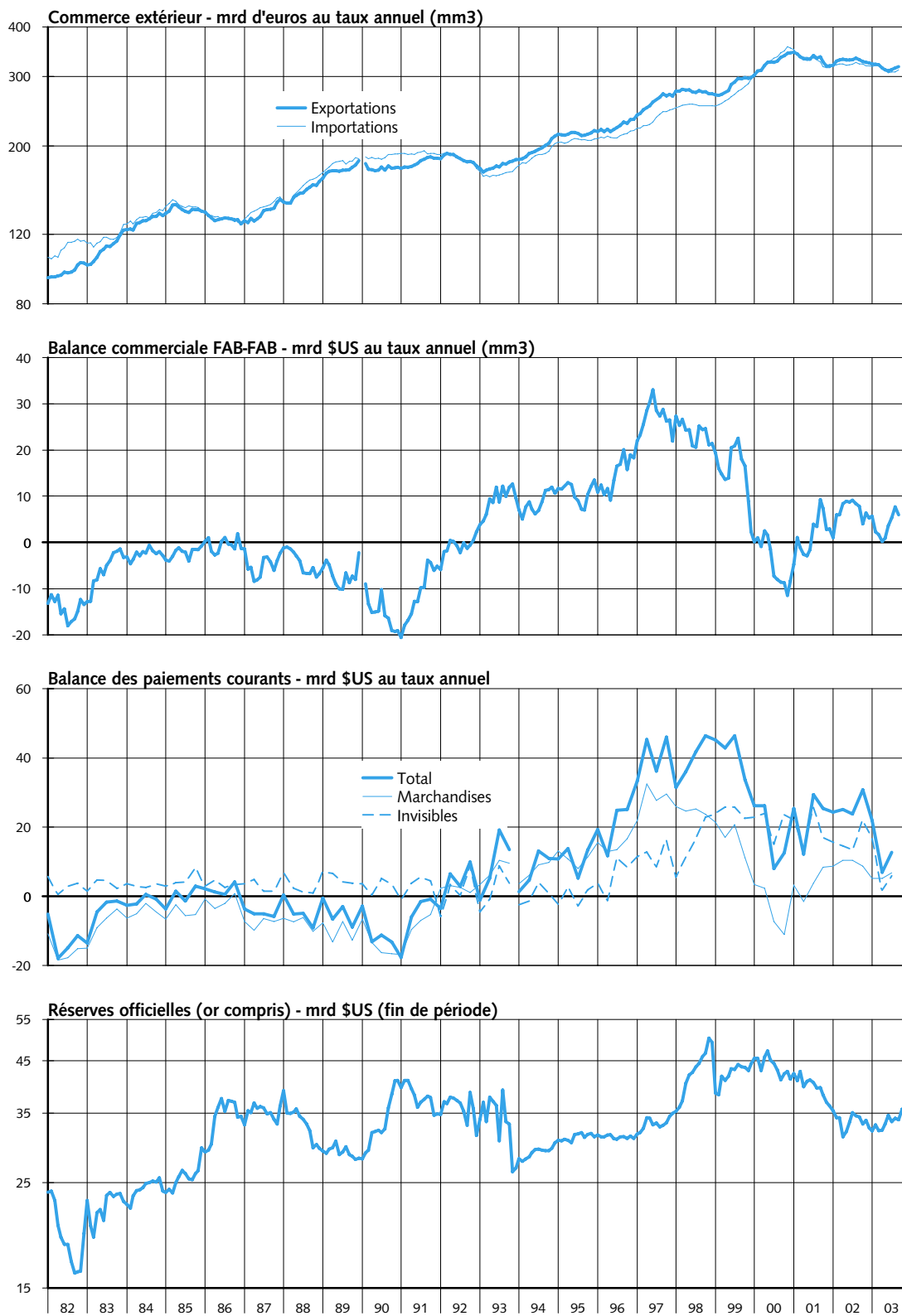
© REXECODE

Taux d'intérêt, bourse, Change



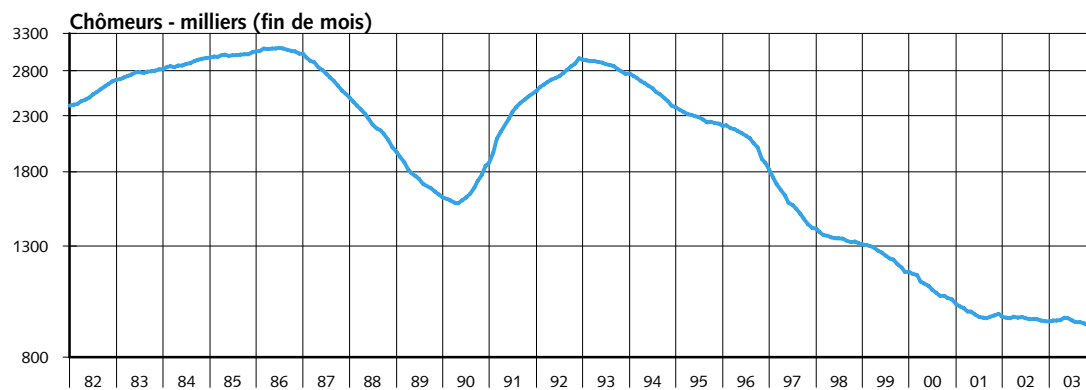
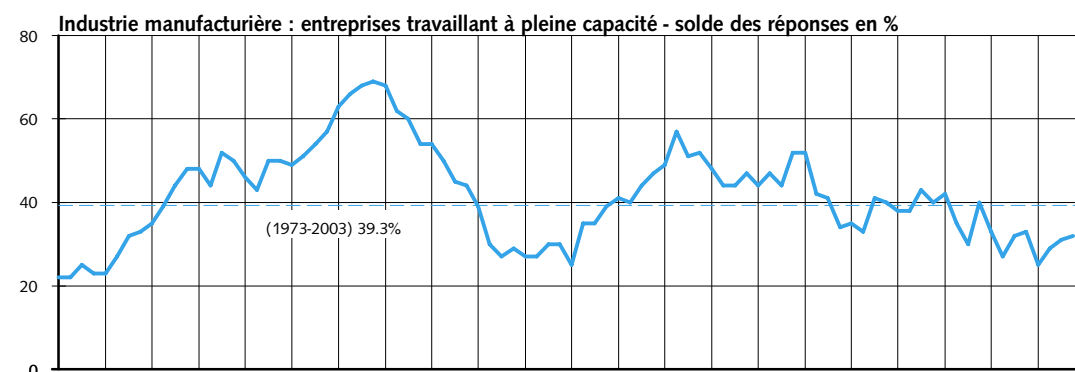
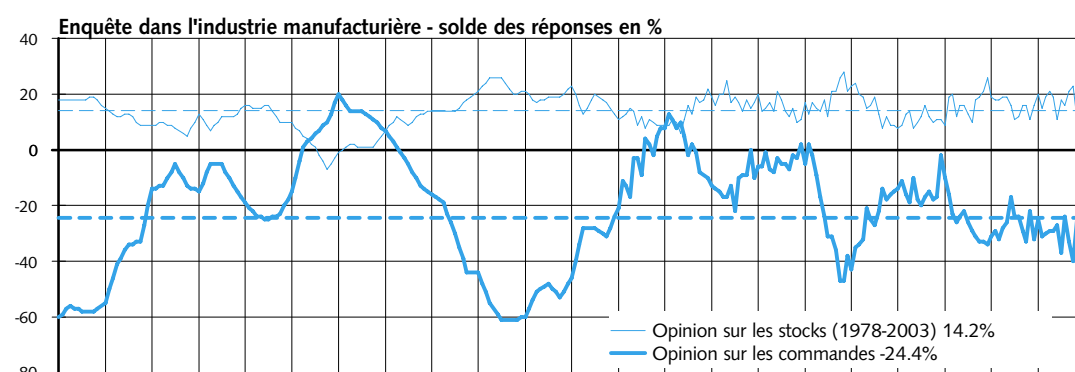
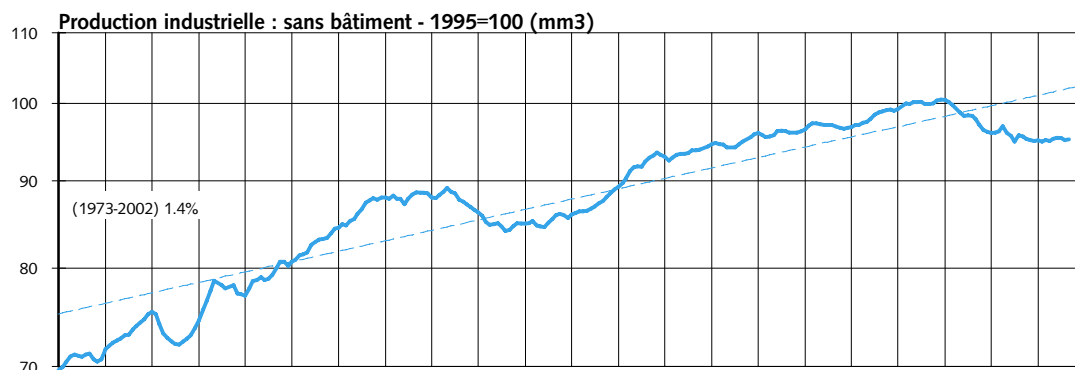
© REXECODE

Echanges extérieurs



© REXECODE

Production, marché du travail



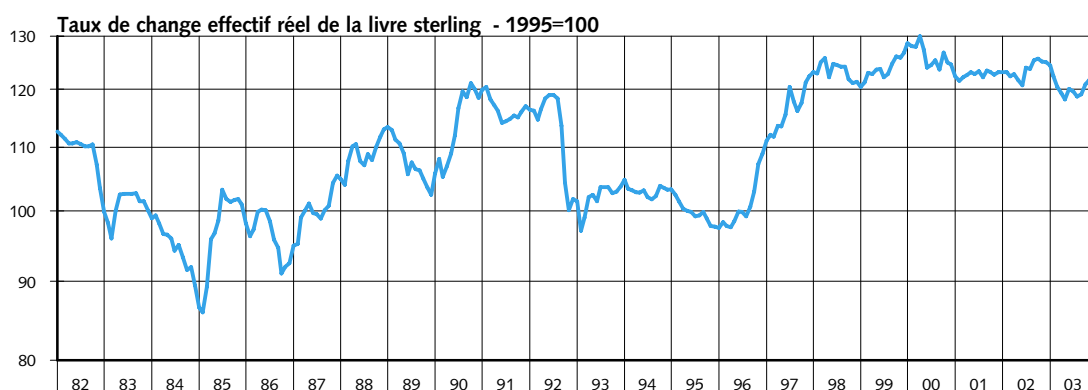
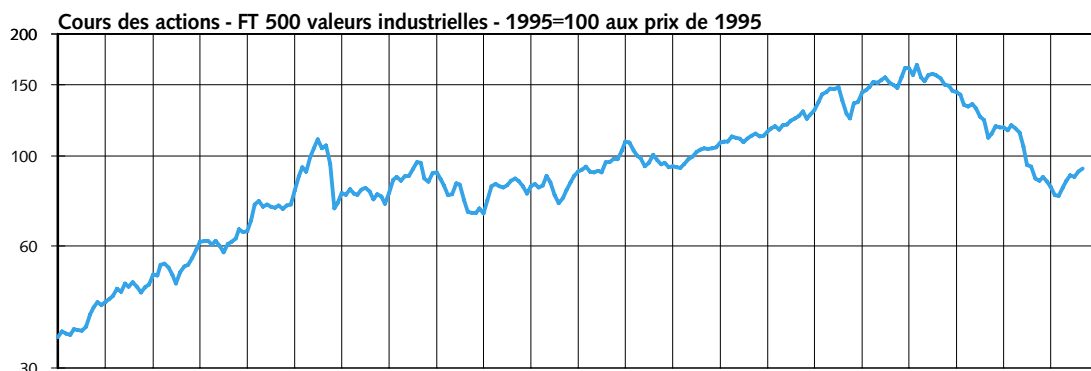
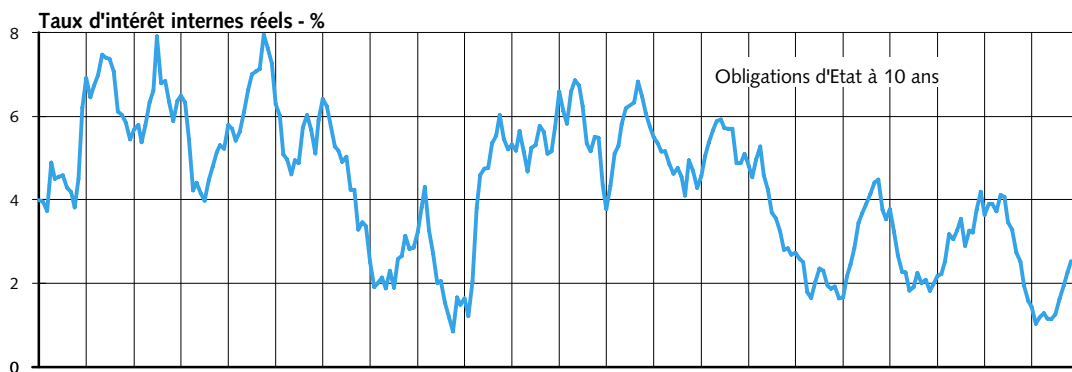
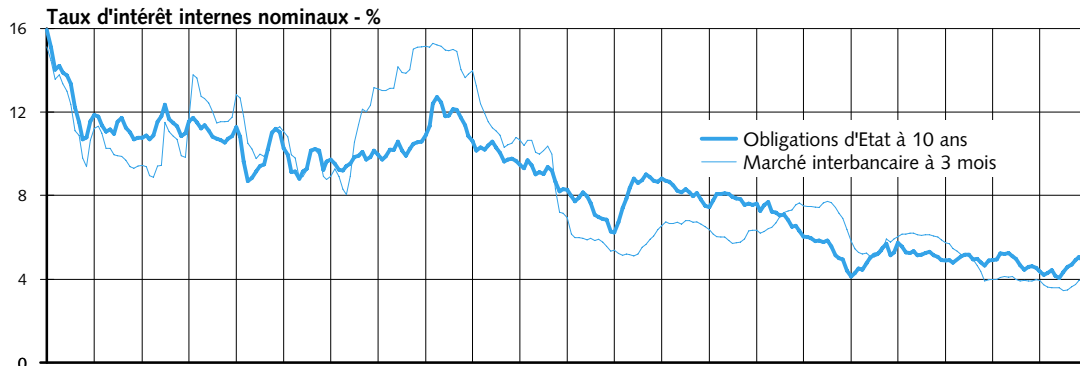
© REXECODE

Prix, salaires, masse monétaire



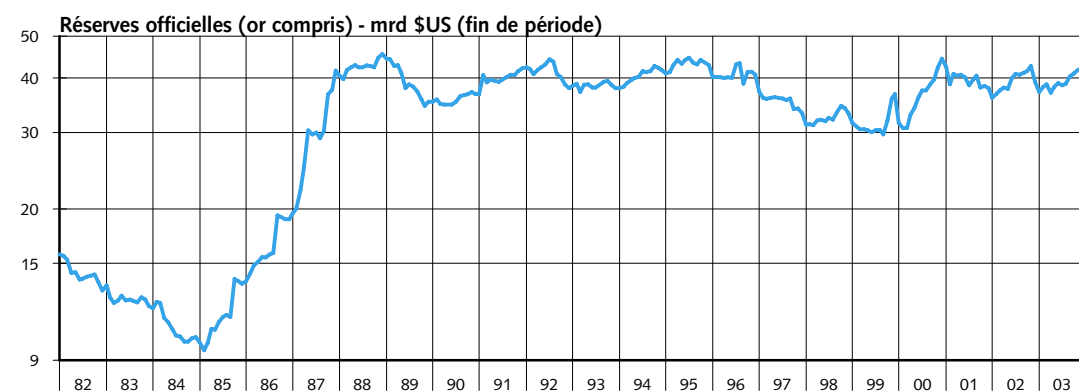
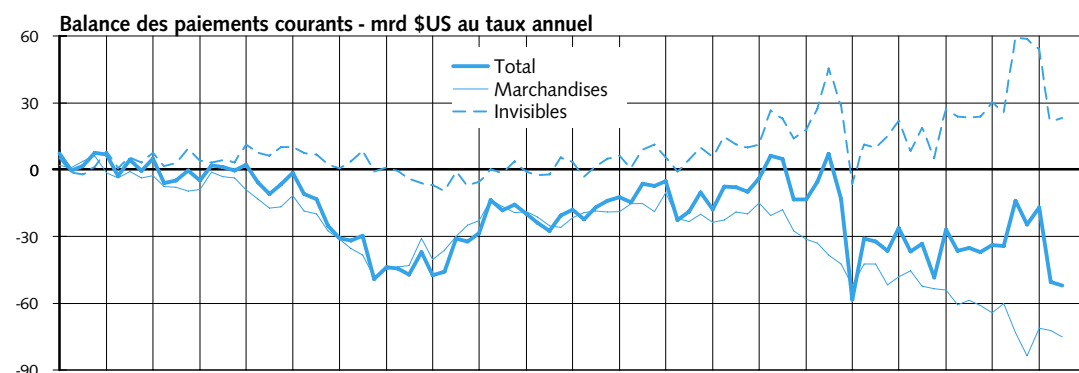
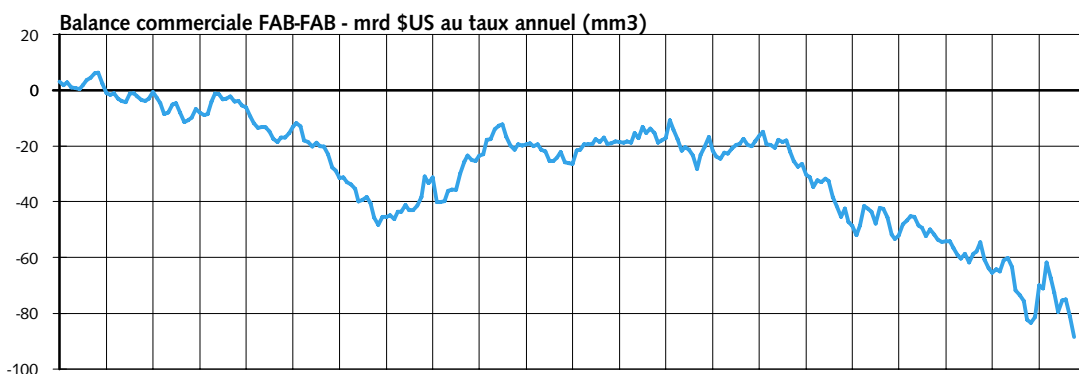
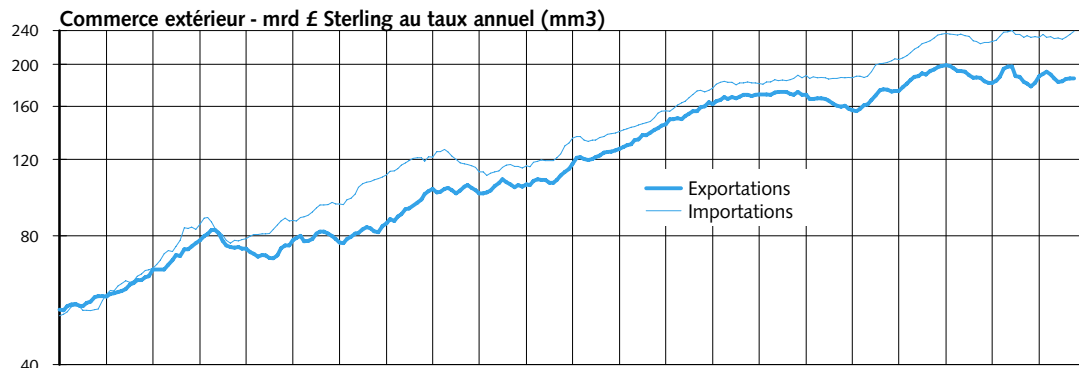
© REXECODE

Taux d'intérêt, bourse, Change



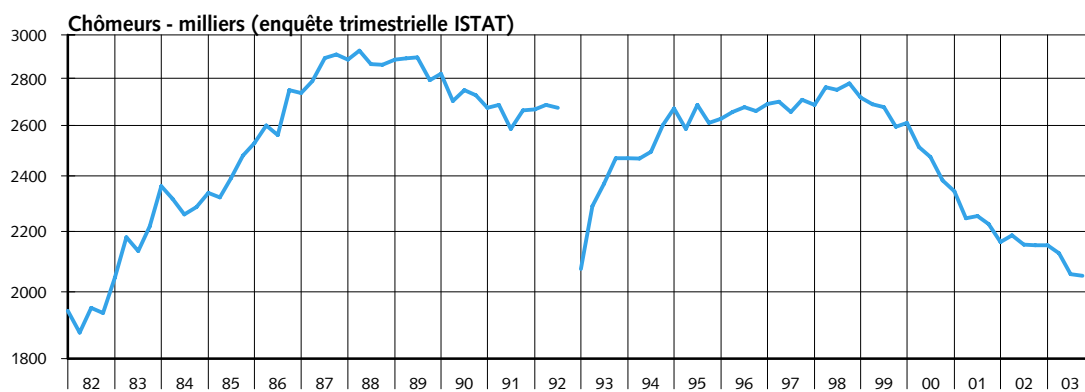
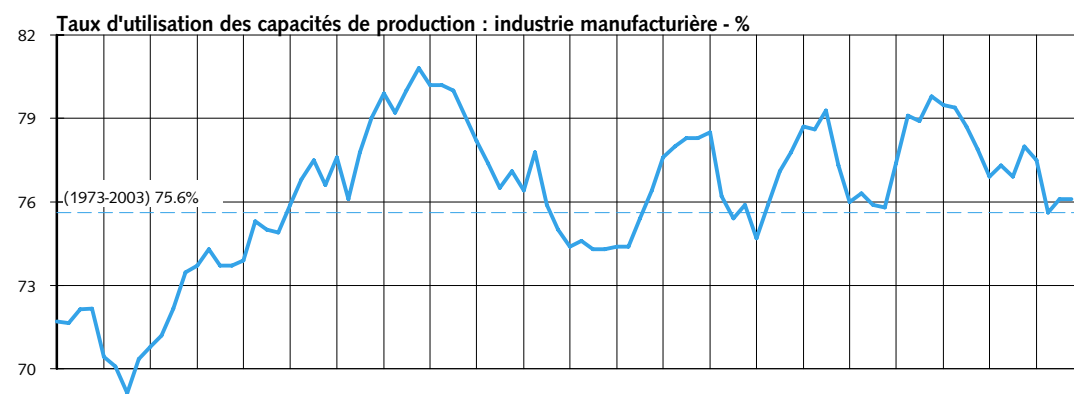
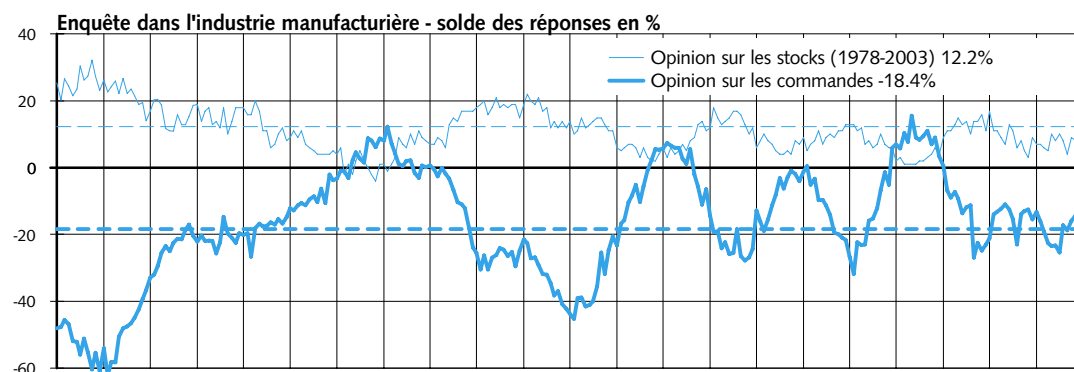
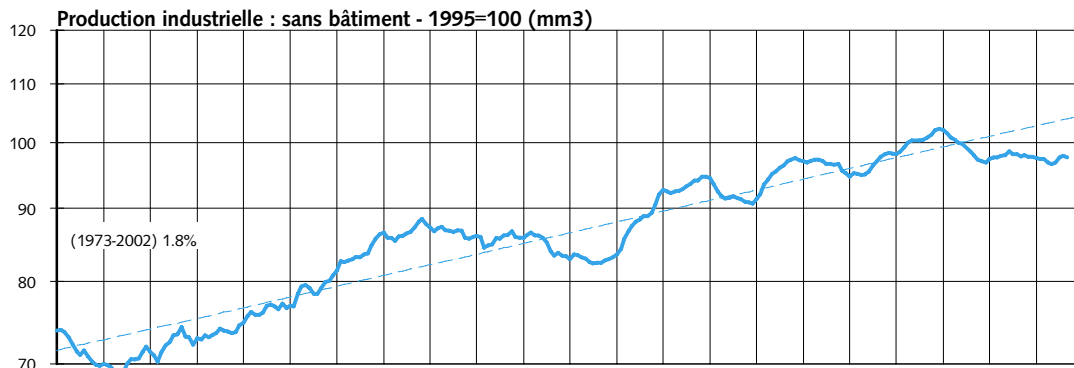
© REXECODE

Echanges extérieurs



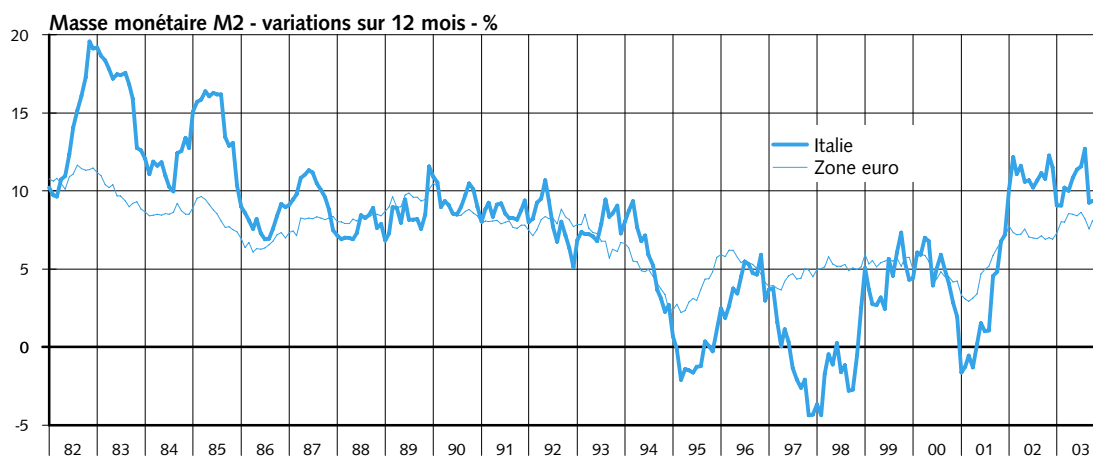
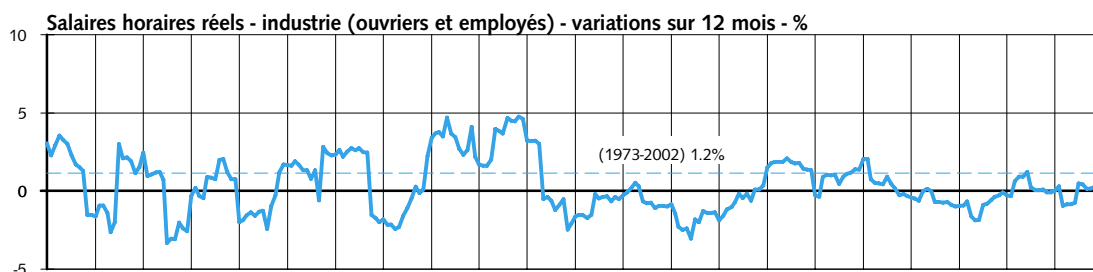
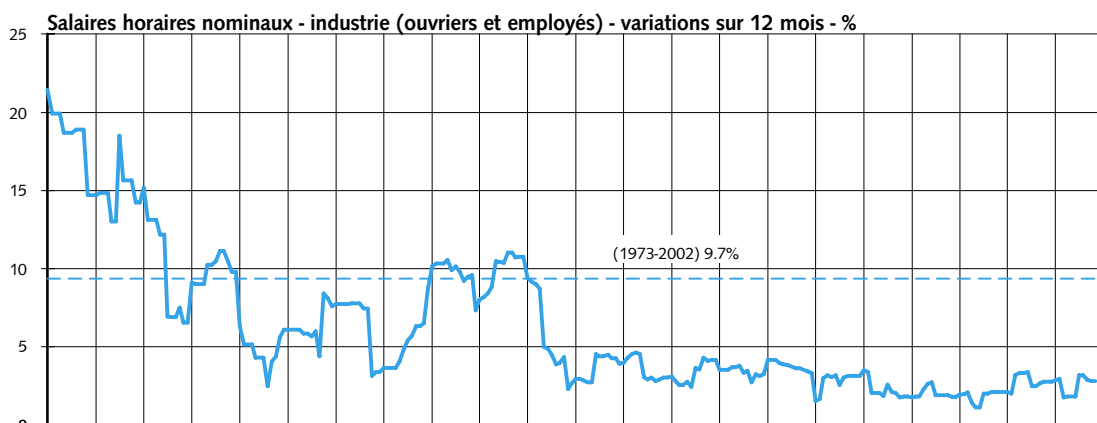
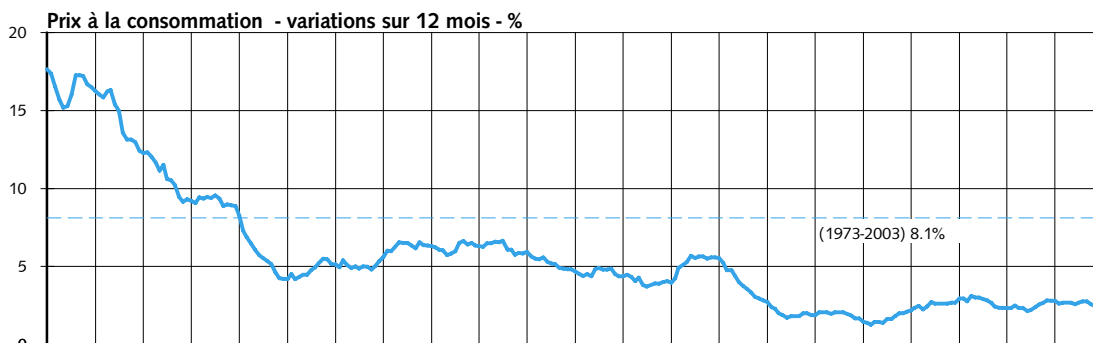
© REXECODE

Production, marché du travail



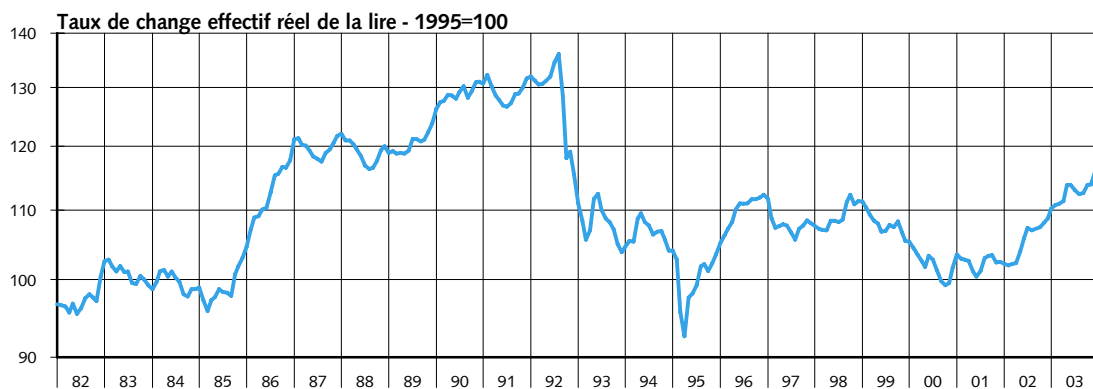
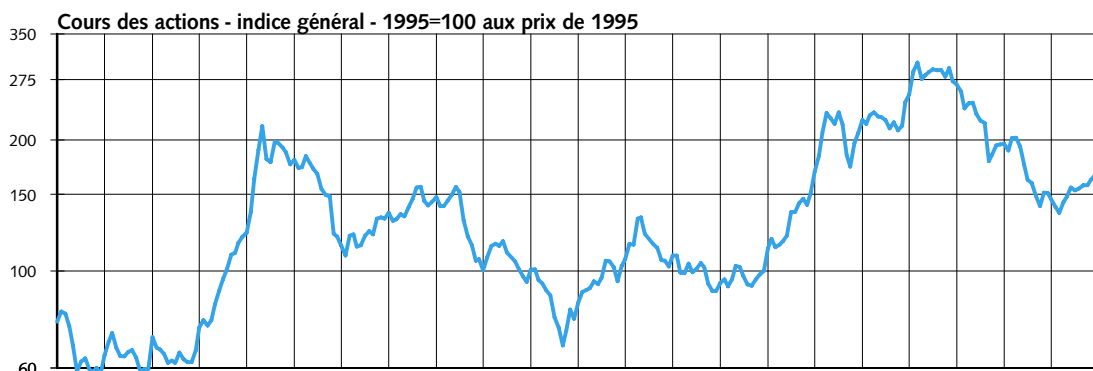
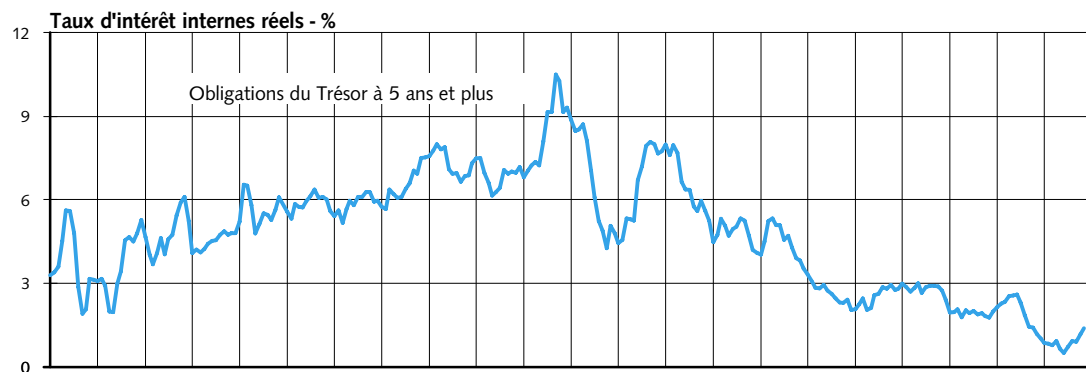
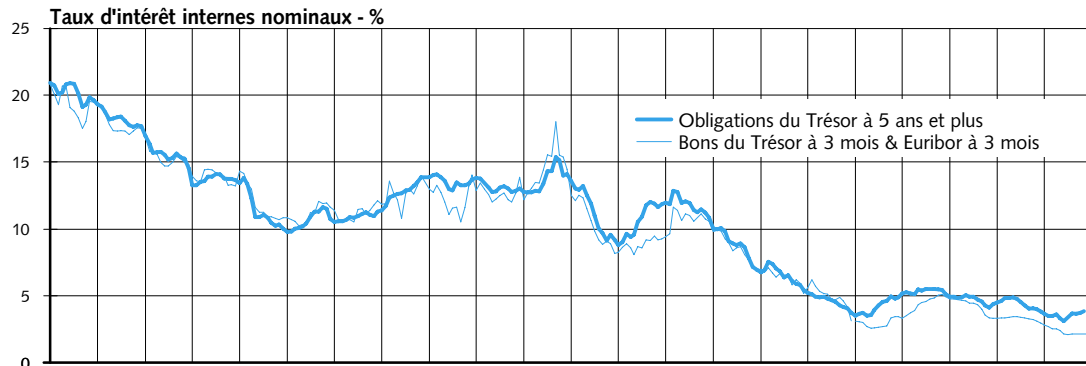
© REXECODE

Prix, salaires, masse monétaire



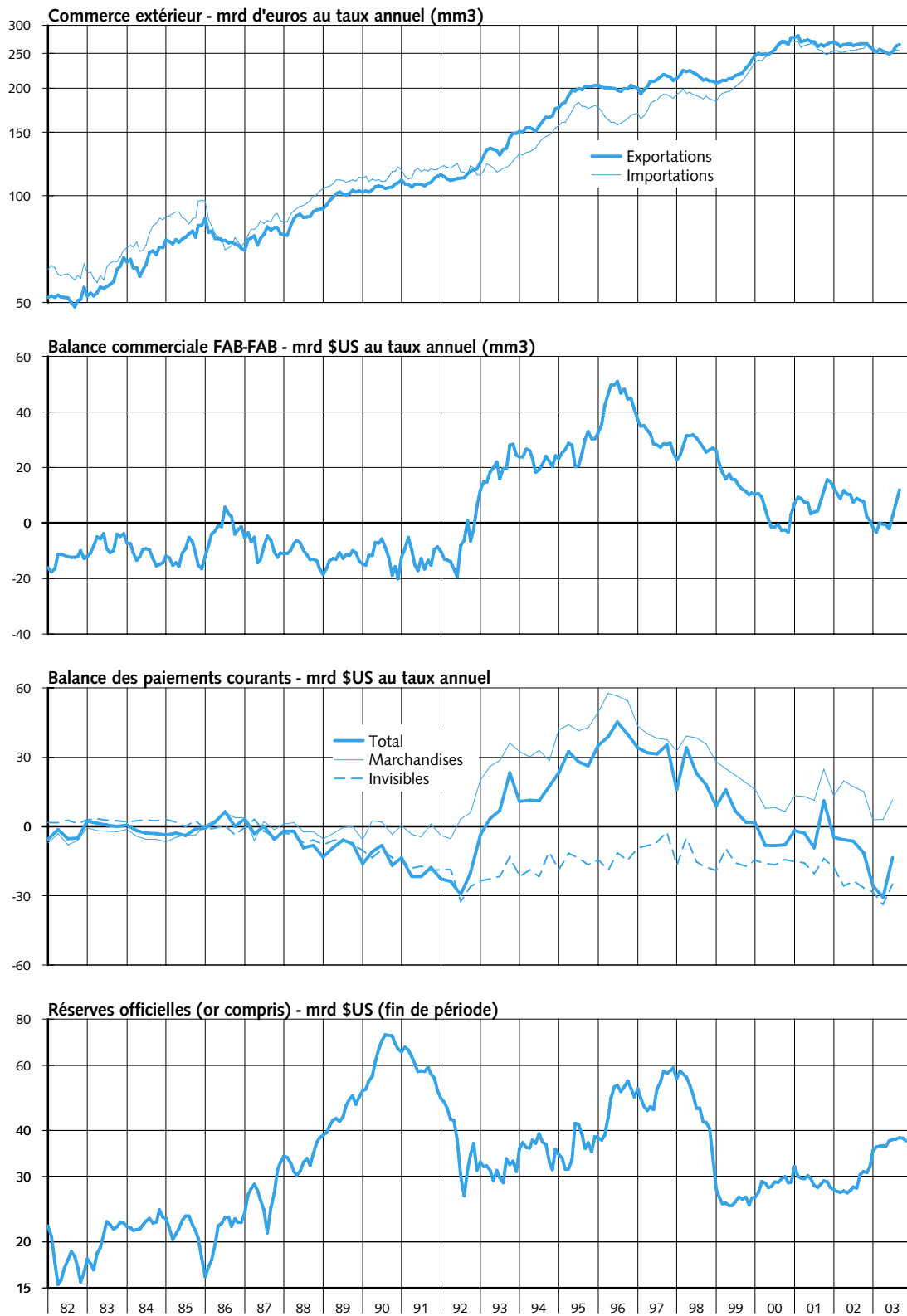
© REXECODE

Taux d'intérêt, bourse, Change



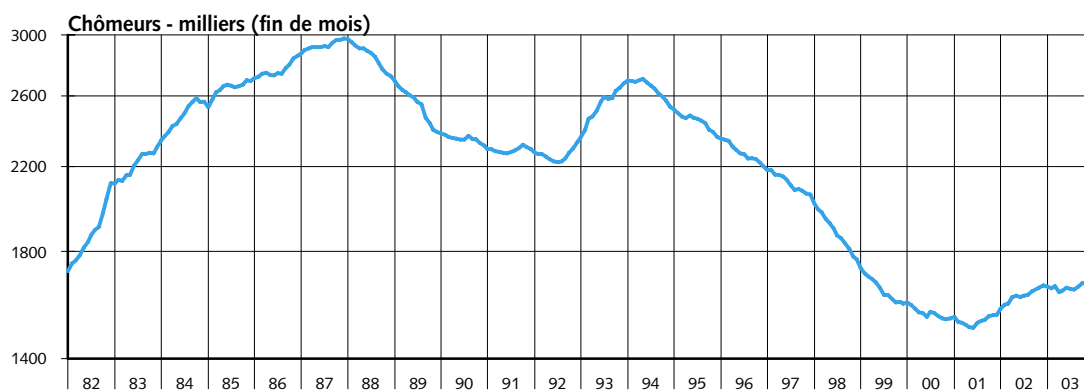
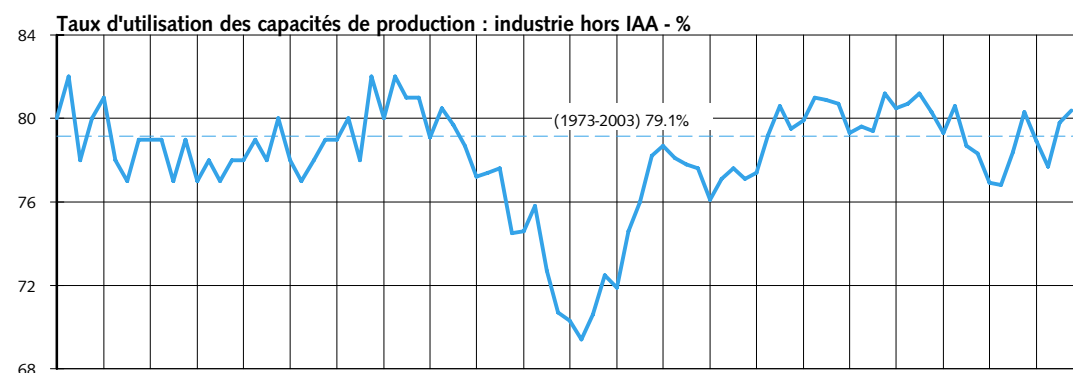
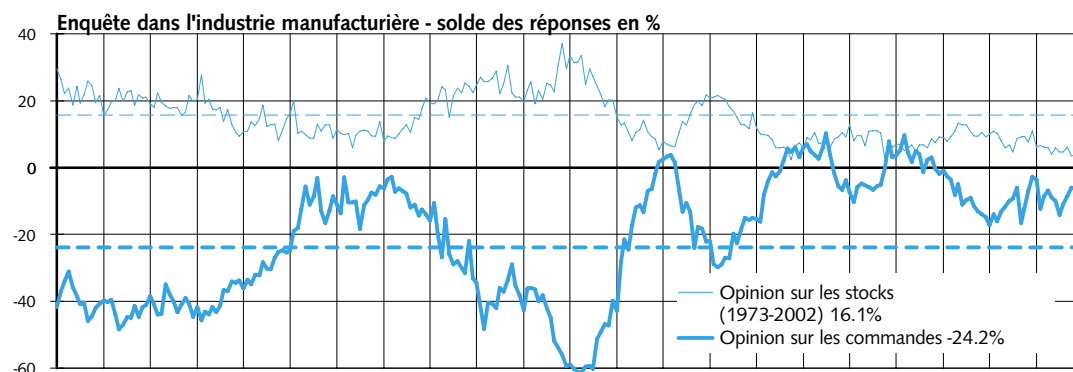
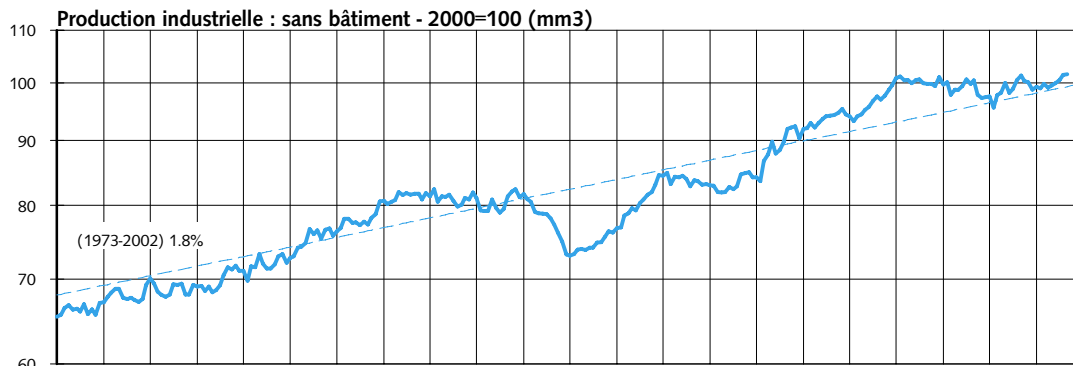
© REXECODE

Echanges extérieurs



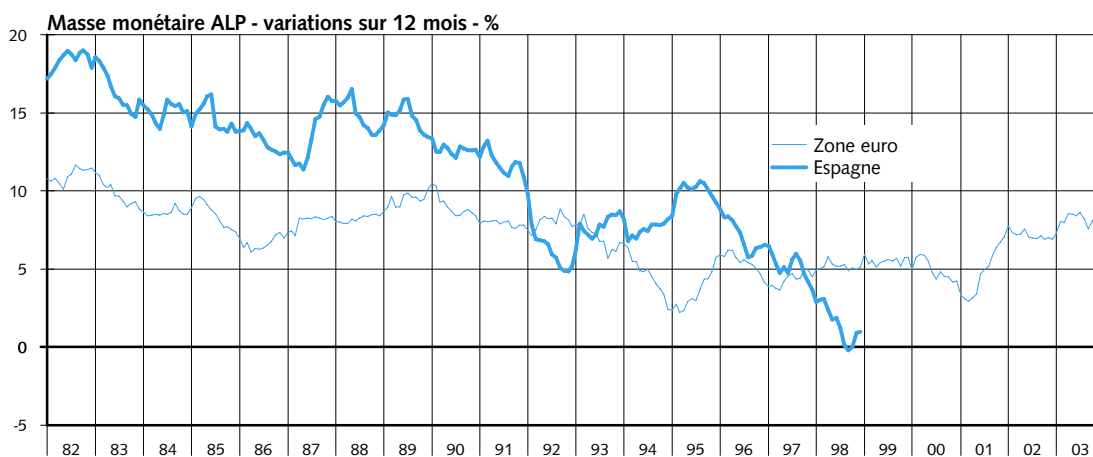
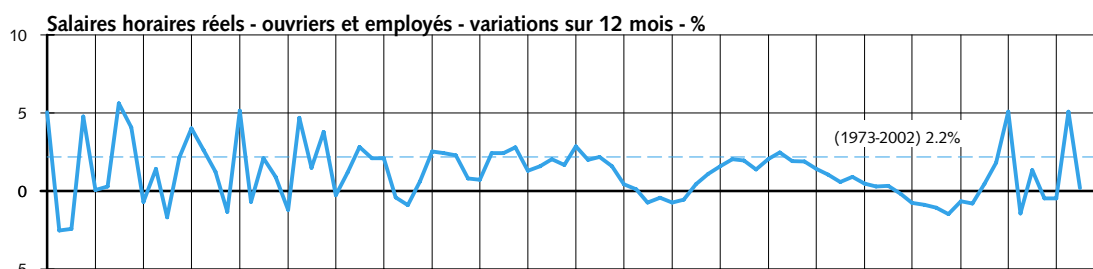
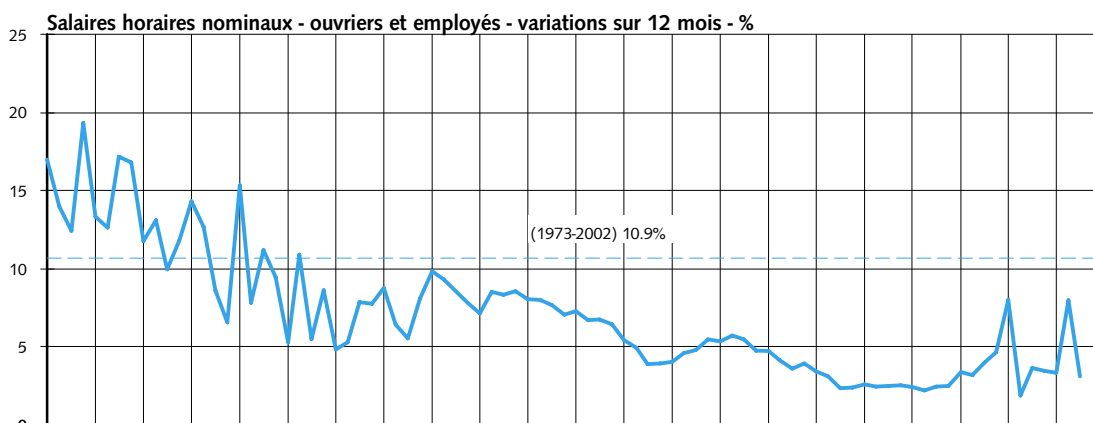
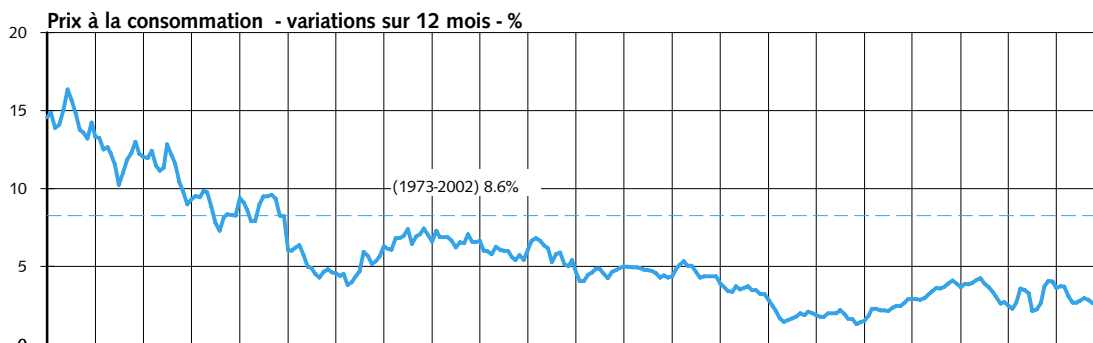
© REXECODE

Production, marché du travail



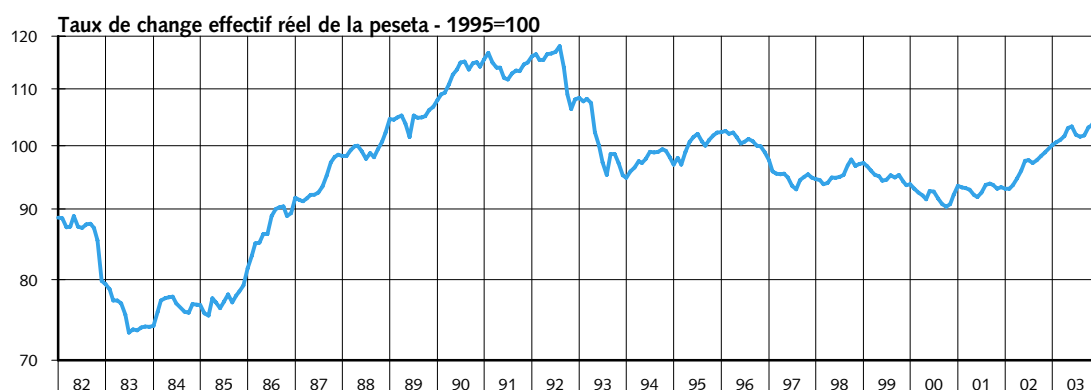
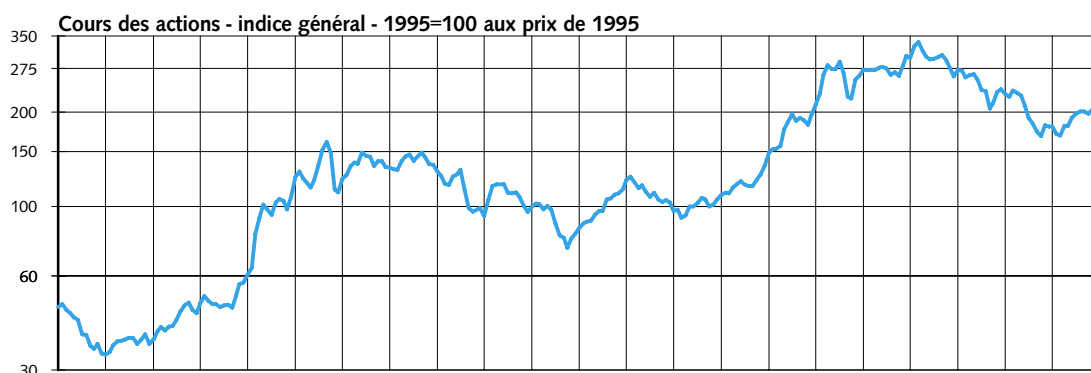
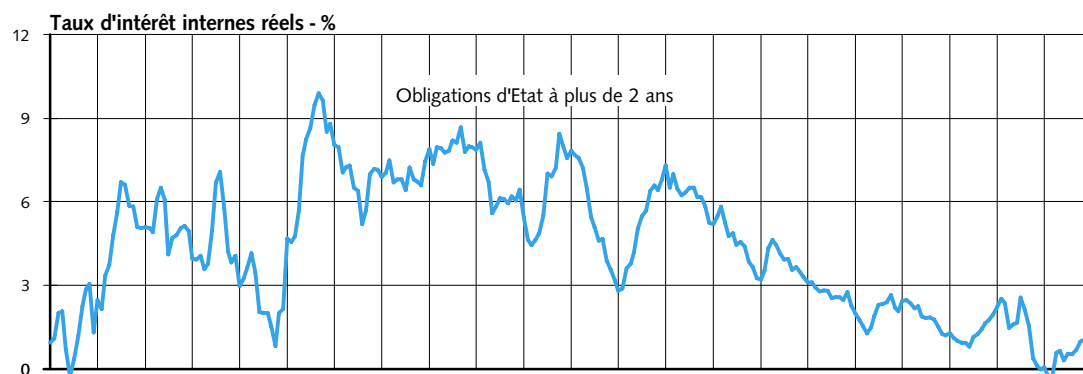
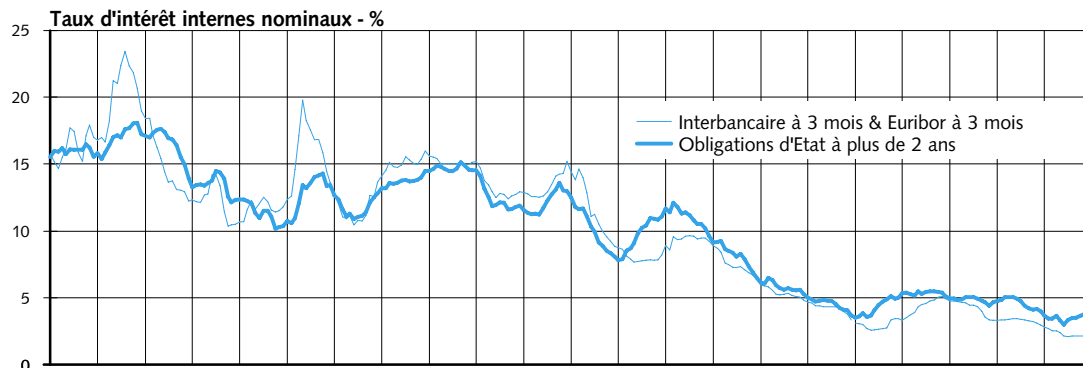
© REXECODE

Prix, salaires, masse monétaire



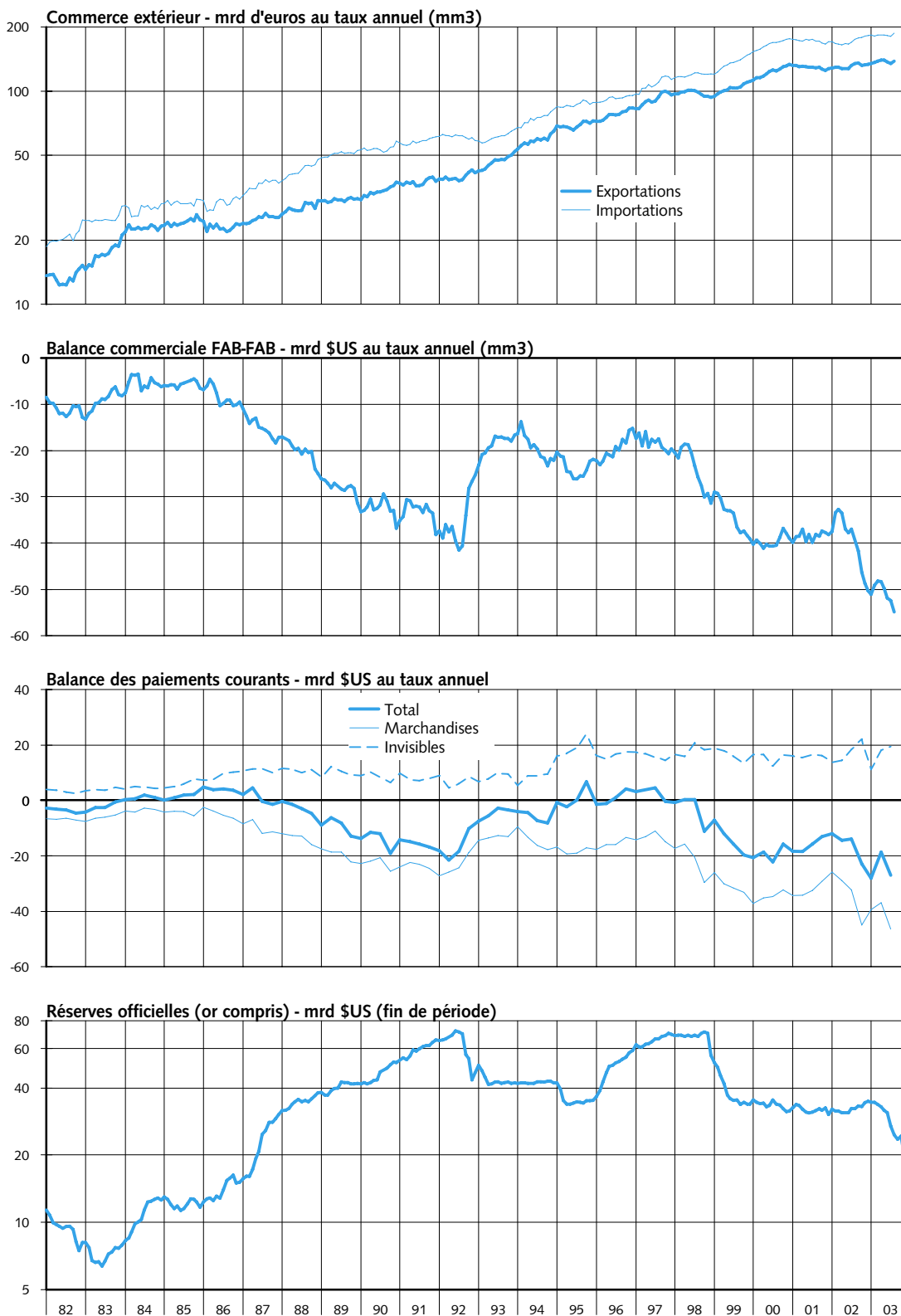
© REXECODE

Taux d'intérêt, bourse, Change



© REXECODE

Echanges extérieurs



© REXECODE

**Vous pouvez consulter
le sommaire des numéros antérieurs
de la Revue de Rexecode sur
www.rexecode.asso.fr**



revue de Rexecode

n° 81-82

4eme trimestre 2003-1er trimestre 2004

Rexecode
Centre de Recherches pour l'Expansion de l'Economie
et le développement des Entreprises

Un centre d'études économiques indépendant
ouvert aux entreprises

Créé en 1957, Rexecode est la première association française de recherches et d'études économiques privée et indépendante tournée vers l'entreprise. Rexecode est ouvert à toute entreprise ou organisation professionnelle soucieuse d'être directement et immédiatement informée des changements économiques en cours et de soutenir les objectifs de l'association. Rexecode compte aujourd'hui environ une centaine d'adhérents parmi les tous premiers groupes industriels ou financiers français.

Une veille conjoncturelle permanente

Rexecode assure une veille conjoncturelle permanente grâce à des données mises à jour et vérifiées quotidiennement, à des analyses régulières de la conjoncture et à une exploration des tendances probables de l'économie française et internationale. Les analyses des économistes de Rexecode font l'objet de documents écrits, adressés aux adhérents à des fréquences hebdomadaires, mensuelles, trimestrielles ou annuelles. Elles sont régulièrement présentées et discutées au cours de réunions de travail qui permettent un échange avec l'équipe de Rexecode mais aussi entre les adhérents.

Un regard d'entreprise sur la politique économique

Outre ses travaux d'analyse conjoncturelle, Rexecode est consulté en tant qu'expert au sein d'instances telles que le Groupe Technique de la Commission des Comptes de la Nation, les Commissions du Plan, les groupes GPA du Medef. Il intervient de la même manière auprès des pouvoirs publics et des commissions des assemblées parlementaires pour leur apporter une vision d'entreprise sur la politique économique. Il publie chaque trimestre certains de ses travaux dans la Revue de Rexecode.



www.rexecode.asso.fr